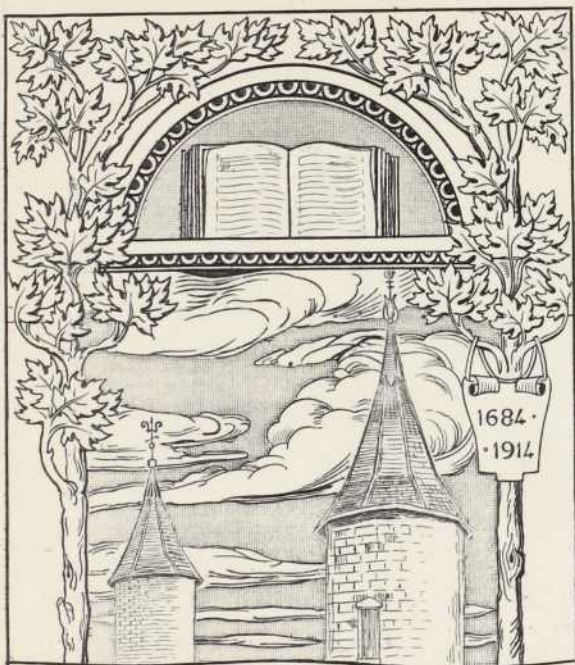


362.732

S149t

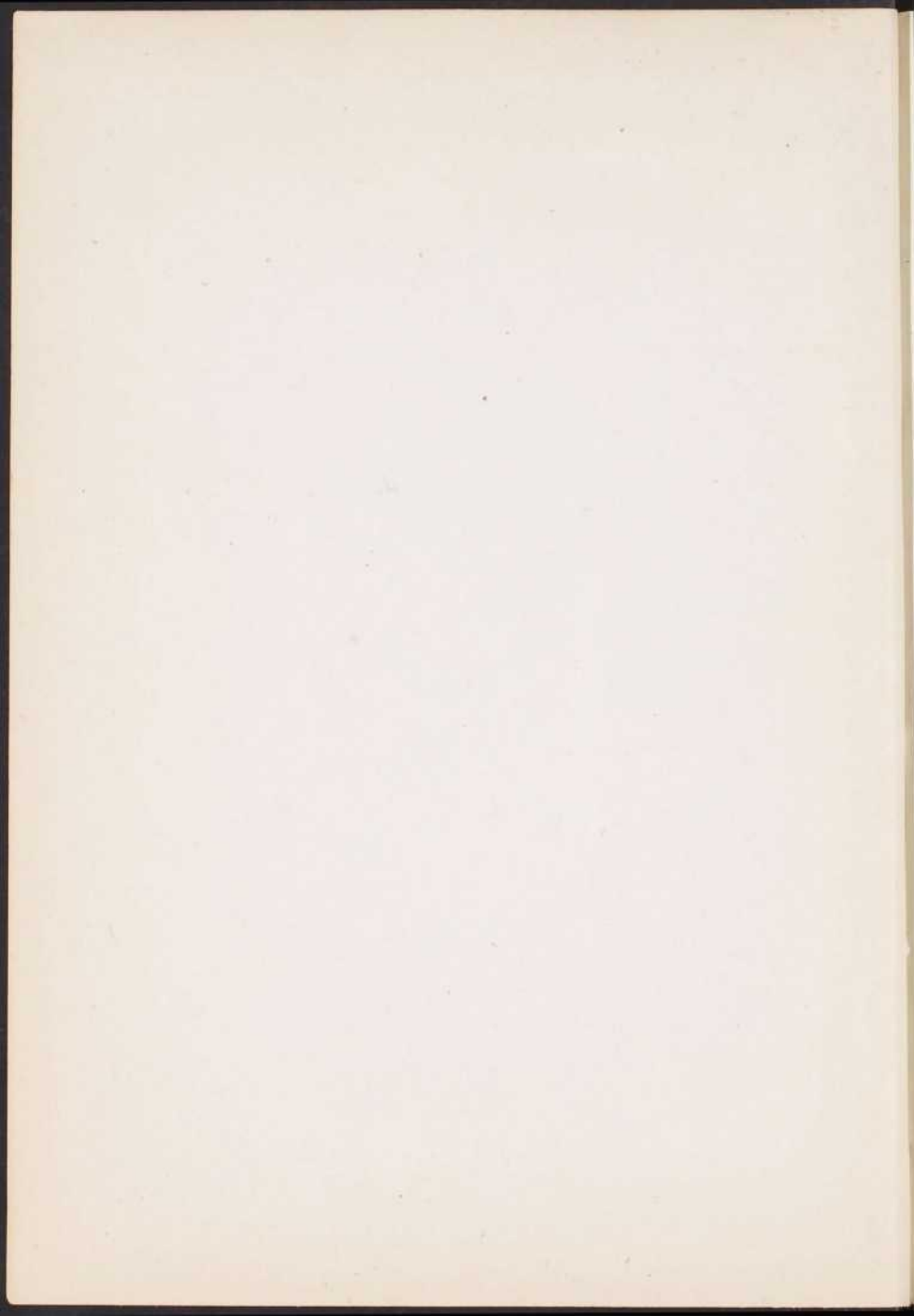
1946



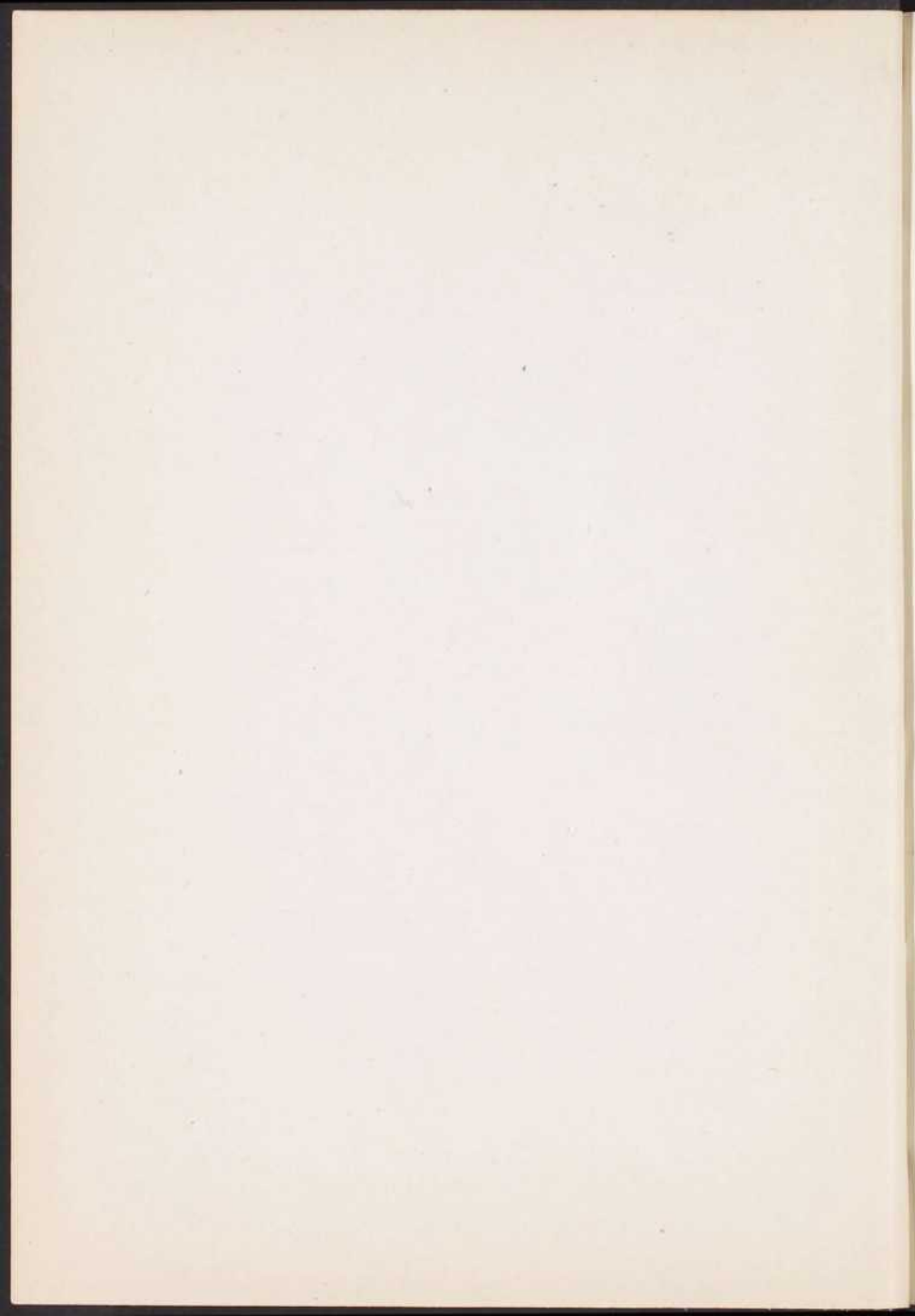
BIBLIOTHEQUE
SAINT-SUPIRE MONTRÉAL



1820











FACULTE DES SCIENCES SOCIALES
DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

TÉMOIGNAGES
SUR NOS
ORPHELINATS

Recueillis et commentés

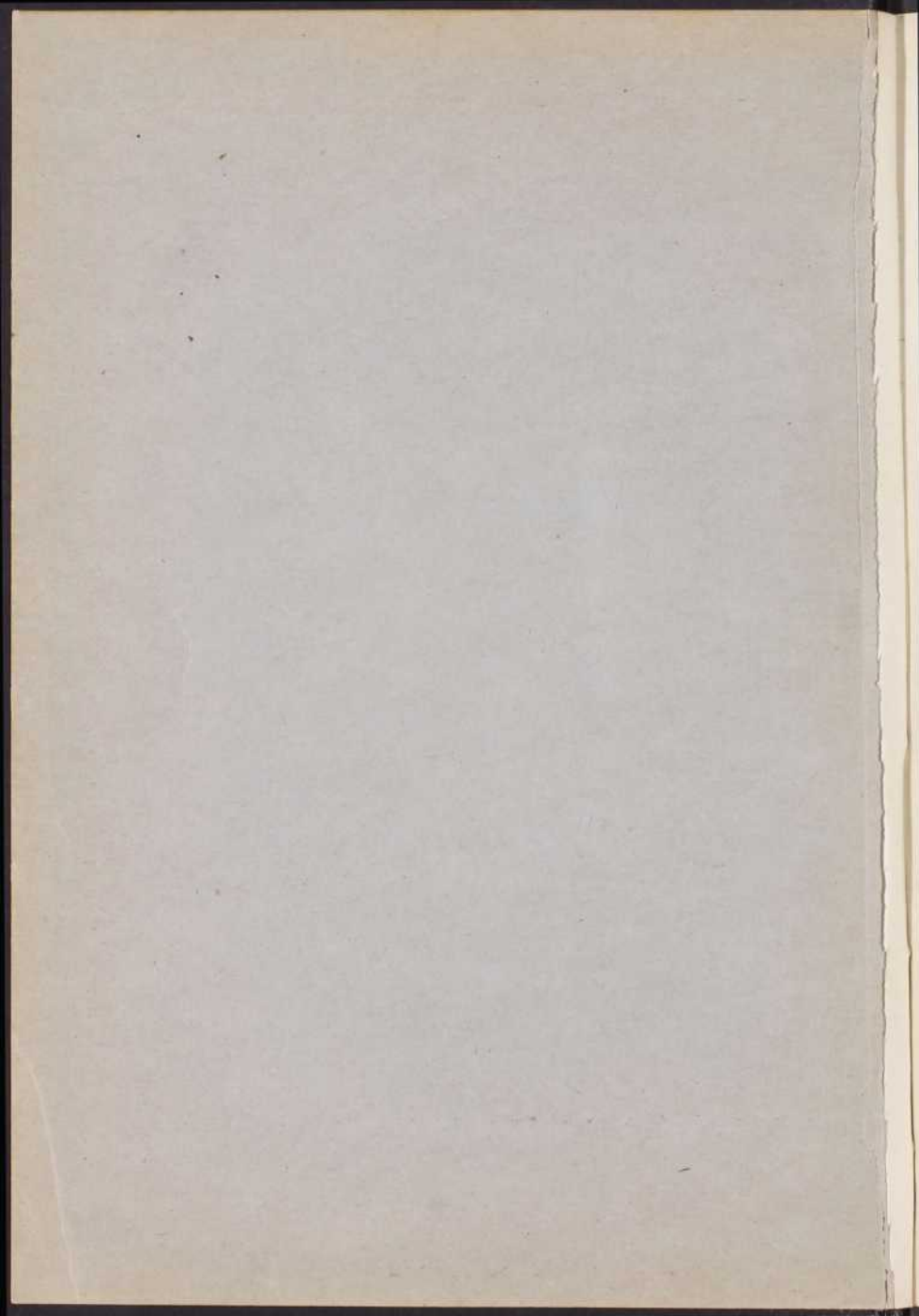
PAR

ARTHUR SAINT-PIERRE,
D. S.P., M.S.R.C.

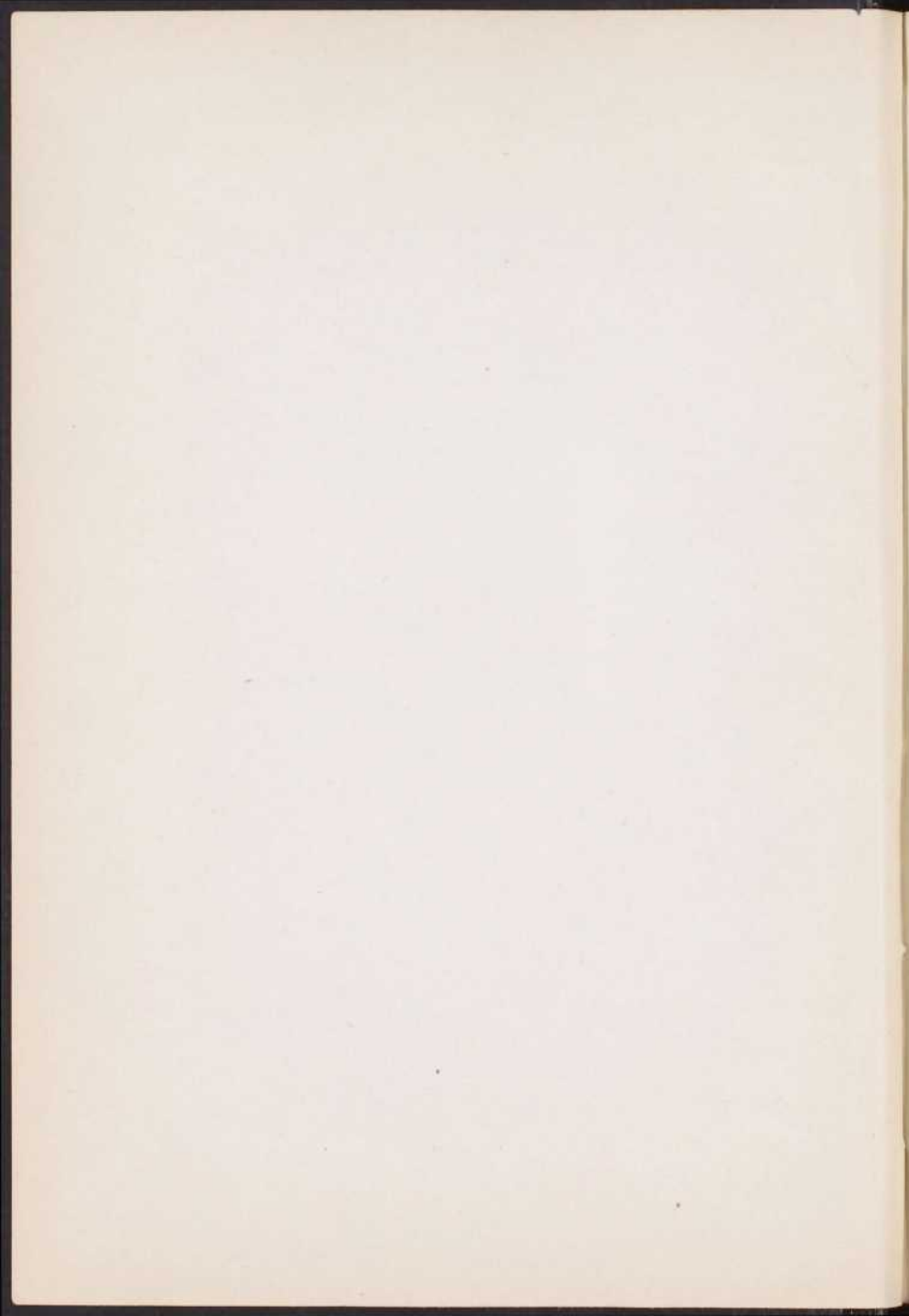
Lettre-préface de Son Éminence le Cardinal
RODRIGUE VILLENEUVE, O.M.I.

Publication de
L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

FIDES



Don Secretariat 12/11/46



Témoignages
sur nos Orphelinats

AVERTISSEMENT

**Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées
dans leurs ouvrages.**

L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE.

TÉMOIGNAGES
SUR NOS
ORPHELINATS

Recueillis et commentés

PAR

ARTHUR SAINT-PIERRE,
Dr. S.P., M.S.R.C.

Lettre-préface de Son Éminence le Cardinal
RODRIGUE VILLENEUVE, O.M.I.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

FIDES

25, rue Saint-Jacques Est,
MONTRÉAL

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT
DE SOCIOLOGIE

Témoignages sur nos Orphelinats, recueillis et commentés par *Arthur Saint-Pierre*, préface de Son Eminence le cardinal *Rodrigue Villeneuve*, O.M.I.

Le Comté de Nicolet, étude économique et sociale, par *Firmin Letourneau*.

Publié sous le patronage de l'Institut de Sociologie.

Aux Sources de notre Histoire, par *Léon Gérin*.

~~HV
887
C3 535
1946~~

362.732
51495
1946

Lettre-préface

L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE



L'Institut de Sociologie est le service de recherches de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal.

Placé sous la direction bénévole de M. Arthur Saint-Pierre, D. S. P., membre de la Société Royale du Canada, et professeur à la Faculté, l'Institut s'est tracé un vaste programme de recherches dont il ne peut poursuivre l'exécution qu'avec une lenteur extrême à cause de la modicité de ses ressources.

A l'occasion de la publication de ce premier volume, l'Institut tient à offrir le témoignage de sa vive gratitude: au gouvernement de la province de Québec, à madame Patrice Labelle, à la maison Dupuis Frères, au comité des Bourses Montpetit, à la Commission et à la Société d'administration de l'Université, qui, à titre divers ont été pour lui des bienfaiteurs.

Québec, le 19 décembre 1945.

Monsieur Arthur SAINT-PIERRE,
Directeur de l'Institut de Sociologie
de l'Université de Montréal,
Montréal, P. Q.

Mon cher monsieur Saint-Pierre,

J'ai abordé avec quelque prévention votre ouvrage. Les enquêtes et les statistiques, c'est tellement peu intéressant et si difficile à interpréter.

Eh! bien, non, votre exposé se lit bien, et il est probant.

Pour le dire tout de suite, vos témoins, les anciens de nos Orphelinats, ont un manifeste accent de sincérité, parfois fruste, mais émouvant. Le temps et la vie les ont mûris, et ils jugent autrement aujourd'hui des choses dont ils se sont plaints naguère. Ils en voient la portée éducative, vraiment bienfaisante. D'autre part, ils reconnaissent que diverses conditions d'antan sont disparues ou en train de disparaître. Que les orphelinats, comme les foyers, com-

116366

me toutes les institutions sociales, étaient encore de leur temps naguère; faut-il s'en étonner? On n'a qu'à leur donner à toutes les moyens de progresser et d'être à la page.

Ce qui est bien plus significatif, c'est que la plupart de ceux qui se sont donnés la peine de répondre, les plus personnels, à la vérité, soulignent expressément le sentiment de reconnaissance qui les anime. Voilà qui témoigne du grand bienfait dont ils se sentent redevables à l'orphelinat.

* * *

De tous les témoignages analysés, il ressort nettement:

1° Que nos Institutions religieuses ont rendu un irremplaçable service à l'enfance totalement ou partiellement délaissée. On devrait se mettre en garde contre le sécularisme moderne et l'étatisme à la mode à ce sujet.

2° Que nulle institution laïque du même genre ne pourra jamais rivaliser avec les premières, pour nombre de motifs, dont l'influence de la religion évidemment est le premier.

3° *Que le seul placement familial à recommander en faveur des orphelins et des illégitimes, est celui de l'adoption par des familles hors de tout soupçon.*

4° *Que l'autre mode de placement familial, à savoir à titre de pensionné individuel de l'Etat, est toujours dangereux, facilement commercialisé, et incline à multiplier les pupilles de l'Etat. Il ne saurait être qu'exceptionnel et temporaire, par exemple pour des nécessités d'hygiène, de climat, d'orientation professionnelle. Ici encore exige-t-il le choix le plus avisé des familles auxquelles seront confiés les enfants. Et l'on comprend d'ici que certaine loi récente ait besoin d'être révisée avant d'être mise en opération.*

Car je demeure persuadé que la plupart de ceux qui croient de bon ton de couvrir de leurs opprobres nos institutions d'orphelinats, ne les ont guère vues de leurs propres yeux, et seraient fort étonnés de constater les progrès qui s'y sont réalisés depuis, disons, une période de dix ans. J'ai sous les yeux l'exemple de plusieurs d'entre elles qui pourraient défier les pires inquisiteurs.

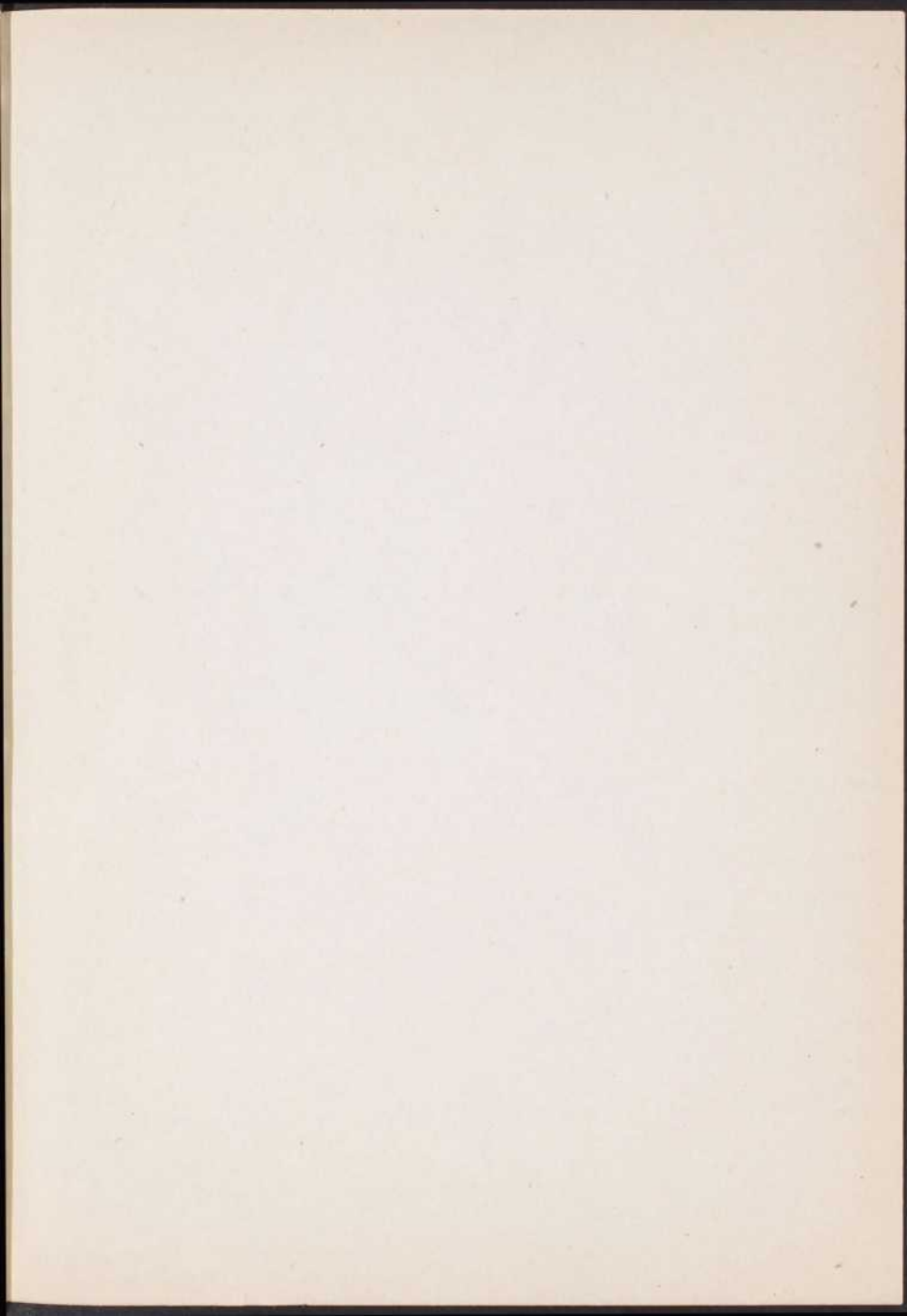
Votre travail est solide, cher Monsieur Saint-Pierre, et il arrive à point. Je vous en félicite cordialement.

Avec mes sentiments en Notre-Seigneur et Marie Immaculée,

† *J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE,*

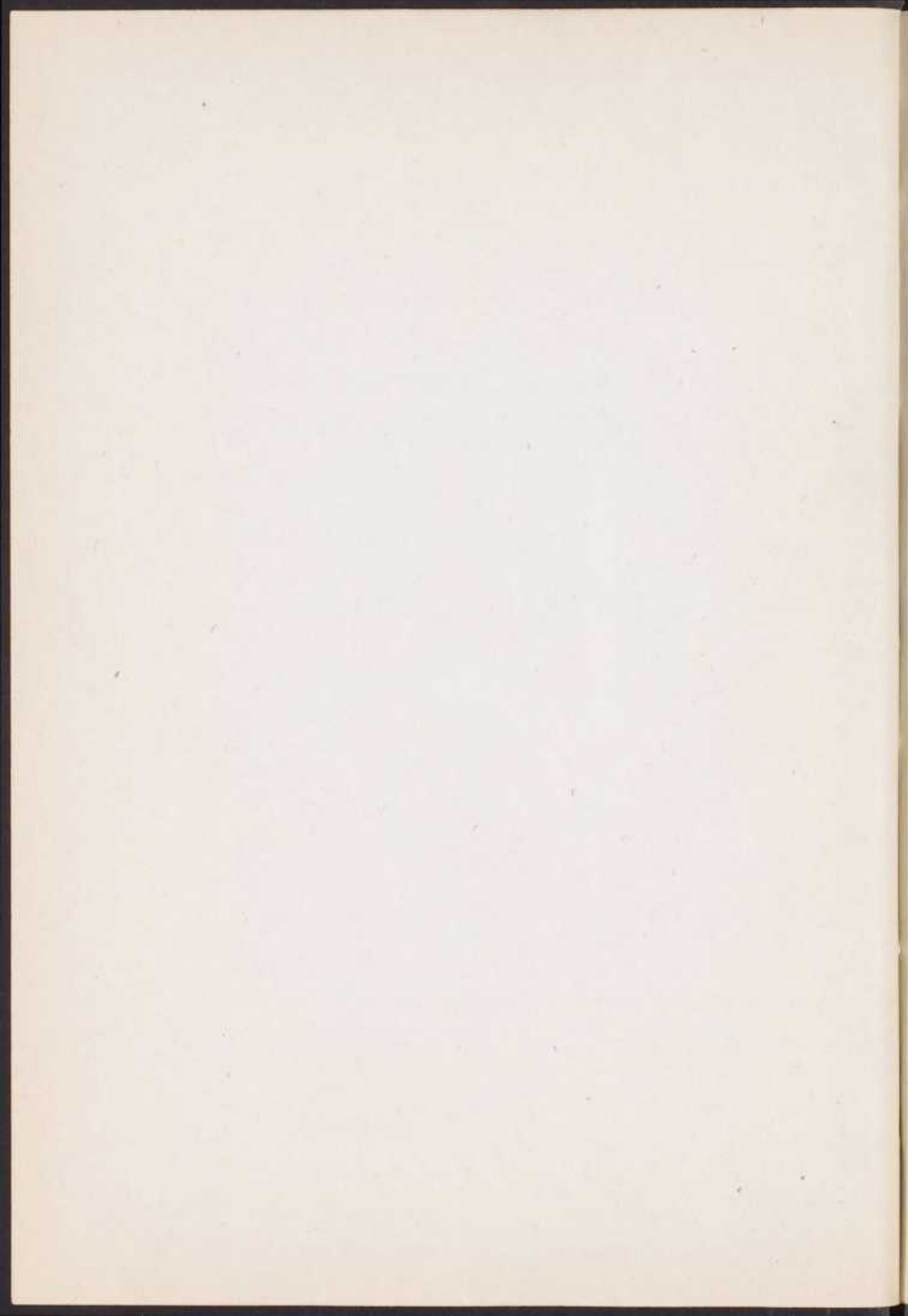
O. M. I.,

Archevêque de Québec.



Droits réservés par l'auteur, Ottawa 1946.

Introduction



I

INTRODUCTION

La valeur respective de l'institution et du placement familial est une question qui domine tout le vaste et complexe problème de la protection de l'enfance. Les controverses auxquelles elle a donné lieu n'ont pas fait que du mal, loin de là. Elles ont éveillé et stimulé l'intérêt public à l'égard de l'enfance malheureuse. De plus, en soulevant de l'inquiétude chez les dirigeants des institutions, elles les ont amenés à s'interroger sur la qualité de leur travail, et sur les moyens à prendre pour en atténuer et corriger les lacunes. Tout cela, sans doute, est excellent.

Malheureusement le débat a été trop unilatéral. L'attaque s'est montrée beaucoup plus agressive et persistante que la défense. Il en est résulté un défaut d'équilibre dans l'information et dans les jugements qu'elle a provoqués.

Pour certaines gens à l'heure actuelle la cause est définitivement entendue et le verdict ne fait aucun doute: le placement familial est non seulement la meilleure méthode de protection de l'enfance, il est la seule intelligente, la seule *scientifique*. Et quand on a sorti ce mot imposant l'on a tout dit, la contradiction ou le simple doute n'ont plus qu'à se taire ou à disparaître.

Quant à l'institution, si jamais elle a eu quelque valeur, elle est aujourd'hui démodée. Bien plus — si toutefois il peut y avoir quelque chose de pire que de n'être pas à la mode! — elle est positivement malfaisante et doit être supprimée le plus tôt possible.

Voilà l'état d'esprit qu'une propagande habile, savante même et peu scrupuleuse parfois dans le choix de ses arguments, a réussi à créer autour de ces deux formes de protection de l'enfance. Or, ce qu'il y a d'inquiétant pour nous, c'est que cet état d'esprit, débordant des milieux américains et anglo-canadiens où son développement est déjà ancien, s'infiltré depuis quelques années jusque dans nos rangs et s'attaque, d'une façon généralement sournoise mais parfois avec une brutale franchise, à nos institutions de protection de l'enfance, dont l'action bienfaisante et les nécessaires progrès ne peuvent être que gênés par une campagne persistante de dénigrement qui reste presque sans contre-partie.

Chose curieuse, l'hostilité contre la forme institutionnelle de protection de l'enfance semble avoir atteint son maximum de puissance chez-nous, au moment où elle m'apparaît nettement en recul ailleurs.¹ Les preuves ne manquent pas que dans certains milieux, exclusivement attachés naguère au placement familial, on commence à se rendre compte du rôle important que peut et doit

¹ *Institutions Serving Children*, par Howard W. Hopkirk, p. 40-41. Il ressort de ce résumé historique que le sentiment anti-institutionnel avait atteint son sommet aux Etats-Unis en 1930, et a commencé à décliner après la mort de Sophie Irene Loeb, qui en était l'inspiratrice et l'âme dirigeante.

jouer l'institution dans tout plan d'ensemble intelligemment conçu pour la protection de l'enfance malheureuse.

De cette évolution désirable, on me permettra de souligner ici une manifestation récente, qui s'est produite tout près de nous, et que j'ai relevée dans la *Gazette* du 5 novembre 1944. Il s'agit du compte rendu d'une conférence faite la veille devant la section dite: *Case Work*, du Montreal Council of Social Agencies¹ par Mme C.-I. Coulter.

Je n'ai pas l'honneur de connaître Mme Coulter mais on nous dit qu'elle fait partie du « *Council Staff* », ce qui veut dire, je suppose, du personnel du Montreal Council. Ce fait, et celui d'avoir été appelée à porter la parole sur une question aussi controversée, devant une section de la même organisation prètent à ses paroles une réelle autorité.

Mais il y a plus. En se reportant au compte rendu de la *Gazette*, dont je donne en appendice 3, en leur texte anglais, les principaux passages, on verra que Mme Coulter s'est bornée ce soir-là à rapporter les principales conclusions d'une enquête qui venait d'être faite aux Etats-Unis sur les institutions de protection de l'enfance.²

¹ Fédération des oeuvres anglo-protestantes de Montréal, fondée en 1916, et à laquelle se sont jointes en ces dernières années des oeuvres anglo-catholiques et juives. Le *Montreal Council of Social Agencies* est un important centre d'études et de recherches sur toutes les questions d'assistance.

² Le rapport de cette enquête, publié sous les auspices de la Russell Sage Foundation, forme l'ouvrage mentionné en note, p. 12. Son auteur, Howard W. Hopkirk, est « *L'Executive Director*, » de la

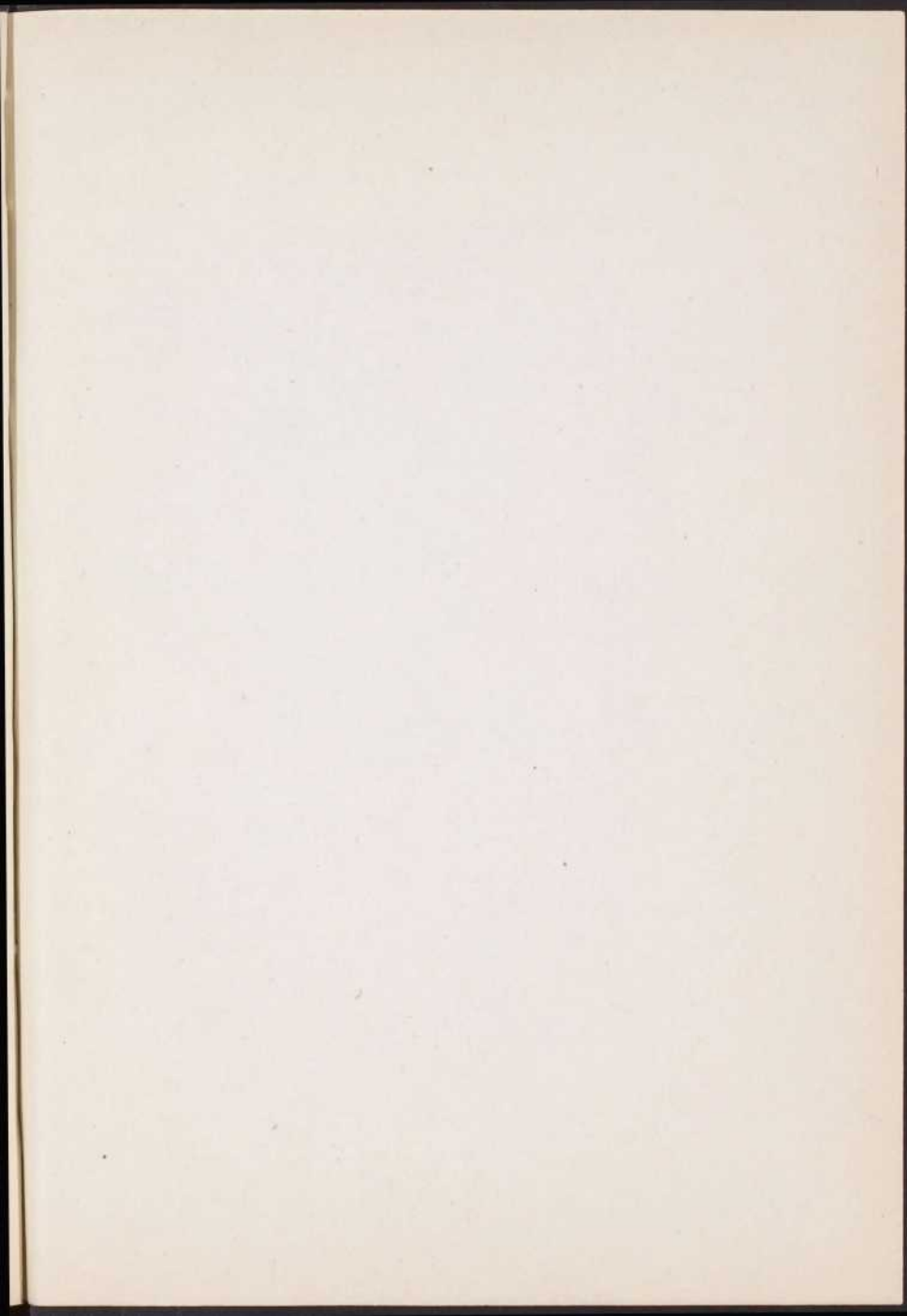
C'est le dernier mot de la science américaine sur le sujet. Ces conclusions, Mme Coulter les a faites siennes et il paraît évident d'après le rapport de la *Gazette* qu'elles ont également reçu l'assentiment de l'auditoire de spécialistes à qui elles étaient exposées.

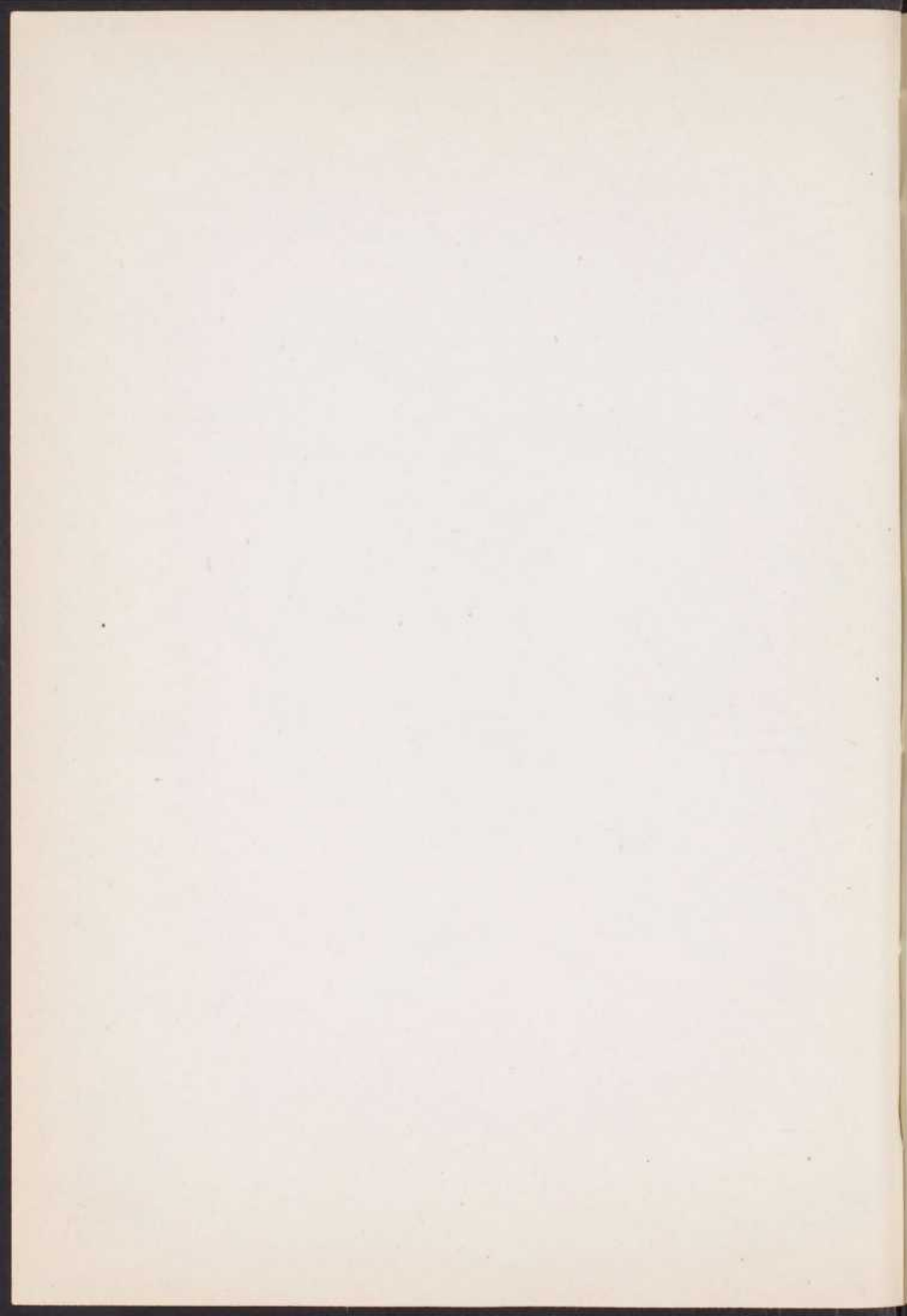
J'emprunte ici, en les traduisant les premières lignes du compte rendu de la *Gazette*, où se trouve résumé tout l'exposé de Mme Coulter: « *Loin d'être démodées les institutions sont essentielles et ont un rôle constructif à jouer dans le champ de la protection de l'enfance, comme foyer de remplacement pour les enfants dont les parents, pour une raison ou pour une autre, sont incapables de s'acquitter de leurs responsabilités.* »

C'est là exactement la position que j'ai prise il y a plus de 20 ans et que je défends depuis contre le courant. On comprendra avec quelle satisfaction j'enregistre ici un témoignage de cette importance qui indique — ou du moins laisse espérer — une appréciation plus équitable et plus réaliste des services trop méconnus que l'institution rend à l'enfance.

Ces brèves considérations m'ont paru indispensables pour introduire les résultats d'une enquête que j'ai faite pour l'Institut de Sociologie, de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, au cours de l'été et de l'automne 1944, parmi les anciens de nos orphelinats. Elles ont pour but de préciser un peu l'actualité et l'importance du problème sur lequel cette enquête voulait jeter quelque lumière.

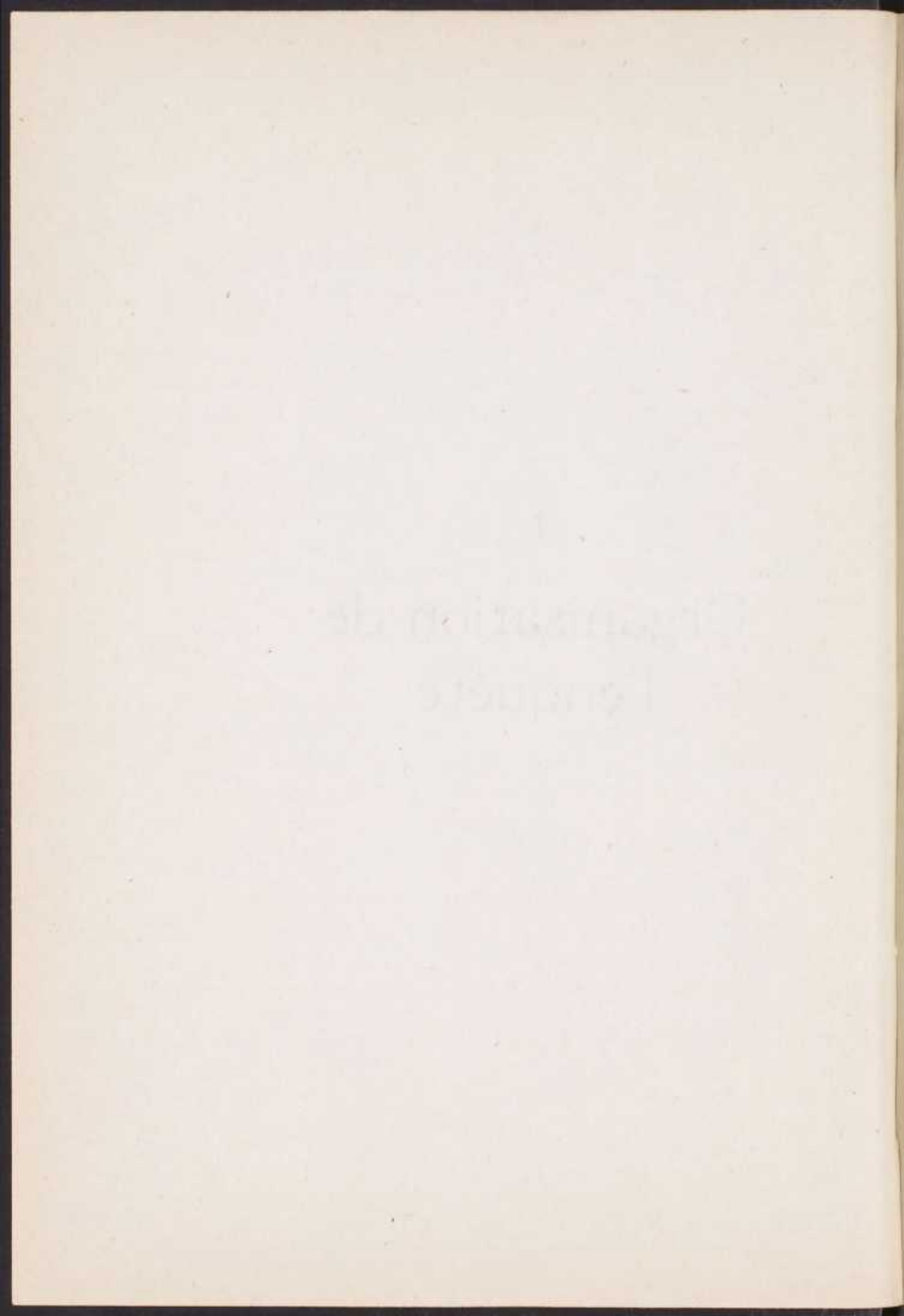
Child Welfare League of America, ce qui indique assez en quelle estime il est tenu aux Etats-Unis.





I

Organisation de
l'enquête



I

Au cours de l'été dernier (1944), j'eus l'occasion de parcourir une liste d'anciens pensionnaires d'un orphelinat. La profession de plusieurs y était indiquée et je fus surpris de la belle situation que, pour un bon nombre, ils avaient atteinte.

Dès lors le projet que je nourrissais depuis longtemps d'enquêter sur la valeur de la formation donnée dans nos institutions de protection de l'enfance se précisa dans mon esprit. Il m'apparut que la meilleure source de renseignements, non seulement sur ce point capital, mais d'une façon générale sur la vie que l'on mène dans les orphelinats, devait être les anciens de ces institutions. J'ai cru que leurs témoignages, recueillis dans ces conditions qui en assureraient l'entière liberté et la parfaite sincérité, ne sauraient manquer de jeter beaucoup de lumière sur une question trop souvent obscurcie par des préjugés d'importation étrangère et par une sentimentalité générale, mais insuffisamment renseignée.

Il était bien évident que l'enquête aurait d'autant plus de valeur que le nombre des témoignages qu'elle réussirait à grouper serait plus considérable, mais il n'était pas nécessaire, ni même possible, qu'elle atteignît tout le

N. B.—Pour éviter le plus possible des répétitions ennuyeuses, les mots **institutions** et **orphelinats** sont employés comme synonymes tout au long de ce travail, sauf lorsque le contexte fait clairement la distinction.

monde; la méthode du sondage (sampling) a depuis longtemps fait ses preuves.

Pour avoir des noms et des adresses en nombre suffisants, il me fallait, de toute nécessité, les demander aux institutions elles-mêmes. Il y avait là un réel danger: celui de recevoir des listes préparées avec soin afin de n'y faire entrer que des anciens dont les bonnes dispositions envers l'institution seraient connues; ou, du moins, des listes qui pourraient être soupçonnées d'avoir été ainsi préparées. Pour éviter ce danger cependant il suffirait que les noms me soient fournis en nombre relativement considérable: si les supposés favoris se comptaient par centaines, ou mieux encore par milliers, il y avait chance que le régime qu'ils avaient subi ait été le régime normal des maisons qu'ils avaient habités. J'ai reçu plus de 3.000 noms et l'une des communautés m'a offert de m'en fournir davantage. Il n'y a aucun doute qu'une simple demande de ma part m'aurait procuré dans tous les cas, des listes supplémentaires.

J'ai cru tout d'abord que je pourrais me contenter d'écrire à cinq cents anciens pris au hasard sur les listes des diverses communautés. C'est la quantité de questionnaires que j'avais fait polygraphier. En compilant, cependant, les premiers résultats de l'enquête, le nombre des réponses reçues des anciens de certaines maisons m'est apparu insuffisant et j'ai fait refaire 200 questionnaires pour combler cette lacune. Dans le même but j'ai utilisé quelques-uns des nombreux questionnaires retournés par le service postal, qui se déclarait incapable d'en retracer

les destinataires. C'est donc en tout quelque sept cent quarante anciens que j'ai tenté d'interroger.

Si je m'en suis tenu à ce chiffre relativement modeste, ce n'est pas pourtant que j'en étais entièrement satisfait. C'est uniquement parce que le temps et les moyens matériels d'étendre mon enquête m'ont fait défaut. En fait, j'ai été tellement pris par d'autres devoirs, que ce rapport va paraître près d'un an en retard. Si peu volumineux soit-il, les spécialistes de ce genre de travaux comprendront que sa préparation a pris un temps considérable, et j'ai dû l'interrompre pendant plusieurs mois pour me consacrer à des tâches plus urgentes.

Tel qu'il est, je n'ai aucune hésitation à le livrer à l'appréciation du public, ni même aux critiques des experts. Je suis convaincu qu'il apporte du nouveau, et un nouveau de réelle valeur, au dossier des études sur la protection de l'enfance. Je puis le dire avec d'autant moins d'embarras que tout le mérite qu'il peut avoir, qu'il a incontestablement à mon avis, lui vient de la qualité exceptionnelle des réponses que m'ont adressées mes quelque cent cinquante correspondants, et qui en constituent presque toute la substance.

* * *

L'enquête décidée, il fallait déterminer avec précision les points sur lesquels elle devrait porter. Deux considérations principales m'avaient décidé à l'entreprendre; elles m'ont guidé dans la préparation du questionnaire

et elles se reflètent toutes deux dans la série des questions que j'ai cru devoir poser à mes correspondants.

Tout d'abord j'ai voulu recueillir, sur leur expérience personnelle le témoignage d'hommes et de femmes mûris par la vie, capables par conséquent de porter un jugement équitable sur la nature des traitements qu'ils ont subis durant leur séjour à l'orphelinat, et sur la valeur qu'a eue pour eux, depuis qu'ils sont sortis de l'institution, la formation intellectuelle et morale qu'ils y ont reçue. À cet égard, je ne faisais que poursuivre dans une direction nouvelle, des recherches commencées depuis que, il y a plus de 20 ans, la confiance des autorités universitaires et particulièrement du doyen de la Faculté des Sciences Sociales, M. Edouard Montpetit, m'a appelé à traiter devant nos élèves des questions de charité et de protection de l'enfance.

En second lieu, je me suis proposé de contrôler, à la lumière des témoignages que je comptais bien recevoir, le bien ou le mal fondé des accusations parfois très graves portées depuis quelques années et plus particulièrement lors de l'enquête Garneau¹, contre les institutions de protection de l'enfance dans notre province.

Si depuis trois cents ans, comme d'aucuns le prétendent, nous nous obstinons à maintenir et à développer des méthodes néfastes et presque inhumaines, il est grandement temps que nous nous en rendions compte et que

¹ Voir le compte-rendu des séances publié par les journaux du début de 1944. Le rapport officiel de la Commission est extrêmement bref, et complètement muet sur ce point.

nous nous amendions. Mais si nos institutions ont vraiment quelque mérite et font réellement du bien, la simple équité et par-dessus tout l'intérêt de l'enfance malheureuse exige qu'on les honore, qu'on les protège et qu'on les aide dans l'accomplissement de leur très difficile mission.

Ce qui m'encourageait à joindre cette deuxième préoccupation au simple désir de documenter mon enseignement, c'est que les critiques des institutions portent précisément sur les points où l'expérience des anciens leur donne une particulière autorité; sur les points, par conséquent où leur témoignage prendrait son maximum de valeur.

Si on les a maltraités durant leur séjour à l'orphelinat; si on a compromis ou même ruiné leur santé par une nourriture insuffisante et de mauvaise qualité, et en négligeant de les soigner convenablement quand ils étaient malades, si on les a privés d'instruction pour les tenir constamment occupés à des travaux manuels dans le seul intérêt de la maison; si on leur a enlevé toute personnalité, si on a brisé en eux les ressorts du caractère; si on en a fait des espèces d'anormaux, incapables de s'ouvrir un chemin dans le monde et d'y tenir une place convenable; si tous ces malheurs leur sont arrivés par où à cause du régime que l'orphelinat leur a imposé, ils devaient s'en rendre compte et seraient sans doute heureux d'avoir l'occasion de s'en plaindre.

Mais si au contraire, alors que l'épreuve s'abattait sur leur foyer, ils ont trouvé dans l'orphelinat un refuge convenable, ou mieux que convenable, s'ils y ont ren-

contré sympathie et affection; s'ils y ont puisé une formation morale qui reste pour eux une protection et un soutien; s'ils en ont emporté suffisamment d'instruction pour servir de base à des études plus poussées ou pour, tout simplement, se faire une place modeste peut-être mais honorable dans la société; si c'était bien là le fruit de leur passage à l'institution j'étais convaincu qu'ils s'empresseraient de me l'écrire.

Je me suis donc adressé à eux en toute confiance avec — comme le lecteur pourra lui-même s'en rendre compte — des questions courtes, simples, claires, précises, sans arrière-pensée et sans détour. Ils m'ont répondu avec la même simplicité, la même franchise; avec un souci, j'allais dire un scrupule, d'être justes, d'exposer leur expérience telle exactement qu'ils l'ont vécue et qu'ils la comprennent.

Pour la précieuse collaboration qu'ils m'ont accordée, je leur garde une très vive reconnaissance.

* * *

J'avais demandé aux communautés dont j'avais sollicité le concours, les noms d'anciens ayant quitté l'institution depuis dix ans ou plus et dont le séjour à l'orphelinat avait été assez long. Cette double exigence me paraissait indispensable pour donner aux témoignages de mes futurs correspondants une réelle valeur. Elle avait, pourtant, deux inconvénients qui sautent aux yeux.

Tout d'abord nos institutions charitables évoluent et se perfectionnent. Le rappel de ce qu'elles étaient il y a

dix, quinze, vingt ans ou plus pouvait créer l'impression que nos orphelinats sont toujours au même point, et donc représenter la situation actuelle sous un faux jour. Il y aurait à faire la part des dates et des choses.

Le second inconvénient, moins grave en soi que le premier, devait compliquer davantage l'enquête. En règle générale les anciens d'une institution sont d'autant plus difficiles à retracer qu'ils en sont sortis depuis plus longtemps. Il faut bien leur écrire à leur dernière adresse connue, mais il arrive souvent qu'ils l'ont quittée depuis plus ou moins longtemps. C'est le petit nombre des anciens qui restent en contact avec leur Alma Mater et se donnent la peine de la tenir au courant de leurs déménagements. Il en est résulté que beaucoup de lettres, plus d'une centaine, me sont revenues faute d'avoir pu être livrées à leurs destinataires. Et ce qui est plus grave, il n'y a absolument aucun doute que nombre d'autres sont tombées en des mains négligentes et ont été tout simplement jetées, rendant impossible toute vérification du nombre d'anciens réellement atteints par l'enquête.

Si je ne me suis pas laissé arrêter par ces deux difficultés faciles à prévoir c'est, je le répète, parce qu'il me paraissait nécessaire de consulter surtout — voire même uniquement — des personnes qui, par la durée de leur expérience dans l'institution et dans le monde pourraient parler en connaissance de cause. Or il est arrivé que sur ce point l'enquête n'a pas marché tout à fait suivant mes prévisions, ou même mes désirs. Parmi mes correspondants il s'en est trouvé une quinzaine et plus qui sont encore trop jeunes, dont la sortie de l'orphelinat est de

date trop récente pour que l'on puisse faire état de leur expérience de la vie.

J'ai failli tout d'abord les écarter de l'enquête, puis après réflexion j'ai décidé de les garder parce que, à l'analyse, leurs réponses se sont révélées aussi intéressantes et aussi instructives que les autres, quoique pour d'autres raisons et à d'autres points de vue parfois. C'est ainsi, par exemple, qu'ils nous ont fourni sur l'existence que l'on mène actuellement ou que l'on menait à l'orphelinat dans un passé encore tout récent, des témoignages qui méritaient d'être enregistrés à côté des renseignements que l'enquête a fourni sur des périodes plus anciennes.

Ces derniers témoignages, au surplus, sont de beaucoup les plus nombreux. Les anciens ayant quitté l'orphelinat depuis cinq ans ou plus forment environ quatre-vingt pour cent de l'ensemble et apportent donc à l'enquête l'élément expérience que, dès le début, j'avais jugé indispensable de lui assurer.

J'ai expédié en deux fois 739 questionnaires: 500 du premier coup et 239 du second.¹ J'ai déjà expliqué que j'ai fait le deuxième envoi parce que le nombre de réponses reçues à la suite du premier m'avait paru insuffisant.

Cette division non-préméditée de mon enquête en deux parties a eu une conséquence heureuse. Elle permet de contrôler dans une certaine mesure par la seconde, la valeur des résultats obtenus par la première. Si on veut bien se reporter aux tableaux ci-après on verra que j'ai

¹ Ces chiffres sont plus précis en apparence qu'en réalité, j'ai pu faire erreur de quelques unités en plus ou en moins, ce qui du reste n'a aucune importance.

dressé séparément, dans les tableaux les plus significatifs, les statistiques se rapportant aux deux séries de réponses, avant d'en faire la somme. De cette façon l'on peut voir dans quelle mesure les secondes réponses viennent confirmer ou contredire les premières et de cette comparaison l'on peut déduire sans témérité excessive les résultats probables qu'une enquête plus vaste aurait donnés. En d'autres termes le rapprochement des deux sections de l'enquête permet de juger avec une grande mesure de sécurité la qualité des méthodes de *sondage* que j'ai employées.

Sur les quelques 739 questionnaires envoyés plus d'une centaine m'ont été retournés par le service postal et 625 environ sont censés avoir été livrés à leurs destinataires, malgré que, sans le moindre doute, un bon nombre se sont égarés et ont été détruits. Suivant toute vraisemblance le nombre des anciens atteints par l'enquête ne dépasse pas six cents.

J'ai reçu cent quarante-quatre réponses, soit environ 25% des questionnaires que l'on peut présumer avoir été livrés à leurs destinataires. C'est un pourcentage plus que satisfaisant et qui indique bien, à mon avis, que l'enquête a soulevé chez les anciens des orphelinats un intérêt profond.

Les 144 réponses me sont parvenues sur 142 questionnaires, l'un de ceux-ci portant la signature de trois frères et devant compter pour trois réponses.

Deux réponses seulement ont dû être écartées et considérées comme nulles. La première venait d'une personne qui a peut-être été pensionnaire d'une institution.

cela n'est pas bien clair, mais qui y demeure depuis 35 ans à titre d'employée. Dans les renseignements que donne cette correspondante, il n'est pas possible de distinguer s'il s'agit de l'orphelinat considéré comme institution de protection de l'enfance ou comme patron. La seconde est inutilisable pour presque la même raison. Son auteur qui paraît bien avoir été protégé dans un orphelinat durant un an, y est resté ensuite durant trois ans comme garçon de ferme. Il n'est pas facile de faire dans sa réponse la part des souvenirs qui se rattachent à la première période et la part de ceux qui se rapportent à la seconde.

Il reste donc 142 réponses valides ou utilisables, d'où j'ai tiré un certain nombre de tableaux, qui en donnent la synthèse et en dégagent les renseignements. Avant d'analyser ces réponses et de commenter ces tableaux il est nécessaire que je place devant mes lecteurs la lettre et le questionnaire qui ont servi de base à l'enquête et m'ont procuré toute ma documentation.

* * *

Voici tout d'abord la lettre:

UNIVERSITE DE MONTREAL

Faculté des Sciences Sociales

Institut de Sociologie

Montréal, le 14 août 1944.

Monsieur (ou Madame),

L'opinion publique et les gouvernants s'intéressent beaucoup, depuis quelques années, à la protection de

l'enfance malheureuse dans la province de Québec. Au cours des discussions soulevées par cette question, les jugements les plus divers ont été portés sur nos orphelinats.

L'Institut de Sociologie, de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, a pensé que le meilleur moyen de se renseigner sur ce point, c'était de consulter ceux qui ont vécu à l'orphelinat, ceux qu'une désorganisation temporaire ou permanente de leur famille a placés, pour un temps, sous la protection des religieux et des religieuses qui dirigent ces maisons. On nous a dit que vous étiez dans ce cas, et c'est pourquoi nous prenons la liberté de vous adresser le questionnaire ci-joint.

Nous vous prions avec instance de lire ce questionnaire attentivement, de répondre franchement, au meilleur de votre connaissance et de vos souvenirs, à chacune des questions qu'il contient.

Votre réponse sera traitée confidentiellement et votre nom sera gardé secret. Vous pouvez donc parler en toute liberté et dire, sans la moindre gêne, ce que vous croyez être la vérité, avec le seul souci d'être juste envers ceux ou celles qui ont pris soin de vous durant cette période difficile de votre existence.

Il va sans dire que si vous leur gardez de la reconnaissance et de l'affection, rien ne vous empêche de le dire, car la reconnaissance et l'affection peuvent être parfois des devoirs de justice. Mais ce dont vous devez vous préoccuper avant tout, c'est de dire la vérité et rien que la vérité.

La question est extrêmement importante puisqu'il s'agit de fournir aux amis de l'enfance malheureuse des

renseignements de première valeur, qui leur permettront d'assurer aux protégés de nos orphelinats les meilleures conditions d'existence et les plus grandes facilités d'éducation possibles.

Pour l'Institut de Sociologie,

Le Directeur,

Arthur SAINT-PIERRE.

On remarquera sans doute que j'ai cru devoir m'engager à la discrétion la plus absolue. Cette précaution était nécessaire pour inspirer confiance à ceux-là qui auraient des plaintes à formuler. Il fallait les mettre parfaitement à l'aise et qu'ils se sentent libres de dire tout ce qu'ils avaient sur le coeur. Ce qui prouve bien que cette mesure de prudence n'était pas inutile, c'est que les rares correspondants qui ont formulé des critiques assez graves contre les maisons où ils ont été hospitalisés, m'ont rappelé mon engagement et ont insisté pour que je garde leur nom secret. Leur volonté sera respectée.

Mais cette première obligation de discrétion entraîne nécessairement une autre: il ne serait pas juste de livrer au public le nom d'une institution qui serait l'objet d'une attaque désireuse de rester anonyme.

La situation aurait pu devenir embarrassante si les réponses défavorables m'étaient venues nombreuses et si les critiques s'étaient attaquées tout particulièrement à deux ou trois maisons. Comment laisser planer sur l'ensemble de nos institutions de protection de l'enfance des

reproches qui, en les supposant fondés, n'auraient tout de même été mérités que par un petit nombre d'entre elles?

On verra par l'analyse des réponses reçues que la question ne se pose pour ainsi dire pas. Les plaintes les plus graves sont en si petit nombre que, même s'il était possible de les prouver toutes, la réputation des institutions n'en serait pas compromise. Malgré toutes les précautions prises pour les éviter — et qui vont dans certaines écoles jusqu'à l'abolition de toute discipline et de toute autorité — des cas de brutalité envers les enfants se produisent de temps à autre, sans que l'on songe à taxer de sévérité indue ou de dureté les organisations scolaires. Et puis il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de plaintes anonymes. Sans mettre le moins en doute la bonne foi — qui me paraît évidente — de ceux qui les ont portées, les maisons que l'on critique et qui sont placées dans l'impossibilité de se justifier ou même de s'expliquer ont, pour le moins, droit au bénéfice du doute.

Et voici maintenant le questionnaire. J'ai numéroté les questions ici pour faciliter l'analyse des réponses; elles ne l'étaient pas dans les formules que j'ai adressées à mes correspondants.

Enquête sur la Protection de l'Enfance
dans la Province de Québec.

*Questionnaire aux anciens pensionnaires des
orphelinats.*

- 1—Votre nom
- 2—Votre âge..... Votre occupation actuelle.....
- 3—Votre adresse actuelle
- 4—Quel orphelinat avez-vous fréquenté?.....
- 5—A quelle date y êtes-vous entré?.....
- 6—Étiez-vous alors entièrement orphelin?.....
ou bien orphelin de père?.....
ou de mère?
- 7—Aviez-vous vos deux parents?.....
- 8—Combien de temps êtes-vous resté à l'orphelinat?
.....
- 10—Étes-vous allé en classe régulièrement durant votre
séjour à l'orphelinat?
- 11—En quelle année du cours étiez-vous quand vous en
êtes sorti?
- 12—Si vous ne vous le rappelez pas, mentionnez les
principaux livres de classe dont vous vous serviez:
.....
 - a) Grammaire: élémentaire?.....
intermédiaire?..... ou supérieure?.....
 - b) Arithmétique: élémentaire?..... inter-
médiaire..... ou supérieure?.....
 - c) Géographie: élémentaire?..... intermé-
diaire?

- d) Histoire:
- e) Anglais: avez-vous étudié l'anglais?.....
- 13—Quel souvenir avez-vous gardé de votre séjour à l'orphelinat, bon?..... passable?..... mauvais?.....
- 14—La discipline était-elle dure? sévère?..... ou bien douce?.....
- 15—La nourriture était-elle bonne?..... passable?..... mauvaise?.....
- 16—Etiez-vous bien ou mal soigné quand vous étiez malade?
- 17—Aviez-vous du temps pour vous amuser?.....
- 18—Pouviez-vous jouer et prendre de l'exercice sur le terrain de l'orphelinat?
- 19—Le régime a-t-il été à peu près le même durant toute la durée de votre séjour à l'orphelinat?.....
- 20—Les changements de supérieurs(res) et de religieux (ses) ont-ils rendu votre situation meilleure ou moins bonne?
- 21—Vos parents vous visitaient-ils à l'orphelinat?..... souvent? rarement?
- 22—Alliez-vous parfois en congé ou vacances chez des parents ou des amis?.....
- 23—En dehors de vos livres de classe, aviez-vous des livres pour lire?
- 24—En avez-vous reçu en cadeau ou en prix?.....
- 25—Quand vous êtes sorti de l'orphelinat, votre santé était-elle aussi bonne?..... meilleure?..... ou moins bonne que lorsque vous y êtes entré?.....

- 26—Où êtes-vous allé en sortant de l'orphelinat?.....
 dans votre famille?.....
 chez des parents proches?.....
 grands-parents?..... frère ou soeur?.....
 oncle ou tante?..... ou bien
 chez des amis?
- 27—Etiez-vous alors assez grand pour gagner votre vie
 et vous débattre seul dans le monde?.....
- 28—L'instruction et la formation de caractère que vous
 aviez reçues à l'orphelinat vous ont-elles été utiles
 pour vous tirer d'affaires?
- 29—Etiez-vous plus timide, moins débrouillard que les
 jeunes de votre âge?.....
- 30—Pensez-vous que votre séjour à l'orphelinat vous
 a nui pour faire votre chemin dans la vie?.....

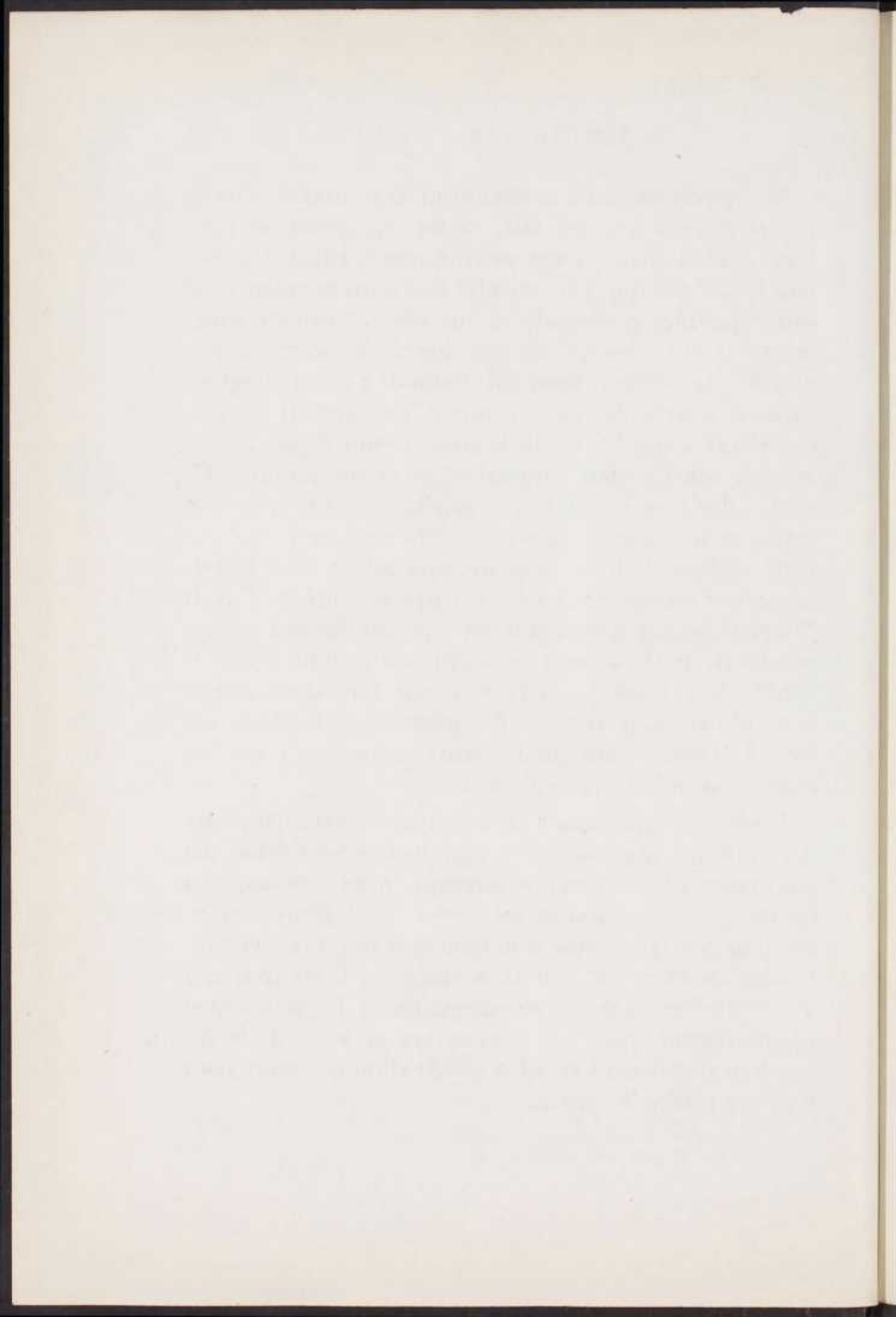
- 31—Maintenant que vous avez l'expérience de plusieurs
 années de vie dans le monde, croyez-vous que le
 genre de vie mené par les enfants dans les orpheli-
 nats peut leur nuire pour faire leur chemin dans la
 vie?
- Signature:

N. B.—Si vous avez d'autres renseignements à don-
 ner, faites-le sans aucune crainte. Toutes les réponses à
 cette enquête seront considérées comme strictement confi-
 dentielles et votre nom ne sera pas communiqué à qui que
 ce soit ou rendu public sans votre permission formelle
 donnée par écrit.

*Le Directeur de
 l'Institut de Sociologie.*

Si on veut bien lire ce document avec attention on se rendra compte que j'ai fait toutes mes questions aussi brèves, aussi claires, aussi précises que possible. On notera également que j'ai consulté mes correspondants sur leur expérience personnelle et sur cette expérience seulement. Je n'ai posé qu'une question d'une portée un peu générale, la dernière, mais j'ai demandé à mes correspondants d'y répondre en s'inspirant uniquement de leur expérience à eux. C'est là je crois, ce qui donne à cette enquête son caractère original et sa valeur propre. Ce sont « des tranches de vie » qu'elle a mises entre mes mains et je voudrais pouvoir en transmettre à mes lecteurs, comme je les ai ressentis moi-même, tout le frémissement émouvant et tout le palpitant intérêt. J'avais l'impression, en parcourant les réponses de mes correspondants, qu'ils avaient tous éprouvé quelque chose de semblable à l'émotion très vive que l'un d'entre eux m'exprimait sous cette forme négative: « *Lorsque j'ai reçu la vôtre et son questionnaire je ne puis vous dire tout ce qui m'a traversé l'esprit* ».

L'enquête, sans aucun doute, avait réveillé chez eux des souvenirs plus ou moins agréables, mais fidèles; des sentiments plus ou moins assoupis mais vivaces, des émotions plus ou moins émoussées, mais profondes et, avec une confiance dont je m'honore et qui m'a vivement touché, ils m'en ont fait la confidence. C'est tout cela qui s'exprime dans les commentaires et les statistiques nécessairement arides qui vont suivre, et je voudrais que mes lecteurs fassent l'effort d'imagination nécessaire pour n'en pas perdre la pensée.



I I

Les résultats de
l'enquête



II

Cinq communautés ont pris part à l'enquête par leurs anciens. De même qu'elles sont d'inégale importance — les unes ayant un grand nombre d'établissements et des milliers de protégés; alors que les autres n'ont qu'un orphelinat ou deux et relativement peu d'enfants sous leurs soins — elles se partagent inégalement et le nombre des maisons représentées et celui de mes correspondants. La première a neuf établissements, qui m'ont fourni cinquante-neuf réponses; la deuxième sept maisons, qui m'en ont fourni trente-neuf; la troisième, trois maisons et trente-sept réponses; la quatrième et la cinquième, chacune une maison, qui m'ont fourni respectivement dix et neuf réponses. Soit au total vingt et une maisons et cent quarante-quatre réponses dont deux nulles, ainsi que je l'ai déjà expliqué.

Avec les renseignements contenus dans ces réponses, j'ai dressé une série de tableaux dont les premiers nous renseignent sur mes correspondants eux-mêmes.

TABLEAU I

Les correspondants, répartition par sexe

Totaux		HOMMES		FEMMES	
		Nombre	%	Nombre	%
A	109	54	49.6	55	50.4
B	35	21	60.	14	40.
A et B	144 ¹	75	52.1	69	47.9

Les lettres A et B, dans ce tableau, et dans les autres où on les retrouve, représentent les deux parties de l'enquête, tel qu'expliqué en page 22. Elle nous permettent de nous rendre compte que dans la première partie les hommes et les femmes avaient répondu en nombre aussi égal que possible: cinquante-quatre hommes et cinquante-cinq femmes; alors que dans la seconde partie, trois hommes contre deux femmes ont répondu au questionnaire. L'explication est toute simple: la communauté dont les anciens n'avaient pas répondu en nombre suffisant au premier envoi protège beaucoup plus de garçons que de filles. Comme c'est dans ses listes que j'ai puisé de beaucoup la plus grande partie des noms d'anciens à qui j'ai adressé mon deuxième envoi de question-

¹ Y compris deux correspondants qui n'entraient pas dans les cadres de l'enquête et qui ne figureront plus dans les tableaux.

naires, il était inévitable que les réponses venant des hommes fussent plus nombreuses que celles des femmes.

En groupant les chiffres des deux parties de l'enquête A et B l'on trouve que mes correspondants ont été au nombre de soixante et quinze et mes correspondantes de soixante et neuf, soit: 52.1% et 47.9% respectivement. L'opinion masculine et l'opinion féminine sont donc représentées en proportions très satisfaisantes.

TABLEAU II

Les correspondants, répartition par âge

Groupes d'âge	A	B	Totaux	%
moins de 21	25	17	42	29.6
De 21 à 30	44	10	54	38.
De 31 à 40	21	2	23	16.2
De 41 à 50	9	4	13	9.2
Plus de 50	7	2	9	6.3
Âge inconnu	1	0	1	0.7
GRAND TOTAL	107	35	142	100.

Le deuxième tableau nous renseigne sur l'âge de mes correspondants. Quarante-deux ou près de 30 p. c. ont moins de vingt-et-un ans. Sur ce nombre une bonne moitié sans avoir les dix années d'expérience de vie dans le monde qui me paraissait désirable, en ont cinq ou six, ce qui est déjà quelque chose. Les autres ont au moins l'avantage de parler d'un passé tout récent et de nous décrire, dans l'orphelinat qu'ils ont connu, une institution sans aucun doute assez semblable à celle qui existe encore de nos jours. Il y aurait eu avantage à analyser leurs réponses séparément si elles avaient différé sensi-

blement de celles de leurs aînés. Mais il n'en est rien, comme l'on peut s'en rendre compte par le très fort pourcentage de correspondants de tous âges ayant exprimé des avis semblables et aussi par les nombreux extraits de la correspondance où je donne, dans chaque cas, l'âge du correspondant. Des tableaux séparés auraient donc entraîné d'inutiles répétitions.

Il est à remarquer que la plus forte proportion de jeunes se rencontre dans les correspondants de la deuxième partie (B) de l'enquête, dix-sept sur trente-cinq, alors que dans la partie A, il n'y en a que vingt-cinq sur cent sept. Cela est dû au fait que, pour éviter que les questionnaires nous soient retournés en aussi grand nombre par le service postal pour cause d'adresse inexacte qu'ils l'avaient été lors du premier envoi de questionnaires, j'ai fait adresser les seconds en grande partie à des anciens dont l'adresse, à cause de leur récente sortie de l'institution, avait plus de chance d'être bonne. Ceci m'a naturellement amené un contingent relativement considérable de jeunes correspondants.

Dans l'ensemble, les correspondants ayant vingt et un ans ou plus sont au nombre de cent, soit soixante-dix p. c. du total. Cela veut dire que chez les hommes du moins, la sortie de l'orphelinat date d'au moins huit ans — puisque dans les institutions dirigées par les religieuses d'où ils viennent presque tous, on ne les garde pas après douze ans, ou dans des cas exceptionnels treize ans. Chez les jeunes filles la sortie de l'orphelinat peut se produire sensiblement plus tard et il s'en trouve donc quel-

ques-unes parmi mes correspondantes dont l'expérience hors de l'institution est d'assez courte durée.

On verra plus loin que jeunes correspondants et correspondantes se sont abstenus de répondre lorsque la question faisait appel à leur expérience de la vie dans le monde.

TABLEAU III

*Les correspondants: situation de famille*¹

	A	B	Totaux	%
Entièrement orphelins	17	2	19	13.4
Orphelins de père	35	8	43	30.3
Orphelins de mère	35	13	48	33.8
Ayant deux parents	20	11	31	21.8
Pas de réponse	0	1	1	0.7
TOTAUX	107	35	142	100.

¹ A l'époque de leur séjour à l'orphelinat, bien entendu.

Voici dans son apparente sécheresse un tableau riche de substance sociologique et qui ouvre de multiples perspectives sur le rôle que jouent parmi nous nos orphelinats. Il soulève de nombreuses questions qui ne pourront être qu'indiquées en passant, parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre de cette enquête et dont plusieurs même devront être totalement ignorées parce que trop étrangères à l'objet précis de notre recherche.

Ce qui, dans ce tableau, frappera d'abord toute personne tant soit peu avertie c'est en tête du tableau le nombre très restreint des orphelins complets que renferment ou que renfermaient nos orphelinats: dix-neuf sur

cent quarante-deux, ou un peu plus de 13 p. c.; et c'est ensuite presque au bas du tableau, le nombre relativement élevé d'anciens qui, à l'époque de leur séjour dans l'institution avaient encore leurs deux parents; trente-et-un, soit tout près de 22%.

Entre les deux se placent les enfants qui avaient encore soit leur père, soit leur mère; ils étaient au nombre de quatre-vingt-onze (43 plus 48), soit près des deux-tiers, ou plus de 64%.

Si l'on tient compte en plus de ceci que même parmi les orphelins complets, plusieurs avaient des parents proches qui s'intéressaient à eux et veillaient plus ou moins étroitement sur leur bien-être, ainsi qu'un tableau subséquent le montrera clairement, il apparaîtra évident que le nombre de ces enfants entièrement dépourvus de protection familiale était tout à fait insignifiant.

Or ce tableau ne révèle pas une situation exceptionnelle, il ne fait que confirmer un état de choses bien connu des spécialistes, qui est très généralement répandu un peu partout et dont l'existence dans notre province avait déjà été mise en pleine lumière lors de mon enquête sur les Institutions religieuses de charité dans la province de Québec.¹

La Commission Garneau qui a relevé des pourcentages semblables à ceux que je viens de donner s'en montre scandalisée, mais ne nous dit pas pourquoi.² Il est

¹ *L'Oeuvre des Congrégations religieuses de charité dans la province de Québec*. L'édition est épuisée.

² Rapport officiel, p. 8.

peut-être permis de supposer qu'elle s'est faite tout simplement l'écho d'une campagne anti-institutionnelle dont elle n'avait pas eu le temps ou dont elle n'avait pas jugé à propos de discerner les activités et de peser la valeur.

J'ai toujours soutenu — et aucun fait, ni aucun argument sérieux n'a encore été apporté pour me faire changer d'avis — que l'orphelinat était, chez nous à tout le moins, le pensionnat des enfants pauvres. La confiance que témoignent aux nôtres un si grand nombre de parents leur fait grand honneur, et montre bien l'importance du rôle qu'ils remplissent parmi nous.

Si l'autorité paternelle ou maternelle — si bafouée ailleurs — garde encore dans notre province quelque respect et quelque signification; si la liberté d'enseignement — qui comporte nécessairement le choix libre des professeurs par les protecteurs attitrés de l'enfant — n'est pas devenue un vain mot pour les pauvres gens, on se demande de quels droits de véritables ou de prétendus experts, des *busybodies* indiscrets ou une bureaucratie envahissante viendraient gêner dans l'exercice de leurs droits, des parents dont l'indignité ou la simple incompetence n'a jamais été démontrée. S'ils choisissent l'orphelinat pour leurs enfants de préférence à toute autre maison d'enseignement, ils n'ont de compte à rendre à personne et toute pression exercée sur eux pour leur imposer un autre choix serait nettement abusive. Elle deviendrait particulièrement odieuse, si elle tentait de s'exercer à la faveur de quelque loi de protection de l'enfance fédérale ou provinciale, passée ou à venir.

Rien de ce que je viens de dire n'a pour but évidemment de justifier les exploiters de la charité qui cherchent à faire élever gratuitement leurs enfants dans les orphelinats, alors qu'ils ont les moyens de payer eux-mêmes pour leur instruction. Cela ne veut pas dire non plus que l'on doive encombrer les orphelinats d'enfants ayant encore leurs parents, et des parents capables de prendre soin d'eux, alors que les orphelins en grand besoin de la protection que l'orphelinat peut offrir s'en verraient refuser l'entrée. Ce sont là des abus contre lesquels « L'Oeuvre de l'Enfance sans soutien », des Trois-Rivières paraît lutter avec une particulière efficacité et qu'il n'est pas du tout dans mes intentions d'approuver.

Les principes que j'ai posés n'en gardent pas moins leur valeur et doivent être respectés si nous ne voulons pas nous engager dans une voie où l'autorité des parents sur leurs enfants serait méconnue chez les pauvres gens, en attendant sans aucun doute que l'on puisse la fouler au pied dans toutes les classes de la société.

La protection de l'enfance, on ne saurait trop le dire, est beaucoup plus une question d'éducation qu'une question d'assistance: fournir abri, nourriture, vêtement aux enfants abandonnés ou dont les familles sont temporairement incapables de prendre soin est sans doute indispensable. Mais il faut aussi meubler leur intelligence et former leur caractère, c'est même là la tâche essentielle. Bien des enfants, ayant tout le nécessaire matériel n'en ont pas moins besoin de la sollicitude éclairée d'une bonne oeuvre ou institution charitable.

C'est pourquoi je verrais avec satisfaction pour ma part, notre Conseil de l'Instruction Publique prendre sous sa juridiction toutes les classes d'enfants, sans exception, ayant besoin de protection. Déjà, dans mon rapport à la Commission Montpetit en 1932, j'avais indiqué cette voie.¹ Je suis de plus en plus convaincu qu'en nous y engageant nous ferions un grand pas vers la solution du problème — moins grave sans doute chez nous qu'ailleurs, mais sérieux quand même — que pose la protection de l'enfance malheureuse.

Une comparaison entre les chiffres des colonnes A et B montre que le pourcentage des orphelins complets était plus élevé chez les correspondants de la première partie de l'enquête, 16.6, que chez ceux de la seconde, où ce pourcentage n'est que de 6.

Il est fort possible que la différence soit purement accidentelle, due au nombre restreint de correspondants de la deuxième catégorie, et donc sans signification vraiment importante. Mais il se pourrait aussi que les chiffres indiquent vraiment une tendance vers le placement dans les orphelinats d'une proportion sans cesse plus grande d'enfants jouissant d'une protection familiale partielle ou complète. S'il en était ainsi, il resterait alors à rechercher jusqu'à quel point cette tendance devrait être réprimée, tolérée ou encouragée dans l'intérêt des enfants.

¹ *L'Oeuvre des Congrégations religieuses de charité dans la province de Québec.*

TABLEAU IV

Les correspondants, répartition par occupations

HOMMES			
Agronomes	2	<i>Report</i>	43
Aide cultivateur	1	Gérant de plomberie	1
Apprentis	2	Infirmier	1
Avocat	1	Ingénieur	1
Assistant-mesureur de bois ..	1	Inspecteur	1
Boulangier	1	Instituteur	1
Camionneur, maître	1	Jardiniers	2
Chauffeur	1	Journaliste	1
Commis	2	Marchands	2
Comptables	3	Manufacturier	1
Contremaître	1	Mécaniciens	2
Cultivateur	1	Menuisier	1
Directeur des Ventes	1	Militaires	2
Ecoliers	8	Mineur	1
Electriciens	2	Opérateur de tramway	1
Employés civils et civiques ..	6	Prêtres (religieux)	3
Etudiants	6	Prêtres séculiers	6
Frères (religieux)	2	Payeur	1
Garagiste	1	Voyageur	1
—	—	Sans profession	2
<i>A reporter</i>	43	Total	74

FEMMES

Aides ménagères	2	<i>Report</i>	51
Caissière	1	Religieuse (professe)	1
Couturières	3	Religieuses (novices)	2
Ecolières	2	Comptabilité	1
Employées de bureau	5	Secrétaires	2
Etudiantes	4	Maîtresse de pension	1
Institutrices	5	Directrice d'école	1
Ménagères	23	Sans profession	6
Ouvrières	6	Inconnues	3
	—		—
<i>A reporter</i>	51	<i>Total</i>	68

Le tableau IV n'appelle guère de commentaires. Il révèle chez mes correspondants et correspondantes une très grande variété d'occupations.

On pourrait sans aucun doute constituer une liste à peu près semblable parmi les anciens de n'importe quelle école fonctionnant dans un milieu modeste ou pauvre. Avec cette différence pourtant que la proportion de ceux qui ont pu continuer leurs études au-delà du cours primaire est ici plus considérable qu'on ne serait porté à le supposer. Près d'un tiers des hommes exercent des professions ou occupent des emplois qui exigent un niveau d'instruction assez élevé et dans plusieurs cas une culture classique complète.

Chez les femmes, si nous exceptons les « ménagères », ou femmes mariées dirigeant leurs propres foyers, dont l'occupation ne nous apporte sur ce point aucune lumière, chez les femmes dis-je le pourcentage de celles qui posséderaient une belle instruction semble également très élevée.

TABLEAU V

Durée du séjour à l'orphelinat.

	Hommes	%	Femmes	%	Hommes et femmes	%
Moins d'un an	4	} 35.1	3	} 23.5	7	} 29.6
1 à 3 ans	22		13		35	
3 à 5 ans	25	33.8	13	19.1	38	26.7
5 à 8 ans	17	} 31.1	18	} 57.4	35	} 43.7
8 à 10 ans	5		16		21	
Plus de 10 ans	1		5		6	
	74	100	68	100	142	100.

D'autres tableaux, notamment les numéros VI, VII et VIII nous apporteront sur ce point des renseignements supplémentaires.

Le tableau V touche à l'une des questions les moins discutées chez les spécialistes de la protection de l'enfance parce que, chose assez rare, l'accord semble s'être fait presque unanime parmi eux à son sujet. Qu'ils soient amis ou adversaires de l'institution, la plupart sont d'avis que, soit qu'on le considère comme inévitable ou comme désirable le séjour d'un enfant dans un orphelinat ne doit pas être prolongé. Sans avoir lu — loin de là — toute la « littérature » sur le sujet, je crois bien que M. Hopkirk exprimait l'opinion générale en affirmant que ce séjour ne doit pas dépasser quatre ou cinq ans.¹

¹ *Op. c.*, p. 48.

Or le tableau V nous apprend que ce maximum supposé désirable a été largement dépassé par un grand nombre de mes correspondants et surtout de mes correspondantes.

Dans le cas des correspondants, 35.1 p. c. sont restés à l'orphelinat moins de trois ans; 33.8 p. c. y sont restés de 3 à 5 ans et 31.1 p. c. y sont restés plus de 5 ans. Chez les femmes les pourcentages ont été comme suit: 23.5 p. c. moins de 3 ans; 19.1 p. c. de 3 à 5 ans et 57.4 p. c. plus de cinq ans.

Le fait que nos orphelinats sont généralement dirigés par des religieuses, qui ne peuvent garder dans leurs institutions les garçons âgés de plus de 12 ou 13 ans explique pourquoi les longs séjours sont de beaucoup plus nombreux chez mes correspondantes que chez mes correspondants.

En groupant tous ces chiffres on trouve que 29.6 seulement de mes correspondants, hommes et femmes ont séjourné moins de 3 ans à l'orphelinat, alors que 70% y sont restés plus de trois ans.

Les tableaux qui suivent nous permettront peut-être de découvrir si, d'une façon générale, les anciens de nos orphelinats ont subi quelque préjudice grave et durable d'y avoir été tenus trop longtemps.

TABLEAU VI

Régularité de l'enseignement.

Fréquentation en classe		
Régulière	Irrégulière	Pas de renseignement
133	10	2

Ce tableau donne les réponses à la question 9, qui se lit comme suit: Etes-vous allé régulièrement en classe durant votre séjour à l'orphelinat?

Sur mes 142 correspondants, 2 n'ont pas donné de renseignements sur ce point. Les autres au nombre de 140 m'ont fourni 143 réponses, dont 3 doubles par conséquent. Les réponses affirmatives sont au nombre de 133, soit 95 p. c. du total des correspondants. Les réponses négatives sont au nombre de 10 soit 7 p. c.

Sauf une seule exception, ce sont toutes des correspondantes qui déclarent être allées en classe irrégulièrement; les unes parce qu'elles étaient malades, les autres parce qu'elles étaient appelées à rendre service aux religieuses, généralement en les accompagnant à la quête.

Ces dernières (et l'unique correspondant qui était dans le même cas) déclarent qu'à une certaine période de leur séjour à l'orphelinat, pendant un, deux ou trois ans, elles ne sont allées en classe qu'une demie journée par jour. Il est à remarquer que ces correspondantes sont restées à l'orphelinat, sauf une, pas moins de sept ans et jusqu'à dix ans.

Ce tableau révèle donc une assiduité aux études difficile à égaler et quasi impossible à dépasser.

TABLEAU VII

Degré d'instruction à la sortie.

	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
1ère année	1	1	2
2e " "	2	2	4
3e " "	6	0	6
4e " "	4	3	7
5e " "	12	5	17
6e " "	28	10	38
7e " "	3	11	14
8e " "	5	13	18
9e " "	3	15	18
10e " "	0	4	4
	64	64	128
Pas de renseignement	10	4	14
	74	68	142

} 72%

On ne peut établir de comparaison rigoureuse entre la durée de son séjour à l'orphelinat et le degré d'instruction d'un enfant à la sortie. Trop de facteurs sur lesquels l'enquête ne fournit aucun renseignement devraient pour cela entrer en ligne de compte. Nous ignorons par exem-

ple quelle instruction possédait l'enfant lors de son admission à l'institution.

Il n'en reste pas moins intéressant de noter que sur 128 correspondants ayant fourni des renseignements sur ce point 92 ou tout près de 72% avaient fait au moins leur sixième année. Il est non moins intéressant de noter que 54, ou environ 42% avaient pu continuer leurs études à l'institution même, dans de nombreux cas jusqu'en 8e et 9e et parfois jusqu'en 10e. Il s'agit ici surtout des correspondantes, car sauf le petit nombre de correspondants qui ont fréquenté un orphelinat dirigé par des religieux, tous les autres, s'étant trouvés dans l'obligation de quitter l'institution à douze ou treize ans, ou bien ont cessé d'étudier ou ont dû aller continuer leurs études ailleurs. Le tableau VIII nous fournit à ce sujet des renseignements supplémentaires.

Ce qui paraît bien indiquer que l'instruction donnée dans les orphelinats devait être d'une réelle valeur, c'est que les anciens qui ont eu la chance de poursuivre leurs études à la sortie ont pu entrer en éléments latins dans les collèges classiques, sur un pied d'égalité avec les élèves de leur âge venant des autres institutions d'enseignement. Les extraits de la correspondance nous donnent à ce sujet des indications précieuses.

TABLEAU VIII

Où aller à la sortie.

		Famille	Aux études	Chez étrangers	Pas de réponse, ou imprécise	Totaux
A	Hommes	26	28	2	1	57
	Femmes	39	11	7	0	57
B	Hommes	14	7	1	0	22
	Femmes	11	0	2	0	13
A et B	Hommes	40	35	3	1	79
	Femmes	50	11	9	0	70
Totaux		90	46	12	1	149

Parmi les tableaux, il en est qui, tout en ayant leur signification et leur valeur propres, fournissent en plus une sorte de contrôle sur les renseignements donnés dans d'autres tableaux. C'est le cas de celui-ci. En nous apprenant où sont allés mes correspondants en sortant de l'orphelinat, il vient confirmer deux points importants que j'ai soulignés et commentés.

Il nous dit par exemple que 90 enfants sont retournés dans leurs familles. C'est donc qu'ils n'étaient pas en-

tièrement dépourvus de protection familiale, ainsi que le tableau III nous l'a déjà révélé plus complètement et avec plus de précision. Il nous indique également que 46 enfants sont allés aux études tandis que 12 seulement sont passés chez des étrangers, ayant atteint l'âge et se trouvant dans l'obligation de commencer à travailler pour gagner leur vie.

Ce tableau n'a pas l'exactitude quasi rigoureuse des précédents. La question et ses subdivisions comportaient plus d'une réponse. Certains des correspondants s'en sont prévalus en indiquant clairement qu'ils étaient retournés dans leurs familles tout en continuant leurs études. C'est ce qui explique que mes 142 correspondants m'ont fourni ici 149 réponses. Les réponses doubles figurent de toute nécessité dans deux colonnes et sont donc comptées deux fois. Le même fait s'est reproduit au sujet de nombre d'autres questions et c'est pourquoi, dans la plupart des tableaux qui suivent, le nombre des réponses enregistrées ne correspond plus exactement au nombre des correspondants ayant pris part à l'enquête.

Il faut souligner la proportion très élevée des anciens des orphelinats qui ont pu continuer leurs études à la sortie de l'institution, grâce dans la plupart des cas, à l'aide que l'institution elle-même leur a donnée. Plusieurs de mes correspondants le reconnaissent explicitement.

C'est là un aspect de la bienfaisance institutionnelle chez nous, qui est presque totalement ignoré et qui mériterait pourtant d'être connu de tous. Bien avant que

nos gouvernants, en puisant dans le produit des impôts, aient songé à favoriser la diffusion de l'instruction par l'octroi de bourses d'études, nos communautés religieuses de charité faisaient des sacrifices réels pour faciliter à leurs protégés les plus méritants l'accès aux études secondaires.

Dans les orphelinats de filles, outre que les études pouvaient être poursuivies beaucoup plus longtemps sans sortir de l'institution elle-même, il est arrivé souvent que des élèves particulièrement brillantes ont bénéficié de l'appui financier de l'institution afin de poursuivre des études académiques ou même un cours de garde-malade.

TABLEAU IX

Souvenir gardé de l'orphelinat.

		Bon	Passable	Mauvais	Réponses imprécises	Totaux
A	Hommes	40	6	5	3	54
	Femmes	45	7	2	0	54
B	Hommes	17	5	1	0	23
	Femmes	10	1	2	1	14
A	Hommes	57	11	6	3	77
et B	Femmes	55	8	4	1	68
Totaux		112	19	10	4	145

Si on veut bien se reporter au questionnaire on verra que la question la plus importante, celle autour de laquelle gravitent presque toutes les autres et qui les résume presque toutes est la 13e: « Quel souvenir avez-vous gardé de l'orphelinat, Bon?... passable?... mauvais?... »

Pour rester claire, cette question, comme toutes celles que l'on doit poser dans une enquête comme celle-ci, devait forcément être brève et simple. Ses trois adjectifs n'épuisent pas et n'ont pas la prétention d'épuiser toute la gamme des sentiments et des impressions qu'un long séjour dans un orphelinat peut avoir laissés. Plusieurs

des autres questions visent à préciser ce que celle-ci avait d'intentionnellement très général.

Et puis j'avais expressément invité mes correspondants à faire en marge des questions que je leur posais tous les commentaires qu'ils jugeraient utiles. C'est une invitation dont ils ont, en très grand nombre, largement profité: nuancant, accentuant et développant l'expression de leur pensée, soit sur le questionnaire lui-même, soit en de longues lettres qu'ils y ont ajoutées. Le tout forme une documentation révélatrice et singulièrement précieuse.

J'ai fait trois parts des réponses reçues, suivant que le souvenir gardé par mes correspondants de leur séjour à l'orphelinat était déclaré *bon*, *passable*, ou *mauvais*, ou quelque chose d'équivalent. Par les réflexions qui précèdent on peut se rendre compte que cette classification est forcément un peu arbitraire. Il n'y a pas toujours cloison étanche, limites bien tranchées entre les trois catégories de réponses.

Tel correspondant qui déclare avoir gardé un *mauvais* souvenir de l'institution atténue sensiblement la sévérité de cette déclaration par les réponses qu'il fait à d'autres questions ou par certains commentaires dont il les accompagne. Tel autre qui rapporte un souvenir *passable*, peut donner une valeur différente à cet adjectif suivant les réflexions qu'il y ajoute. De même dans les questionnaires où le souvenir est déclaré *bon* on trouve certains commentaires qui affaiblissent quelque peu la portée de la réponse; ou bien, au contraire, les correspondants

ayant trouvé l'adjectif insuffisant l'ont porté au superlatif ou remplacé par un autre; et nous avons alors un *souvenir très bon*, un *souvenir excellent*, le *meilleur des souvenirs*, etc.

Il n'en reste pas moins que par le choix qu'ils ont fait de l'un de ces trois adjectifs, ou d'expressions exprimant la même pensée avec plus de force encore, pour exprimer l'impression qui domine dans leurs souvenirs, mes correspondants, ont non seulement justifié d'avance ma classification, mais l'ont pour ainsi dire rendue nécessaire. Elle interprète incontestablement avec fidélité, leurs pensées et leurs sentiments.

J'ai déjà expliqué pourquoi le total des réponses reçues ne correspond pas dans tous les tableaux avec celui des correspondants; c'est que parfois ceux-ci ont fait deux réponses à la même question. Ici le surplus des réponses valables est de trois.

Dans le tableau ci-dessus, il appert que quatre correspondants sur 142, ou bien n'ont pas répondu à la question ou bien ont donné une réponse tellement imprécise qu'elle est inutilisable. Il reste donc 138 correspondants, dont 112 ont rendu à l'institution qu'ils ont fréquentée un témoignage nettement favorable, c'est 81.2% du total; 19 ont déclaré qu'ils en avaient gardé un souvenir *passable*, c'est 13.7%; tandis que le nombre de ceux dont le témoignage est nettement défavorable, qui ont déclaré un souvenir *mauvais* est de 10, soit 7.2%.

Voilà pour l'ensemble des réponses reçues au cours des deux parties de l'enquête. Voyons maintenant si chacune

des deux parties, prise séparément, donne des résultats semblables ou différents, et si les témoignages rendus par les femmes s'accordent ou non avec ceux des hommes.

Sur 54 correspondants ayant pris part à la première partie de l'enquête, cinquante et un ont répondu clairement à la question. Là-dessus 40, soit 78.4% ont rendu à l'institution un témoignage favorable; 6 ou 11.8% un témoignage passable, et 5, soit 9.8%, un témoignage défavorable. C'est un peu moins bien que les résultats d'ensemble que nous venons de voir.

Chez les femmes les résultats sont comme suit: ayant pris part à la première partie de l'enquête 54; réponses favorables 45, ou 83.3%; passables 7, ou 13.%; défavorables 2, ou 3.7%. C'est sensiblement mieux que l'ensemble.

En groupant les réponses masculines et féminines de la première partie, on trouve sur 105 réponses valables, 85 réponses favorables, soit 81.1%; 13 réponses passables, ou 12.5%, et 7 réponses défavorables, soit 6.7%. C'est un peu mieux que l'ensemble des deux parties.

La seconde partie de l'enquête nous donne: 1° Pour les hommes au nombre de 23, les résultats suivants: réponses favorables 17, soit 74.%; passables 5, ou 21.7, défavorables 1, soit 4.3%. Ce sont des résultats un peu meilleurs que ceux donnés par les deux parties de l'enquête réunies. Il est à remarquer cependant que des pourcentages établis sur des chiffres de base aussi faibles, où le déplacement d'une seule unité suffit à changer sensiblement les proportions, n'auraient guère de signifi-

tions s'ils restaient isolés. Ils ne prennent de valeur que par leur groupement avec les autres chiffres qu'ils viennent corroborer.

2° Pour les femmes, sur 13 réponses valides nous avons 10 réponses favorables, soit 77%; 1 réponse passable, ou 7.7%; deux réponses défavorables, ou un peu plus de 15%. Les mêmes observations que ci-dessus s'appliquent, avec plus de force encore à ces chiffres, puisqu'ils sont encore plus faibles.

Témoignages masculins et féminins mis ensemble dans cette seconde partie nous fournissent les chiffres et les pourcentages que voici: participants, hommes et femmes 36, réponses favorables 27, ou 75%; passables 6, ou 16.6%; défavorables 3, ou 8.4%, soit un peu moins bien que l'ensemble.

Je résume tous ces chiffres en quelques pourcentages faciles à comprendre et à retenir. Ils donnent une synthèse de renseignements contenus dans le tableau IX.

TABLEAU IXa

Souvenirs gardés de l'Orphelinat.

		Bon %	Passable %	Mauvais %
A	Hommes	78.4	11.8	9.8
	Femmes	83.3	13.	3.7
	Hommes et Femmes	80.1	12.5	6.7
B	Hommes	74.	21.7	4.3
	Femmes	77.0	7.7	15.0
	Hommes et Femmes	75.	16.6	8.4
A et B	Hommes	77.	15.	8.1
	Femmes	82.8	12.	6.0
Hommes et Femmes Grand total:		81.2	13.7	7.2

Ce qui frappe dans cette synthèse c'est la remarquable stabilité des pourcentages dans les groupements variés des réponses, dès lors que le groupe prend une certaine

importance. Si l'on réunit ensemble les réponses masculines et féminines de la *première partie* de l'enquête on a 81.7% de réponses favorables; hommes et femmes de la *deuxième partie* de l'enquête témoignent en faveur de l'institution dans la proportion de 80%, si on met ensemble les réponses masculines de la première et de la seconde partie de l'enquête les réponses favorables représentent 77% du total; alors que les réponses féminines de la première et de la seconde section donnent ensemble 82.8% de réponses favorables. Il me paraît y avoir là une concordance très significative.

Il est à noter également que les réponses féminines sont légèrement plus favorables à l'institution que les réponses masculines.

TABLEAU X.

La discipline

		Douce	Sévère	Dure	Pas de réponse. ou imprécise	Totaux
A	Hommes	32	16	4	2	54
	Femmes	35	19	3	4	61
B	Hommes	12	10	1	0	23
	Femmes	9	4	1	1	15
A et B	Hommes	44	26	5	2	77
	Femmes	44	23	4	5	76
Totaux		88	49	9	7	153

Sur mes 142 correspondants, pas moins de 7 n'ont exprimé aucune opinion sur la discipline de l'institution, ou bien l'ont fait en des termes si imprécis qu'il était impossible de classer leurs réponses. Il en reste donc 135, qui m'ont fourni ensemble 146 réponses, plusieurs, exactement 11, ayant fait deux réponses à la question; par exemple, que la discipline a été douce durant la première partie de leur séjour à l'orphelinat, pour devenir sévère ensuite: ou bien qu'une religieuse qui les rendait malheu-

reux par sa trop grande sévérité ayant été changée, ils ont trouvé douce ensuite la discipline de la maison.

Il est à peine utile de faire remarquer qu'il y a dans ces doubles réponses, très nombreuses dans l'ensemble de l'enquête, un indice très clair du souci d'exactitude et de loyauté avec lequel les questionnaires ont été remplis.

Mais parce que nous avons 11 réponses de plus que de correspondants, soit environ 8%, nous allons avoir le même excédent dans le calcul des pourcentages, qui m'a donné les résultats suivants: 88 correspondants sur 135 ont déclaré qu'ils avaient trouvé la discipline *douce*, c'est 65.1%; 40 ont trouvé la discipline *sévère*, soit 36.3% 9 ont trouvé la discipline *dure*, soit 6.6%. L'addition de ces pourcentages nous donne 108, ou l'équivalent de nos 146 réponses pour 135 correspondants.

En tenant compte que plusieurs correspondants n'ont attaché aucun sens défavorable bien au contraire à l'adjectif sévère, ce tableau vient incontestablement confirmer les indications du tableau IX. Pour cette raison, il me paraît fastidieux de l'analyser avec la même minutie que le tableau précédent.

Ce tableau et les trois suivants forment avec le IXe que j'ai longuement commenté, un ensemble qu'il faut considérer avec soin. Le tableau IX nous a appris quel souvenir mes correspondants ont gardé de leur séjour à l'orphelinat; ceux-ci vont nous dire pourquoi ce souvenir est ce qu'il est, bon ou mauvais.

Pour répondre aux questions dont ces tableaux nous donnent une représentation statistique, les anciens des orphelinats ont dû interroger avec soin leur mémoire et

préciser pour eux-mêmes, avant de l'exprimer dans leurs réponses, la nature et les motifs du souvenir et des sentiments que le rappel de leur séjour à l'institution éveillait en eux. Les questions étaient précises, portaient sur des points bien définis, ce qui ne veut pas dire que les réponses, elles, pouvaient toujours être brèves et catégoriques. Il y avait dans chaque question un élément de fait, mais aussi un élément d'appréciation et il était bien certain qu'ici comme à la question du tableau IX, les trois adjectifs que j'avais employés pour préciser les idées, ne satisferaient pas tout le monde. Chacun restait libre, d'en employer d'autres ou de spécifier quel sens exact il attachait à ceux-là, s'il jugeait à propos de les utiliser. Et c'est ce qui est arrivé. On s'est très généralement servi de ces adjectifs, mais nombre de correspondants ont tenu à préciser dans quel sens ils les entendaient et ce n'est pas toujours celui que personnellement j'aurais été porté à leur donner. Je m'explique.

En dressant mon questionnaire, j'avais été porté à établir une certaine concordance entre les adjectifs que j'avais choisis pour qualifier le souvenir gardé de l'orphelinat, de sa discipline, de sa nourriture, des soins qu'y recevaient les malades, etc.... Dans mon esprit, un *bon souvenir* devait s'accorder avec ou résulter plutôt d'une *discipline douce*, d'une *bonne nourriture*, etc.; et un *souvenir passable* d'une *discipline sévère*, d'une *nourriture passable*, etc.... Dans la généralité des cas, c'est bien ainsi que mes correspondants l'ont compris. Mais pas tous. Certains me disent qu'ils ont gardé un très bon souvenir de l'orphelinat *dont la discipline était sévère* et la nour-

riture *passable*. D'autres, trois jeunes frères en particulier, déclarent sans hésitation qu'ils ont gardé un *mauvais* souvenir de l'institution où ils ont été hébergés, mais ils ne prétendent pas que la discipline y était *dure*, seulement *sévère*; la nourriture *mauvaise*, seulement *passable*. Leur principal, presque leur seul grief c'est qu'on y était *trop enfermé*.

C'est surtout au sujet de l'adjectif *sévère* que la confusion s'est produite. Plusieurs correspondants et surtout correspondantes n'expriment aucune objection à une discipline sévère. Il semble même que dans leur esprit, c'est un des éléments qui entrent dans le *bon* souvenir qu'ils ont gardé de l'institution. L'on comprend alors comment il se fait que 88 correspondants seulement ont trouvé la discipline *douce*, alors que 112 avaient gardé un *bon souvenir* de l'orphelinat; que pas moins de 49 correspondants rapportent que la discipline était *sévère* alors que 19 seulement avaient employé l'adjectif *passable* pour qualifier le souvenir qu'ils gardaient de l'orphelinat. Inconséquence, diront peut-être quelques-uns. Je n'en crois rien du tout. Je suis au contraire d'avis que cette théorie de l'éducation, explicitement ou implicitement exprimée par ces correspondants, est autrement intelligente et profitable à l'enfant lui-même que la comode pédagogie du laisser faire si largement pratiquée de nos jours.

TABLEAU XI

La nourriture

	Bonne	Passable	Mauvaise	Pas de réponse, indécise	Totaux
Hommes	25	23	3	2	53
Femmes	33	19	3	1	56
Hommes	7	11	6	0	24
Femmes	6	6	2	0	14
Hommes	32	34	9	2	77
Femmes	39	25	5	1	70
Totaux	71	59	14	3	147

Sur mes 142 correspondants, 139 ont exprimé leur opinion sur la nourriture qu'on leur servait à l'orphelinat et cinq ont fait sur ce point une double réponse, comme celle-ci par exemple: *généralement* bonne, parfois *passable*; de sorte que j'ai reçu au total 144 réponses utilisables.

Ici aucun flottement, aucune ambiguïté. Quand un correspondant affirme que la nourriture était *passable*, il ne veut pas dire qu'elle était *bonne*, comme ces corres-

pondants pour qui une *discipline sévère* était « juste ce qu'il faut », et donc une bonne discipline.

La classification des réponses a donc été facile, et les pourcentages quoique bien loin d'être défavorables au régime des orphelinats, ne sont tout de même pas aussi bons que ceux des tableaux IX et X. En d'autres termes bon nombre de mes correspondants ont gardé de l'institution un souvenir meilleur que celui qu'ils conservent de sa nourriture. Ici encore la franchise avec laquelle ils se sont exprimés témoigne hautement en faveur de la parfaite honnêteté de leur témoignage.

Le tableau XI indique que 71 anciens pensionnaires ont déclaré qu'on leur servait à l'orphelinat une *bonne* nourriture; c'est donc 51.1% de ceux qui m'ont exprimé leur avis sur ce point, 59 ont trouvé cette nourriture *passable*, soit 41%; 14, ou presque exactement 10%, affirment qu'elle était franchement *mauvaise*.

Fait digne de remarque, quelques correspondants tout en marquant fortement leur désapprobation du régime alimentaire, plaident d'eux-mêmes en faveur de l'institution les circonstances atténuantes. Les extraits de la correspondance que je donne au chapitre suivant offrent sur ce point comme sur bien d'autres d'intéressants commentaires.

TABLEAU XII

Les soins en maladie.

		Bons	Insuf- fisants	Nuls	Pas de réponse, imprécise	Totaux
A	Hommes	45	1	1	7 ¹	54
	Femmes	53	1	2	3	59
B	Hommes	19	0	0	2	21
	Femmes	6	1	0	3	10
A	Hommes	64	1	1	9	75
et B	Femmes	59	2	2	6	69
Totaux		123	3	3	15	144

Sur mes 142 correspondants, 127 seulement m'ont fourni ici une réponse utilisable. Les quinze correspondants qui n'expriment aucune opinion sur la qualité des soins que les malades recevaient à l'orphelinat, en donnent à peu près tous une excellente raison: c'est qu'ils n'ont jamais été malades!

Il reste donc seulement 127 correspondants qui m'ont renseigné sur ce point important et m'ont fourni 129 réponses, soit deux réponses doubles. Or ces 127 corres-

pondants donnent en faveur de l'institution un témoignage quasi unanime et singulièrement flatteur. Pas moins de 123, soit 97.1% déclarent que malades à l'orphelinat, ils ont été *bien* soignés; 3 seulement se plaignent que les soins étaient *insuffisants* et 3 également que les soins étaient *nuls*.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans cette unanimité presque complète, c'est que presque tous ceux de mes correspondants qui se sont plaints plus ou moins amèrement de l'orphelinat, de sa discipline, de sa nourriture, de l'insuffisance de son enseignement se plaisent comme les autres à reconnaître la qualité des soins dont il entourait les malades. La sincérité de ces témoignages est particulièrement évidente.

TABLEAU XIII

Les facilités de récréation

		Bonnes	Insuf- fisantes	Nulles	Pas de réponse, imprécise	Totaux
A	Hommes	47	4	0	2	53
	Femmes	46	11	0	0	57
B	Hommes	21	0	0	0	21
	Femmes	11	3	0	1	15
A	Hommes	68	4	0	2	74
et B	Femmes	57	14	0	1	72
Totaux		125	18	0	3	146

Cent trente-neuf correspondants se sont prononcés sur les facilités de récréations offertes par l'orphelinat et trois se sont abstenus d'exprimer leur avis sur ce point. Contrairement à ce que l'on remarque généralement dans les autres tableaux ce sont les réponses masculines surtout qui sont ici favorables à l'institution.

Sur 72 correspondants, 68 se déclarent satisfaits des facilités de récréations dont ils ont joui, c'est plus de 94%, alors que 4 seulement ou moins de 6% se révèlent

mécontents. Chez les femmes les pourcentages sont 85% de réponses favorables, soit 57 sur 67 correspondantes; et 20% de réponses défavorables 14 sur 67. Comme je l'ai déjà fait remarquer plusieurs fois, le nombre des réponses étant plus élevé que celui des correspondantes, l'addition des pourcentages excède le 100% dans la même proportion.

On trouvera sur l'insuffisance au moins relative des facilités de récréations pour les jeunes filles, des renseignements intéressants au chapitre des extraits de la correspondance.

TABLEAU XIV

Les facilités de lecture.

		Bonnes	Insuf- fisantes	Nulles	Pas de réponse, imprécise	Totaux
A	Hommes	20	8	22	4	54
	Femmes	39	1	14	0	54
B	Hommes	12	2	6	1	21
	Femmes	12	0	2	0	14
A	Hommes	32	10	28	5	75
et B	Femmes	51	1	16	0	68
Totaux		83	11	44	5	143

Ce tableau sur les lectures est décevant; mais il l'est peut-être moins qu'on aurait pu le craindre.

Sur 69 correspondants qui ont exprimé leur avis, 32 seulement, ou 46%, rapportent qu'ils avaient de bonnes facilités de lecture; 10, ou environ 14%, sont d'avis qu'elles étaient insuffisantes et 28, soit 40%, affirment qu'elles étaient nulles. C'est un point sur lequel la situation paraît avoir considérablement variée d'une maison à l'autre, comme on pourra en juger aux extraits de la correspondance. Les opinions les plus extrêmes sont ex-

primées, un correspondant affirme même qu'il était formellement défendu de lire autre chose que les livres de classe, et que la violation de cette défense était sévèrement punie. D'autres anciens de la même institution, qui l'ont fréquentée à la même époque, semblent bien avoir pu profiter librement des maigres facilités dont disposait la maison, et ne paraissent même pas soupçonner la défense dont se plaint ce correspondant.

Chez les femmes, la situation paraît avoir été beaucoup meilleure. Mes 68 correspondantes se sont prononcées très clairement à ce sujet: 51, ou 75% se déclarent satisfaites, une seule trouve que les facilités étaient insuffisantes, soit moins de 2% et 16 affirment qu'elles étaient nulles soit un peu moins de 24%. Quelques-unes ont donné sur ce point des détails intéressants que l'on trouvera aux extraits de la correspondance.

La situation d'ensemble est certes loin d'être satisfaisante, puisque sur 137 correspondants et correspondantes, 83, soit environ 60% révèlent de bonnes facilités de lecture alors que 55, ou environ 40% se déclarent mécontents.

Tout ce que l'on peut dire à la décharge des maisons négligentes, c'est qu'elles ne l'ont pas été plus que l'ensemble de notre population. C'est là une de nos grandes faiblesses nationales. L'indifférence trop générale contre laquelle viennent se buter ceux qui chez nous s'emploient à procurer de saines et distrayantes lectures aux enfants de nos quartiers populaires semble bien indiquer malheureusement, que de ce défaut, nous ne paraissions pas bien pressés de nous corriger.

TABLEAU XV

Etat de santé à la sortie

(Comparé à ce qu'il était à l'entrée)

		Aussi bon	Meilleur	Plus mauvais	Pas de réponse, imprécise	Totaux
A	Hommes	30	15	3	6	54
	Femmes	32	10	9	3	54
B	Hommes	12	4	4	1	21
	Femmes	8	3	1	2	14
A	Hommes	42	19	7	7	75
et B	Femmes	40	13	10	5	68
Totaux		82	32	17	12	143

Les derniers tableaux forment comme une sorte de contrôle de la qualité d'ensemble de l'enquête. Ils abordent sous des angles différents et comme par des chemins détournés, par questions indirectes et générales dans tous les cas, les mêmes sujets que l'enquête avait jusque là abordés peut-on dire de front, par questions précises portant directement sur le point au sujet duquel je désirais être renseigné.

Voici par exemple le tableau XV, il nous renseigne

sur l'état de santé des enfants à leur sortie de l'orphelinat. On ne peut évidemment donner à ces renseignements une valeur absolue, ni attribuer aux orphelinats, tout le mérite ou tout le blâme pour la santé bonne ou mauvaise des enfants qui le quittent. Trop de facteurs entrent ici en cause et que nous ignorons.

N'oublions pas tout de même que 70% de mes correspondants ont été soumis pendant plus de trois ans, souvent douze mois par année, au régime de l'orphelinat, et que près de 44% l'ont subi pendant plus de cinq ans. Que l'on fasse aussi large que l'on voudra la part d'influence des autres causes qui ont agi sur leur développement physique, il faudra bien admettre que la part d'influence de l'orphelinat ne peut manquer d'avoir été considérable.

Sur mes 142 correspondants, 12 ne m'ont fourni aucun renseignement utilisable. Il en reste donc 130 qui m'ont fourni presque exactement le même nombre de réponses utilisables, soit 131. Il n'y a eu qu'une réponse double.

Sur ces 130 correspondants qui nous renseignent sur leur état de santé à la sortie de l'orphelinat, 82 déclarent qu'elle était *aussi bonne*, et 32 affirment qu'elle était *meilleure* qu'à leur entrée à l'institution, soit au total 114 ou tout près de 88%; 17 seulement rapportent qu'elle était plus mauvaise soit un peu plus de 13%.

Déjà significatifs, considérés isolément, ces chiffres prennent toute leur valeur quand on les rapproche des tableaux XI, XII et XIII auxquels ils offrent une incontestable corroboration.

TABLEAU XVI

*Question: Etiez-vous plus timide, moins débrouillard
que les jeunes de votre âge?*

		Non	Oui	Pas de réponse, ou imprécise	Totaux
A	Hommes	31	21	5	57
	Femmes	14	42	2	58
B	Hommes	12	11	2	25
	Femmes	3	7	0	10
A et B	Hommes	43	32	7	82
	Femmes	17	49	2	68
Totaux		60	81	9	150

Neuf correspondants sur 142, n'ont pas répondu à la question. Les autres au nombre de 133, ont fourni 141 réponses, il y en a donc huit qui m'ont envoyé une réponse double: négative à certains égards, affirmative à d'autres, et qui figurent donc dans les deux colonnes.

Les correspondants qui affirment qu'ils n'étaient ni plus timides ni moins débrouillards que les jeunes de leur âge sont au nombre de 60, soit 45.1: les correspondants dont les réponses sont affirmatives, qui reconnais-

sent par conséquent qu'ils étaient plus timides et moins débrouillards que les autres jeunes sont au nombre de 81, soit: 60.9%.

Pour la première fois ici j'ai l'impression de n'avoir pas été bien compris de mes correspondants et ce n'était certainement pas de leur faute, mais de la mienne. Pour la bonne intelligence de ce tableau cependant il faut que je dissipe le malentendu.

Ma question était évidemment mal posée. C'est comme si j'avais pensé qu'une personne timide ne peut pas être débrouillarde ou que, vice versa, une personne débrouillarde ne saurait être timide. Confusion que je n'ai jamais commise dans mon esprit bien entendu, mais qui existait très certainement dans mon texte.

J'aurais du dédoubler ma question, comme plusieurs de mes correspondants l'ont fait de leur réponse. « Plus timide peut-être, m'écrit l'un d'eux avec bon sens, mais certainement pas moins débrouillard ».

Même débarrassée de cet équivoque, la question reste quand même embarrassante. C'est que la timidité est quelque chose à la fois de très relatif et de difficilement comparable. Il y a bien des sortes de timidité, et elles sont dues à des causes bien différentes. Innée chez quelques-uns, elle peut être acquise chez d'autres. Telle situation rendra telle personne timide, qui laissera à telle autre personne toute son assurance.

Il y a incontestablement des conditions de vie qui produisent la timidité. Nombre de savants habitués à la solitude de leur laboratoire, perdent contenance en pré-

sence d'étrangers. L'homme de la campagne, qui ne rencontre guère que des figures familières, se sent mal à l'aise en présence d'inconnus. On admet donc facilement que l'enfant de famille pauvre élevé à l'orphelinat et privé de tout contact régulier avec l'extérieur puisse être, en général, plus gêné, plus timide que l'élève externe qui vit dans un milieu constamment changeant et rencontre presque chaque jour des personnes nouvelles.

Il y a dans tous ces cas et bien d'autres semblables une timidité tout à fait normale, dont seuls les imbéciles songent à se moquer. On s'en débarrasse assez facilement dès que change le régime de vie qui la cause, et qui n'est pas pour cela à regretter ou à condamner. Sans compter que les natures énergiques, sûres d'elles-mêmes, n'en sont jamais sérieusement, et souvent même pas du tout affectées, comme le prouvent surabondamment les chiffres du tableau ci-dessus.

Mais ce n'est pas à ce genre de timidité que je songeais quand j'ai préparé mon questionnaire. Ce que j'avais en vue c'est un état beaucoup plus grave, au point d'être maladif; qui paralyse, dans une certaine mesure au moins les facultés intellectuelles, qui affaiblit les ressorts du caractère et risque de gâcher à jamais l'avenir des enfants qui en sont affligés. C'est bien cette sorte de timidité anormale que l'on accuse les orphelinats d'inculquer à leurs pensionnaires, et je voulais me rendre compte jusqu'à quel point l'accusation pouvait être fondée. C'est pour cette raison que j'avais joint dans la même phrase l'idée de timidité et celle de « débrouillardise », dans l'espérance qu'obligés de les considérer toutes les deux

en même temps, mes correspondants, si vraiment ils avaient subi une formation qui les gênait sensiblement dans la lutte pour la vie, sauraient indiquer le rapport de cause à effet entre leurs difficultés et l'influence institutionnelle supposée déprimante qu'ils avaient subie.

A dire vrai quelques-uns, un tout petit nombre, l'ont fait et je les cite à peu près tous dans les « *Extraits de la correspondance* ». Mais ignorant les préoccupations que j'avais dans l'esprit, les autres ont tout naturellement pris ma question dans son sens ordinaire, et c'est à la timidité normale, fruit plus ou moins inévitable et sans gravité particulière d'une existence isolée, renfermée qu'ils ont pensé en formulant leurs réponses. Si on en doutait, on n'aurait qu'à rapprocher les chiffres du tableau XVIII ci-après de ceux du tableau XVI ci-dessus et l'on sera tout de suite convaincu.

Le tableau XVII nous donne la synthèse statistique des réponses à deux questions que j'avais posées pour aborder sous un autre angle, afin de l'élucider avec plus de certitude, ma préoccupation dominante au cours de cette enquête: quelle est exactement la valeur de la formation que nos institutions de protection de l'enfance donnent aux garçons et aux fillettes qu'on leur confie? Jamais mes correspondants n'auraient pu, en proportion si considérable, apporté aux institutions les témoignages favorables enregistrés là, si, en confessant une timidité plus grande que celle des autres enfants de leur âge, plus de 80 d'entre eux avait eu à l'idée un état morbide dont toutes leurs chances de succès dans la vie auraient été sérieusement compromises, ou, entièrement ruinées.

TABLEAU XVII

Formation utile ou nuisible.

<i>Utile</i>	<i>Nuisible</i>	<i>Pas de renseignement</i>
105	10	27

Ce tableau résume les réponses faites à deux questions, qui en réalité n'en faisaient qu'une, et que voici :

« *L'instruction et la formation de caractère que vous avez reçues à l'orphelinat vous ont-elles été utiles pour vous tirer d'affaires?* »

« *Pensez-vous que votre séjour à l'orphelinat vous a nuï pour faire votre chemin dans la vie* »

C'est au fond, sous deux formes nouvelles, la même question que je viens d'examiner longuement. Toutes trois avaient pour but, par des méthodes d'approche différentes, d'amener mes correspondants à formuler un jugement réfléchi sur le régime de l'orphelinat et l'influence à longue portée qu'il pouvait avoir joué dans leur vie.

On remarquera sans aucun doute le nombre très élevé de correspondants qui n'ont pas répondu à ces deux questions. Ce sont presque tous des enfants sortis depuis peu de l'orphelinat — il y en a un qui y est encore! — et qui ont sagement jugé qu'ils ne pouvaient pas se prononcer sur ce point. D'autres en petit nombre ont fait une réponse ambiguë dont il ne m'a pas été possible de tenir compte.

J'ai reçu 115 réponses valables, dont 105, soit: 91.3% favorables à l'influence institutionnelle, et 10, soit: 8.7% défavorables.

Ce sont là, ainsi que je l'ai déjà dit, des chiffres qui donnent sa véritable signification au tableau XVI.

TABLEAU XVIII

*Jugement général sur la valeur de la formation
donnée à l'orphelinat.*

<i>Favorables</i>	<i>Défavorables</i>	<i>Pas de réponse, ou réponses imprécises.</i>
102	16	28

Comme celles qui la précèdent immédiatement la question qui fait l'objet du tableau XVIII avait dans mon esprit une fonction de contrôle. En la formulant, je me suis proposé d'obtenir de mes correspondants un jugement qui, tout en s'inspirant de leur expérience personnelle, pourrait être dans un sens, moins subjectif, moins intéressé que leurs réponses précédentes; un jugement qui, faisant abstraction de leurs goûts ou de leurs préférences individuelles, se fonderait sur l'intérêt de l'enfance malheureuse en général, sur les services que l'institution peut lui rendre à leur avis; ou au contraire, sur les inconvénients plus ou moins graves que l'orphelinat peut avoir pour elle.

Comme au tableau XVII, le nombre de correspondants qui n'ont pas répondu à la question, ou dont la réponse n'était pas utilisable est considérable, 28, et pour la même raison. Un enfant ou un adolescent peut rendre sur la discipline de l'institution où il a vécu, sur sa

nourriture, ses facilités de récréation, la somme d'instruction qu'il y a puisée, etc., un jugement qui vaut celui d'un adulte. Mais il manque encore trop d'expérience, son esprit n'est pas encore assez mûri par la vie, pour lui permettre de porter un jugement réfléchi sur l'influence pratique, à longue portée, que le régime de l'orphelinat peut avoir pour lui et à plus forte raison, pour les autres.

Cent-quatorze correspondants seulement, sur les 142 ayant pris part à l'enquête, m'ont apporté ici un témoignage utile. Plusieurs se sont donnés la peine de motiver leurs réponses par des considérations presque toujours très judicieuses où les bons et les mauvais côtés de la formation institutionnelle étaient longuement exposés. C'est au point que j'ai eu l'idée, pendant quelque temps, d'introduire dans le tableau XVII et dans celui-ci, une colonne pour les réponses nuancées. J'ai abandonné l'idée parce qu'elle n'aurait pas supprimé la difficulté, elle n'aurait fait que la reculer. À quel point, exactement, une réponse cesse-t-elle d'être précise pour devenir nuancée?

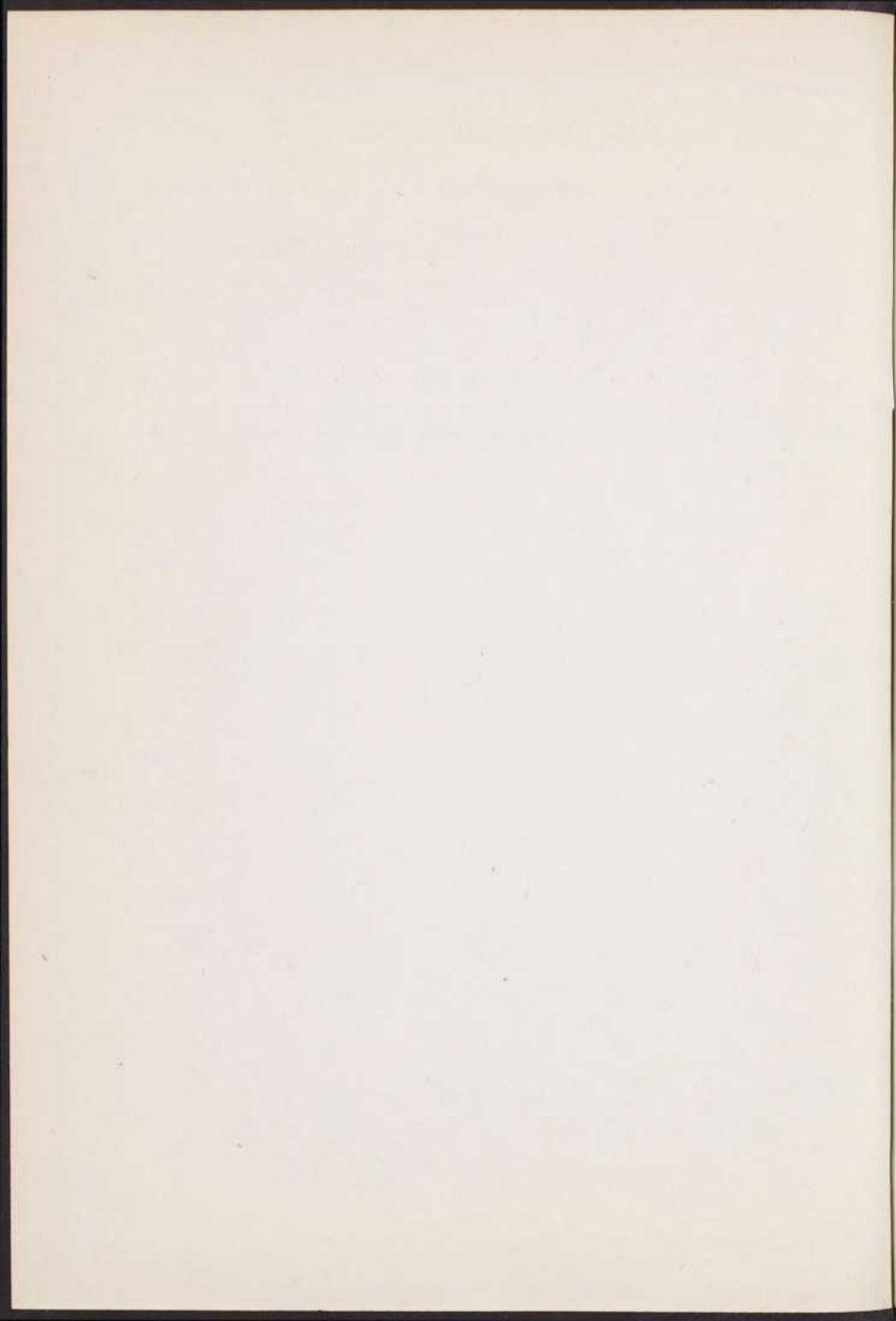
Je me suis donc contenté de placer dans la colonne des réponses favorables, celles de ces réponses mêlées qui me paraissaient pencher sensiblement de ce côté, et dans la colonne des réponses défavorables, celles qui penchaient plus visiblement de l'autre.

Quant aux réponses qui me semblaient tenir la balance trop égale entre le pour et le contre, je les ai inscrites dans les deux colonnes et c'est ainsi que pour 114 correspondants, j'ai 118 réponses. La même situation

s'était présentée au tableau XVII et je l'ai tranchée de la même façon.

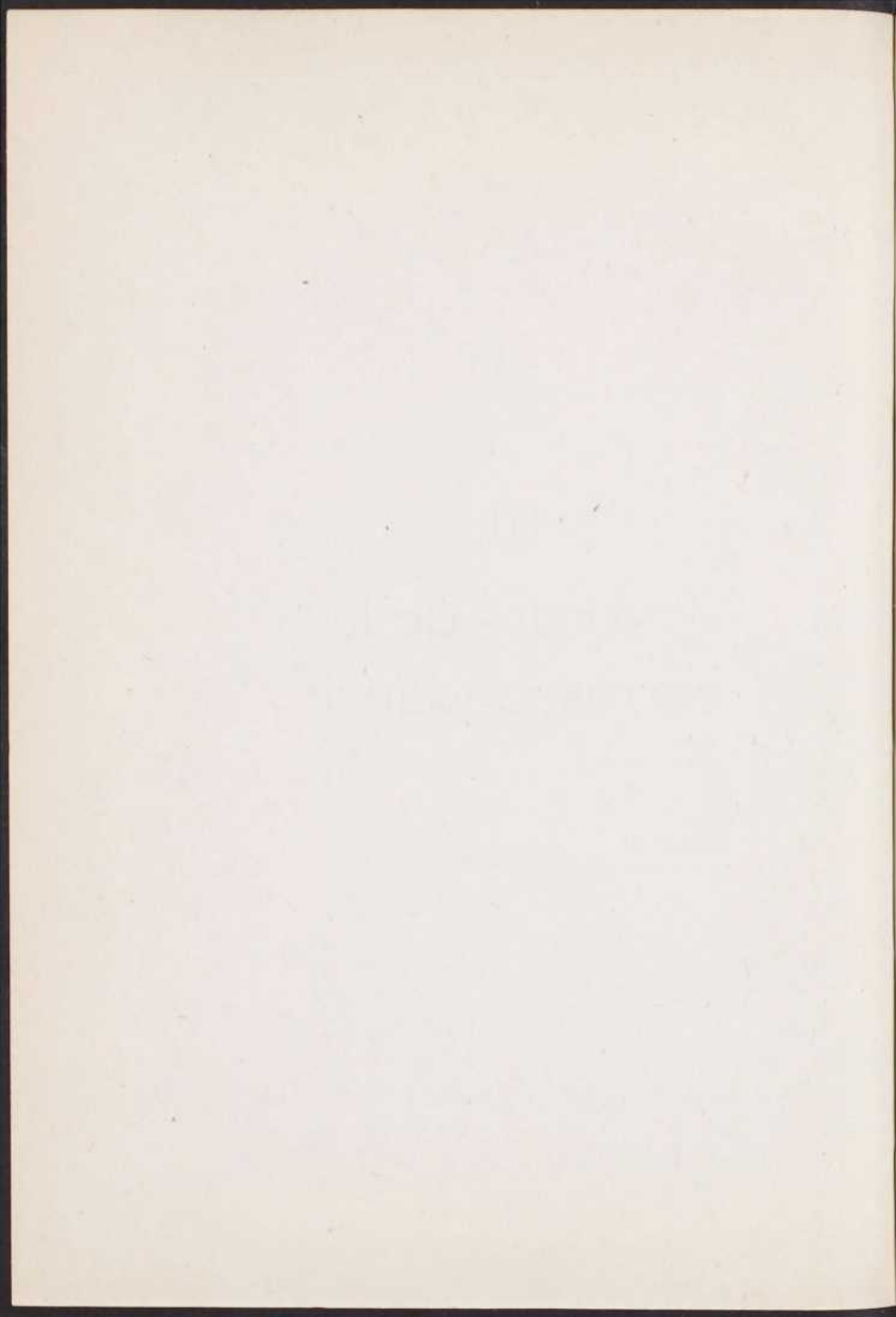
En comptant deux fois les correspondants qui m'ont fait une réponse mixte, j'en trouve donc 102 dont le jugement général est favorable à la formation que donne l'orphelinat, soit: 89.4%. Par contre, il y en a 16 qui expriment une opinion défavorable, soit: 14%.

Ici, comme dans tous les autres tableaux et par une très forte marge, l'institution sort donc victorieuse de l'épreuve.



III

Extraits de la
correspondance



III

J'ai déjà dit que mes correspondants ont largement profité de l'invitation que je leur avais faite d'inscrire, en marge du questionnaire, tous les commentaires et toutes les réflexions qu'ils jugeraient utiles de me faire connaître. Il y a là une documentation souvent émouvante, toujours intéressante où je vais puiser pour permettre à mes lecteurs de saisir mieux qu'ils ne sauraient le faire en parcourant de sèches statistiques et les explications forcément arides dont je les ai entourées, la valeur profonde de cette consultation et la riche contribution qu'y ont apportées les anciens de nos orphelinats.

Il faut bien remarquer que la plupart des correspondants satisfaits de leur séjour à l'orphelinat n'ont fait que de brèves réponses aux questions posées: oui, non, ou bien un signe vis-à-vis l'adjectif qui exprimait le mieux leur pensée. Tous ceux au contraire qui avaient des réserves à formuler ou des griefs à exprimer l'ont fait plus ou moins longuement. Les premiers en général ne fournissent que peu de matière à citation, les seconds en fournissent amplement. C'est pourquoi le pourcentage des réponses défavorables ou moins favorables citées ici, est plus élevé que dans l'enquête. Sur 142 correspondants, je n'ai pu en citer qu'une soixantaine.

J'ai cité aussi souvent que possible, le texte complet. Lorsqu'il m'a fallu choisir ou résumer, j'ai pris les passages les plus significatifs, j'ai rapporté les phrases et

utilisé les expressions qui me paraissent rendre le plus fidèlement possible l'expérience et les sentiments de leurs auteurs. Peut-être n'ai-je pas toujours réussi aussi parfaitement que je l'aurais voulu. Mais ce rapport va être adressé à chacun de mes correspondants et j'ai l'assurance qu'il ne s'en trouvera pas un seul pour m'accuser d'avoir trahi sa pensée.

Pour faciliter la référence, j'ai numéroté toutes les réponses. Le numéro qui accompagne chaque citation est celui du document d'où elle a été tirée.

1.—« *Je suis irrévocablement opposé au principe de l'orphelinat; je préfère le placement familial. Cependant j'ai gardé un excellent souvenir d'une religieuse en particulier, laquelle était une maîtresse femme. Elle nous a dispensé l'éducation sous sa meilleure forme. Je lui garde de la reconnaissance, mais elle était la seule et ceci n'in firme pas mon opposition au principe de l'orphelinat.* »

Ce correspondant a 38 ans, il est resté 7 ans à l'orphelinat. C'est un instituteur.

2.—« *La formation et l'instruction reçues ont grandement aidé à mon cours classique, que je dois d'ailleurs à l'initiative des autorités de l'orphelinat.* »

Ce correspondant, un étudiant de 23 ans, souligne que l'orphelinat est un milieu d'exception, qui ne saurait remplacer complètement le milieu familial.

3.—« *Les religieuses étaient comme de bonnes mères. J'ai reçu d'elles une excellente éducation qui m'a beaucoup servi dans ma vie de jeune homme. Je remercie Dieu de m'avoir placé dans un orphelinat et je ne regrette qu'une chose, c'est d'en être sorti trop vite.* »

Correspondant âgé de 47 ans, mécanicien, a séjourné 6 ans à l'orphelinat.

4.—« *L'orphelinat m'a donné de la discipline et une compréhension de la vie.* » « *Mes trois frères sont aussi allés à cet orphelinat et tous gagnent honorablement leur vie, et élèvent une famille.* »

Comptable, 37¹ ans, deux ans de séjour à l'orphelinat.

5.—L'orphelinat « l'a grandement aidé »... lui a donné « un bon commencement ».

« *La seule chose que je regrette c'est l'absence de cour pour jouer, il nous fallait monter sur le toit.* »

Jeune employé de chemin de fer, 16 ans, sorti de l'orphelinat depuis 4 ans, après un séjour de deux ans.

14.—« *Je suis célibataire, mais si j'étais marié et si j'avais des enfants, je les enverrais sûrement chez les religieuses; elles nous donnent une bonne éducation de famille et nous font aimer nos parents.* »

Commis, 47 ans, séjour à l'orphelinat 7 ans.

15.—« *J'y suis retourné à l'orphelinat, car c'est la seule place où je me trouvais bien. Maintenant je suis marié et suis content de rendre service aux bonnes soeurs qui m'ont toujours aidé.* »

« *Je tiens à vous dire que je vois comment les enfants sont traités, c'est dix fois mieux que dans mon temps et pourtant, j'étais bien satisfait. Je veux aussi vous dire que j'ai été dans un orphelinat du gouvernement (hors de Québec), en 1928, et j'ai été traité non pas comme un enfant, mais comme un chien. Le nom de cet orphelinat du gouvernement était....* »

De même que je ne mentionne pas le nom de nos institutions mises en cause par mes correspondants, je supprime ici le nom de l'institution officielle dont se plaint ce correspondant particulier. Mais il m'a paru indispensable de faire part à mes lecteurs de sa double expérience.

Agé de 21 ans, ce correspondant a séjourné 6 ans à l'orphelinat avec les religieuses et un an dans l'institution du gouvernement en dehors de cette province.

16, 17, 18.—Trois réponses sur un seul questionnaire, rempli par les trois frères, âgés respectivement de 12, 14 et 15 ans.

Ils ont gardé un « *mauvais souvenir* » de l'orphelinat où ils ont séjourné deux ans, de 1938 à 1940, alors qu'ils étaient âgés par conséquent de 8, 10 et 12 ans.

Leurs griefs: discipline sévère, instruction insuffisan-

te, « *ça nous a arriérés* », et puis surtout « *c'était trop enfermé* »!

« *Mais la nourriture était passable, on était bien soigné quand on était malade, il y avait de bonnes facilités de récréation.* »

Deux de ces enfants sont en apprentissage, le troisième va encore à l'école, un externat.

23.—Ce correspondant déplore que les enfants dans les orphelinats ne soient pas mieux préparés à la lutte pour la vie. Il préconise l'organisation de l'apprentissage dans ces institutions.

26.—« *Je suis sorti bien jeune, mais je crois que la formation reçue m'a été très utile. J'étais très timide et j'ai souffert longtemps "d'infériorité complexe". Le milieu où je vis m'a permis de m'en défaire, mais ça n'a pas été facile. Je ne l'attribue pas entièrement à mon séjour à l'orphelinat.* »

Correspondant, âgé de 27 ans, séjour à l'orphelinat 6 ans, fonctionnaire fédéral.

28.—« *Aucune formation pratique... J'appris à être timide, plus qu'un enfant de mon âge. Mais j'étais assez débrouillard naturellement. Pour certains tempéraments sensitifs, le genre de vie, que l'on mène à l'orphelinat, peut leur nuire pour faire leur chemin dans la vie. L'on manque d'initiative.* »

Etudiant, 20 ans, 2 ans de séjour à l'orphelinat. Sortie en 1939 à l'âge de 13 ans.

34.—« *Je vous avoue franchement que les années passées à l'orphelinat... m'ont été jusqu'à un certain point, salubre, vu que ma famille se trouvait brisée par la mort de ma mère.* »

« *Je suis demeuré cinq ans dans cette institution, ainsi que mon frère qui était âgé de trois ans à peine. Je ne puis dire s'il y a de la différence entre le dévouement maternel et celui de ces religieuses qui ont pris soin des premières années de mon enfance.* »

Assistant-comptable âgé de 27 ans.

37.—« *Il y a un mal que l'orphelinat le mieux dirigé ne peut pas corriger, c'est l'absence d'affection. Il y a bien l'affection de la charité qui est, le plus souvent admirable et il arrive souvent que l'orphelin devenu homme ressent pour ses anciennes maîtresses une affection filiale. Mais cette affection ne peut pas remplacer celle du foyer. L'orphelin de père est moins malheureux que l'orphelin de mère. La mère qui n'a que la misère contre elle, mais qui aime vraiment son enfant, atténue la réaction (du passage de l'orphelinat au monde) mais sans l'effacer tout à fait. Mais le pire cas que j'ai rencontré ce n'est pas celui de l'orphelin, c'est celui de l'enfant fortuné qui a père et mère, mais dont ceux-ci ne s'occupent pas. Ces cas sont fréquents, les coeurs de ces enfants sont des tombeaux.* »

Prêtre, curé, 45 ans, six ans à l'orphelinat.

38.—« Pendant mon séjour à l'orphelinat, je me sentais comme en prison tant je trouvais la discipline sévère. Nous étions souvent humiliés et les enfants un peu orgueilleux en étaient déprimés au point de développer un complexe d'infériorité. Certaines religieuses se faisaient aimer des enfants mais d'autres n'avaient aucune tendresse. »

« Trop de catéchisme, de prières, de messes, vêpres, saluts, etc.... j'avais hâte de sortir pour aller à l'église, le moins possible. Beau résultat! J'ai gardé un souvenir bon, en somme, parce que le commencement d'instruction reçue et certains principes ont été une sauvegarde et un bon guide. »

Ce correspondant est passé au collège en éléments latins en sortant de l'orphelinat. Employé civil âgé de 55 ans, cinq ans à l'orphelinat.

39.—« J'ai gardé un bon souvenir de l'orphelinat. Quelques religieuses ont été en fonction très longtemps à cette institution. Il est arrivé qu'elles sont restées en contact avec leurs anciens, et ont fait ainsi une véritable oeuvre sociale. Je crois le fait digne de mention. A l'occasion des noces d'or d'une ancienne directrice il a été facile de réunir en peu de temps plus de deux cents anciens, dont un grand nombre visitaient encore de temps en temps leurs anciennes maîtresses.

« C'est dire que tous ces anciens pensionnaires n'ont

certes pas gardé une trop mauvaise impression de leur séjour à l'orphelinat. »

Agronome âgé de 50 ans, 2 ans de séjour à l'orphelinat.

40.—« *Ce n'est pas la vie normale, comparée à la vie de famille, mais on ne peut rien y faire. Par ailleurs un bon nombre de mes anciens camarades d'orphelinat ont fait leur chemin comme prêtres, professionnels, artisans, etc. »*

Religieux, âgé de 50 ans, a fourni carrière brillante. A séjourné quatre ans à l'orphelinat.

41.—« *Il y a les sentiments de reconnaissance que rien n'atténuera jamais. Toutefois ces sentiments ne sont pas basés sur l'affection, rares sont ceux qui peuvent se vanter d'avoir été affectionnés à l'orphelinat.*

« *Je veux que vous sachiez que j'attribue à l'orphelinat, le complexe d'infériorité (dont je souffre). »*

Ce correspondant explique ensuite longuement comment s'acquiert selon lui ce complexe d'infériorité, la peur des punitions parfois brutales et la pratique de l'obéissance passive qui en résulte. Il se plaint des soins médicaux insuffisants et affirme que la lecture était défendue à l'orphelinat de son temps. Il répète que l'affection était inconnue à l'orphelinat et se plaint de ne pas l'avoir retrouvée dans sa propre famille à la sortie de l'orphelinat.

Employé civil, 31 ans, 4 ans de séjour à l'orphelinat.

42.—« *Sur une classe de 25 élèves six ont été jugés dignes de faire un cours classique. Cinq l'ont commencé, deux l'ont terminé.* »

« *L'orphelinat a fait sa large part pour nous comme pour nos prédécesseurs. Presque chaque année des élèves avaient l'avantage de continuer leurs études. C'est l'instruction donnée par les religieuses qui nous a permis d'entrer au cours classique, c'était le cours primaire mais les religieuses donnaient une grande attention à l'étude du français sans négliger les autres matières.* »

Et ce correspondant énumère plusieurs de ses anciens camarades prêtres et laïques, qui ont eu l'avantage de passer comme lui de l'orphelinat au cours classique.

Prêtre, vicaire, 34 ans, 7 ans à l'orphelinat.

43.—« *Le peu d'instruction que j'ai, je le dois à mon séjour à l'orphelinat. Il y a seulement une chose que je regrette c'est de ne pas y avoir resté plus longtemps. Si j'avais des enfants et que je devenais veuf, je ne craindrais pas de les leur confier.* » (aux soeurs).

Militaire, 47 ans, deux ans à l'orphelinat.

45.—« *L'expérience à démontré que la plupart de mes camarades d'orphelinat ont très bien réussi dans la vie.* »

Journaliste, 48 ans, 4 ans de séjour à l'orphelinat.

53.—L'une des réponses les plus détaillées, remplie de renseignements sur tous les points touchés dans le questionnaire.

« Pour l'instruction, l'orphelinat fait très bonne figure. L'instruction y était sur le même pied que dans les pensionnats aristocratiques. L'un de mes anciens camarades a gagné le prix du Prince de Galles.

« Le règlement est détaillé, minutieux, il fatigue à la longue maîtresses et élèves. Mais ce n'est pas la rudesse des procédés de la caserne, ce qui est demandé n'est jamais difficile. Le règlement est humain. La viande était coriace parfois... mais nous ne restions jamais sur notre faim.

« Si nous étions bien soignés? Drôle de question, si quelqu'un a émis des doutes ce n'est pas un ancien de... Grande facilité de récréation et de lecture. »

« La directrice mettait en circulation parmi les amis de la lecture des livres que l'on lisait dans les rangs. Je me souviens d'une grosse histoire du Canada que j'ai lue ainsi. »

« A dix ans X... connaissait tous les maréchaux de Napoléon bien que nous n'avions pas d'histoire de France en classe. »

Sur la formation reçue à l'orphelinat, ce correspondant fait des réflexions très nuancées.

« Question très complexe.

« Comment faire la part de l'atavisme, de l'éducation familiale, de l'orphelinat, des influences postérieures comme le patronage et le collège? Le séjour à l'orphelinat a accumulé dans l'enfant des réserves morales, des habitudes qui tendent à reprendre leur place (après la réaction qui se produit parfois à la sortie). Je vois dans mes compagnons d'autrefois une génération de travailleurs, de bûcheurs, et cela dans tous les domaines, : médecine, pharmacie, métier, commerce, journalisme, professorat. Il y a de nombreux missionnaires. »

Prêtre missionnaire, 47 ans, cinq ans de séjour à l'orphelinat.

54.—« La discipline et le règlement forment le caractère. »

Comptable, 45 ans, 6 ans à l'orphelinat.

56.—« S'ils sont débrouillards par nature et ont de l'initiative, leur passage à l'orphelinat peut aider à développer ces qualités. Dans le sens contraire le séjour peut nuire. »

Agronome, 32 ans, 8 ans de séjour à l'orphelinat.

68.—« ...Les ...menaient une vie fort frugale et il me paraissait, qu'on n'aurait pu faire mieux avec leurs ressources. »

« Au sujet de la discipline, j'ai dit qu'elle était sévère, mais je n'ai pas voulu dire qu'elle ne devait pas l'être.

ou qu'elle l'était trop. Il y avait à cette époque quelques centaines de pensionnaires, la plupart sans éducation de famille. On encourageait les sports et je puis dire qu'à ce point de vue mon séjour à l'orphelinat m'a été profitable.

« A cette époque la qualité de l'enseignement laissait à désirer, me semble-t-il maintenant. Mais je crois que la situation s'est améliorée depuis. »

Avocat, 35 ans, 2 ans de séjour à l'orphelinat.

69.—*« Je n'ai que des louanges à mon Alma Mater, sur le point de vue instruction, éducation et esprit sportif. Je ne crains pas de dire.... que c'est une des meilleures maisons de formation de caractère qui existent en ville ou dans la province. Dans ma famille nous sommes quatre garçons et tous nous avons passé par cette maison pendant plusieurs années; un de mes frères, 5 ans, moi, 6 ans, un autre 5 ans et aujourd'hui il y en a un qui est là depuis trois ans et qui aime cela de plus en plus. »*

Jardinier, 24 ans, a fréquenté la même maison que le correspondant précédent, ce qui semblerait indiquer que celui-ci avait raison de croire que *« la situation s'est améliorée depuis son départ »*.

75.—*« Vous me demandez mon impression. Voici: un type qui sort de.... est débrouillard et peut faire son chemin dans la vie. »*

Militaire, 19 ans, 4 ans de séjour à l'orphelinat.

59.—« Je crois qu'un séjour à l'orphelinat peut faire du bien même à un enfant qui a ses parents. Mais je ne conseillerais à personne d'y laisser un enfant plus de deux ou trois ans... parce que les enfants dans les orphelinats vivent trop éloignés de la vie telle qu'elle se passe ordinairement. Habités à être choyés (sic), ils sont tout surpris lorsqu'il faut montrer les poings et se défendre. »

« La formation reçue à l'orphelinat est excellente, mais jamais elle ne remplacera celle reçue dans une bonne famille. »

Etudiant en théologie, 24 ans, 2 ans de séjour à l'orphelinat.

61.—Le genre de vie menée par des enfants dans les orphelinats « ne peut faire autre chose que les aider beaucoup ».

Contremaître, machiniste, 25 ans; 5 ans de séjour à l'orphelinat.

62.—« Que ceux qui critiquent les orphelinats prennent à leur charge les orphelins sans plus de ressources que ces institutions n'en reçoivent d'ordinaire, et alors ces accusateurs se retireront tous. Cette enquête me paraît dangereuse, à moins d'une autre enquête semblable, financière et complète auprès des autorités des orphelinats. »

Religieux, 39 ans, 4 ans de séjour à l'orphelinat.

63.—« *Pour un orphelin l'orphelinat c'est la meilleure place.* »

Cultivateur, 24 ans, deux ans à l'orphelinat.

64.—« *Il y aurait certainement moins de clients dans les pénitenciers si tous les orphelins étaient placés dans les orphelinats. Mon opinion est qu'on pourrait enseigner plus d'anglais, plus d'algèbre et de géométrie. On en enseigne, mais je crois que ce n'est pas assez. C'est une opinion personnelle.*

« *Quant à la nourriture je ne suis pas difficile et je suis sorti de l'orphelinat bien portant. La discipline: c'est lorsque l'on est jeune qu'il faut se faire redresser. Je crois qu'elle n'était pas trop sévère.* »

Inspecteur, 26 ans, un an de séjour à l'orphelinat.

66.—« *Je crois que l'orphelinat, quel qu'en soit le nom, est une institution très importante pour ne pas dire absolument indispensable. Pour ma part sans l'institution je n'aurais pas parcouru le dixième du chemin ni acquis la bonne expérience que je possède aujourd'hui.* »

Sous-officier (Petty officer), 23 ans, plus d'un an à l'orphelinat.

77.—« *Vous me demandez mon opinion sur mon séjour à l'orphelinat. Les religieuses ont été très bonnes pour nous (ma correspondante et une de ses soeurs),*

cherchant à nous faire oublier notre sort de petites filles sans mère. Je leur en reste reconnaissante en pensant que notre père ne payait qu'une petite pension et quand il le pouvait.

« L'instruction n'était pas fameuse. Je me suis aperçue dès le début de ma vie dans le monde que si nous disions aux gens où nous avons été élevées nous perdions leur confiance. On nous prenait pour des enfants trouvées. Pour cette raison le séjour à l'orphelinat nous a nui... et pour réussir dans la vie il nous a fallu cacher l'endroit où nous avons été élevées. »

Veuve, 42 ans, 12 ans de séjour à l'orphelinat où elle était entrée très jeune.

79.—*« Je suis allée dans un grand pensionnat l'année qui a précédé mon entrée à l'orphelinat et je n'ai pas trouvé toutes les satisfactions que j'ai eu à l'orphelinat surtout pour la nourriture. Il est vrai que je payais ma pension, mais j'ai très bien remarqué que celles qui ne payaient pas n'étaient pas plus maltraitées que nous, celles qui payions. J'ai été très satisfaite, j'ai même été surprise car avant d'y aller je ne voulais pas entendre parler de l'orphelinat. »*

Etudiante, 15 ans, 2 ans à l'orphelinat.

80.—Probablement soeur jumelle de la précédente. Même nom, même âge, mais deux adresses différentes, a

fréquenté la même institution trois ans, continue aussi ses études. Confirme le témoignage de la précédente.

83.—« *Le séjour à l'orphelinat fait plutôt du bien. Je ne parle que pour les soeurs de.... car je ne connais pas les autres. Je ne puis vous dire combien nous avons été comblées sur toutes choses, ce serait trop long. Je ne crois pas qu'il pourrait se trouver une seule élève pour dire le contraire..* »

Mariée, 29 ans, 6 ans à l'orphelinat.

85.—*Le séjour à l'orphelinat ne peut nuire aux enfants. « C'est leur meilleure place. »*

87 — Tout en considérant que l'orphelinat ne développe pas suffisamment l'initiative, et ne prépare pas suffisamment les fillettes à leur rôle d'épouse et de mère, cette correspondante écrit:

« Je ne puis assez remercier les bonnes religieuses qui m'ont bien aidée durant ma jeunesse et se sont efforcées de jouer auprès de moi le rôle de la mère que j'avais perdue. »

Mariée, 34 ans, 10 ans à l'orphelinat.

89.—« *Je remercie Dieu de m'avoir conduite à l'orphelinat, où j'ai été si heureuse. »*

26 ans, mariée, 7 ans à l'orphelinat.

92.—« *A mon avis l'orphelinat est à conseiller pour les orphelins.* »

29 ans, mariée, 5 ans à l'orphelinat.

96.—Cette correspondante dont le père payait la pension n'a pas trop à se plaindre dit-elle, mais trouve que les religieuses faisaient trop travailler celles qui ne payaient rien. Elle résume comme ceci son opinion d'ensemble: « *Bien qu'on était pas trop mal, on aurait pu être mieux.* »

Caissière, 21 ans, 5 ans à l'orphelinat.

97.—« *Par mon entrée prochaine dans la communauté des religieuses qui m'ont élevée j'essaierai de payer une partie de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers elles.* »

Jeune fille au repos chez parente proche, âgée de 21 ans, 11 ans à l'orphelinat, sortie en 1941.

98.—« *La mise en pratique des enseignements reçus me permet de gagner honorablement ma vie. Toutes les maîtresses ont l'ambition de donner à leurs élèves la formation la plus complète possible.* »

Couturière, 20 ans; 4 ans à l'orphelinat; sortie en 1940.

99.—« *Pour une orpheline, c'est bien, mais pour une qui a ses parents elle est mieux de vivre dans sa famille.* »

Couturière 20 ans; 10 ans à l'orphelinat.

100.—« Je crois que plus tard lorsque j'aurai fondé un foyer, et que j'aurai des enfants, mon plus cher désir serait de les faire éduquer dans un orphelinat. Il y a là un grand esprit de famille, et riches ou pauvres, tous sont traités sur un pied d'égalité. »

Couturière, 23 ans; 7 ans à l'orphelinat, sortie en 1941.

101.—« Nous étions trois soeurs à l'orphelinat et nous avons reçu à peu près la même instruction, une est garde-malade, l'autre est sténographe, et moi commis de bureau. Mes réponses comme vous le voyez sont plutôt favorables à l'institution mais elles sont justes. Toutefois nous attribuons une large part de notre succès dans nos études à notre mère, qui s'intéressa à notre développement physique, intellectuel et moral.

« Ayant reçu des leçons de chant, diction, culture physique, etc., nous pouvons fréquenter sans aucune gêne des jeunes filles de notre âge sortant des grands pensionnats. »

Commis de bureau, 23 ans, sortie de l'orphelinat en 1938, séjourna 10 ans à l'orphelinat.

102.—« Je ne crains pas du tout de parler du couvent et j'aurais bien des bonnes choses à dire. Lorsque ma mère fut obligée de me retirer j'en ai eu pour deux mois à pleurer, car j'aimais le règlement et les religieuses. Il y a cinq ans que je suis sortie et je visite encore les reli-

gieuses. Si plus tard étant mariée j'avais des enfants, j'aimerais leur faire faire au moins deux ans de couvent, car les religieuses ont de bien bonnes manières pour éduquer et je ne serais pas inquiète. »

Employée de bureau, 19 ans, sortie en 1939 après quatre ans de séjour à l'orphelinat. On remarquera que cette correspondante emploie le mot « couvent » comme synonyme d'orphelinat. D'autres l'ont fait aussi.

103.—« *Je suis mariée, et si je suis heureuse, c'est grâce au dévouement des religieuses. Mère d'une fillette, je l'ai placée chez les mêmes religieuses qui ont pris soin de mon enfance et de qui je garde un très bon souvenir. »*

Mère de famille, 24 ans, 9 ans de séjour à l'orphelinat. Sortie en 1934.

105.—Je donne en appendice de larges extraits de la longue lettre que cette correspondante m'a adressée. C'est une description très intéressante de la vie dans un orphelinat de jeune fille, par une qui y a séjourné onze ans.

Comme beaucoup de théoriciens sans doute j'ai cru jusqu'ici que le mélange des orphelins ou des orphelines avec les pensionnaires ordinaires devait être avantageux aux premiers. Ma correspondante ouvre sur cet aspect du problème des perspectives qui font penser.

On remarquera les renseignements précieux que donne cette correspondante sur les facilités de lecture à l'orphelinat et l'indifférence de tant de ses compagnes à l'égard des trésors qui faisaient son bonheur à elle.

Cette correspondante est institutrice, 21 ans, est sortie de l'orphelinat en 1939.

108.—« Cette correspondante se plaint surtout de l'insuffisance de soins donnés aux malades. Les religieuses ont la manie de penser qu'un enfant se plaint pour rien. Elles ne se soucient pas assez des malaises chez un enfant et croient tout de suite à un caprice. »

Mariée, 36 ans, ouvrière, 14 ans à l'orphelinat, sortie en 1928.

110.—« Pour tout le reste j'ai gardé un excellent souvenir... mais l'inconvénient qu'il y avait à cette institution, c'est qu'on faisait faire le « grand ménage » aux enfants, de la cave au grenier, deux fois par année. Pour des enfants de 9 à 14 ans c'était épuisant. »

Jeune fille de 24 ans, 6 ans à l'orphelinat, pas de renseignements sur son occupation actuelle.

116.—Comme la correspondante précédente, celle-ci, qui a 22 ans, et qui a fréquenté la même institution se plaint aussi du « grand ménage ». Pour le reste pas trop à me plaindre », dit-elle.

117.—Cette correspondante ne parle pas du grand ménage, quoiqu'elle vienne de la même maison. « Après

avoir répondu au questionnaire, sur la protection de l'enfance je trouve un peu pénible cette enquête, qui à mon dire a été provoquée par de « faux jugements ». C'est révoltant de voir comment est apprécié le dévouement des religieuses et des religieux qui s'occupent du soin des enfants. Mais nous ne sommes pas toutes du même dire.

« Si durant mes 11 années à l'orphelinat j'avais été une élève bien docile, vous pourriez avoir des doutes sur mes paroles. Mais espiègle au possible, aimant et trouvant plaisir à faire choquer les soeurs, je suis certaine que, avoir eu ma mère elle aurait fait plier mon caractère avec raison. Mais comme elle n'était pas là il fallait quelqu'un pour me corriger, et je remercie Dieu puisque aujourd'hui, j'envisage les difficultés de la vie comme on doit le faire.

« Pourquoi après nos études l'école normale n'aide-t-elle pas aux orphelines? moi j'aurais voulu continuer mes études pour enseigner, mais j'avais des idées trop hautes pour mes moyens.

« Je travaille dans une manufacture et c'est loin d'être de mon goût.

« Mais je me dis une orpheline reconnaissante. »

Ouvrière, 7 ans dans un orphelinat, 4 ans dans un autre. Age, 24 ans.

119.— « Les trois années que j'ai passées à... ont été pour moi la clef du succès. En quittant l'orphelinat j'ai

décroché un diplôme d'enseignement élémentaire du Bureau central des examinateurs. Je tiens à souligner que l'enfance malheureuse ne manque pas de soins vigilants sous la garde si maternelle et si sympathique des bonnes religieuses.

Enseignant dans une filature, 30 ans.

120.—*La formation reçue à l'orphelinat m'a été utile car j'enseigne à une quarantaine d'élèves en cours privés depuis 8 ans, tout en prenant soin de ma mère infirme.*

« Si dans certaines familles on éduquait les enfants comme dans les orphelinats il n'y aurait pas tant de victimes de la vie et la moralité serait supérieure. »

Mariée, 26 ans, institutrice diplômée, 5 ans à l'orphelinat.

121.—*« Le genre de vie mené dans les orphelinats ne peut pas nuire aux enfants pour faire leur chemin dans la vie, mais bien leur aider à être de bons citoyens. »*

Mère de famille, 32 ans, 4 ans à l'orphelinat.

122 et 123.—Deux soeurs très mécontentes de leur séjour à l'orphelinat, l'une d'elle résumant les renseignements donnés par les deux, écrit :

« J'ai fait plusieurs fois allusion au passage de Soeur X... à l'orphelinat que je fréquentais, car elle est seule responsable du mauvais souvenir que j'ai gardé de mon

séjour à l'orphelinat. Je trouve également que les religieuses nous imposaient des travaux trop durs pour des enfants. Nous n'avions qu'une demi-journée par jour de classe. »

Dans son questionnaire elle précise qu'elle a étudié demi temps seulement, quatre ans sur dix. A la question êtes-vous allée en classe régulièrement durant votre séjour à l'orphelinat? sa soeur répond « oui », sans commentaire.

Cette correspondante conclut :

« Je dois souligner le dévouement de soeur Y, et de Soeur Z., qui ont amélioré notre sort. »

Ces deux soeurs ont respectivement 27¹ et 29 ans, l'une est restée 10 ans et l'autre 8 ans à l'orphelinat. Elles ont continué leurs études dans un pensionnat régulier. Toutes les deux sont sténographes.

124.— *« Ce genre de vie à mon avis est supérieur à celui d'un grand nombre d'enfants dans nombre de familles où ils sont laissés à eux-mêmes, sans surveillance ni formation. »*

Religieuse, 31 ans, aide-infirmière, 6 ans à l'orphelinat.

125.— *« Je suis très contente de vous renseigner. J'ai passé un bon séjour avec les religieuses. Elles sont si bonnes pour les orphelins. Je me compte bien chanceuse d'avoir passé deux ans avec elles. »*

« *J'aurais aimé rester plus longtemps, mais ma mère était seule et je suis sortie pour rester avec elle. Je n'ai aucun reproche à faire à l'orphelinat, le temps que j'ai été là j'étais bien nourrie, bien soignée et très bien enseignée.* »

Femme mariée, 29 ans, 2 ans à l'orphelinat.

132.— « *Mieux vaut la vie de famille, mais pour ceux qui n'ont plus de famille l'orphelinat est un précieux secours. J'ai revu mon orphelinat et j'ai été charmée des améliorations apportées. Meilleures conditions matérielles et intellectuelles.* »

Mariée, 32 ans, dix ans de séjour à l'orphelinat.

133.— « *J'ai gardé un excellent souvenir de mon passage dans ces deux orphelinats.* »

Mariée, 34 ans, 8 ans aux orphelinats.

134.— « *Il est certain que le séjour à l'orphelinat ne nuit pas complètement, mais dans le monde on demande une formation plus solide... quelques années de couvent ou d'école privée.* »

Mariée, 25 ans, 3 ans à l'orphelinat.

Cette correspondante a séjourné dans deux orphelinats.

137.— « *Voulant fournir d'autres renseignements après avoir répondu à votre questionnaire, je viens le faire ici :*

« Mon jeune frère arrivé à l'orphelinat à l'âge de 5 ans, en est sorti l'an dernier à l'âge de 12 ans avec son certificat de 9^e (?). Avec l'aide de la directrice des classes il a été placé au séminaire où il continue son cours présentement. Ma soeur aînée a aussi bénéficié d'une année de classe dans une autre institution par les soins de la supérieure de l'orphelinat. Elle n'a pu en faire plus long pour cause de santé. Moi-même je ne puis avoir pour les religieuses d'ici que des sentiments de reconnaissance. Ayant laissé entendre que je désirais faire un cours de garde-malade les soeurs de l'orphelinat se sont offertes pour me faire continuer mes classes. C'est pour-quoi cette année tout en travaillant à l'hôpital je puis profiter de plusieurs heures de classe par jour. »

A la question aviez-vous des livres pour lire? Cette correspondance répond avec un grand point d'exclamation: EN MASSE!

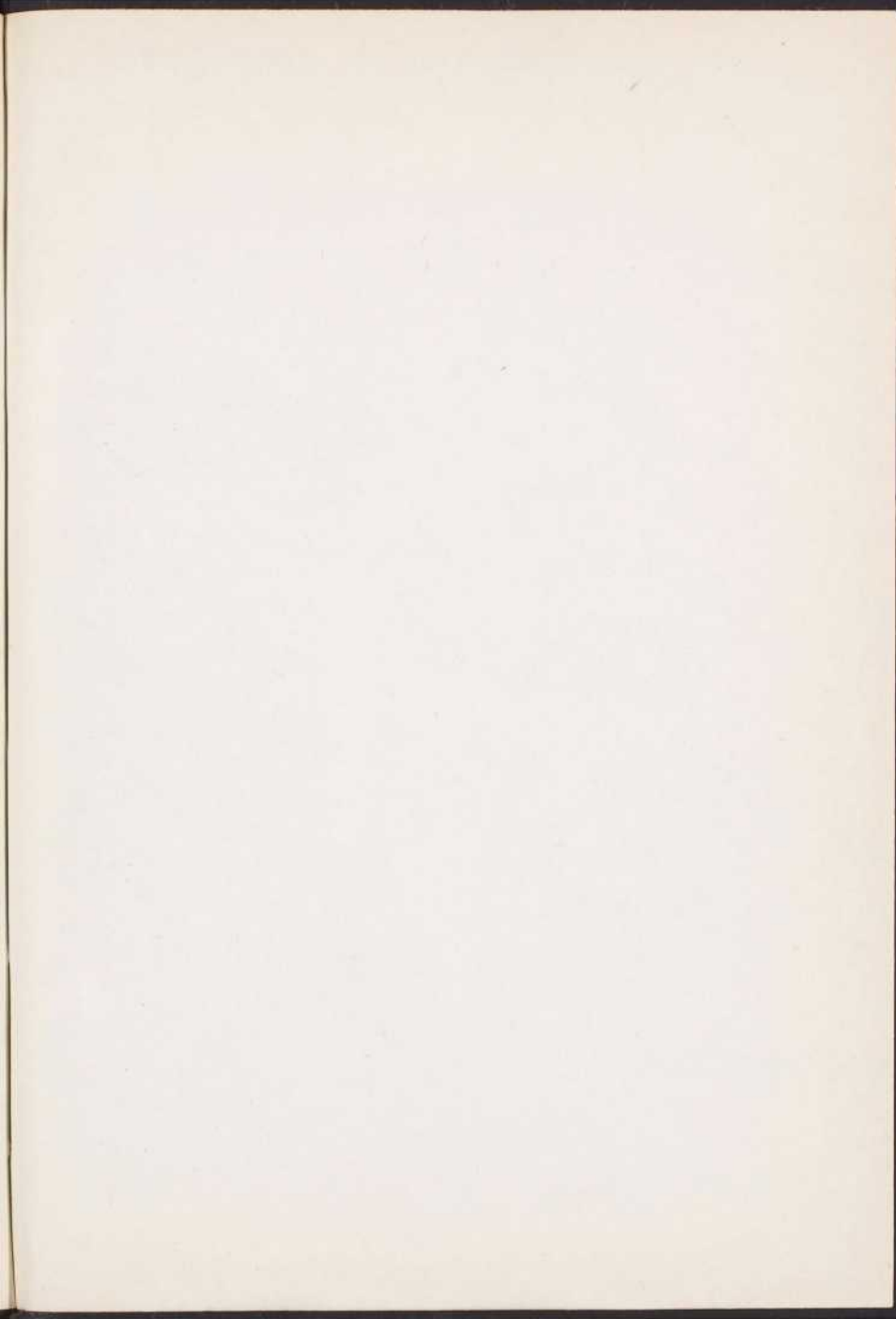
139.—Une petite correspondante de 11 ans est bien contente de l'orphelinat. Sa mère nous dit pourquoi:

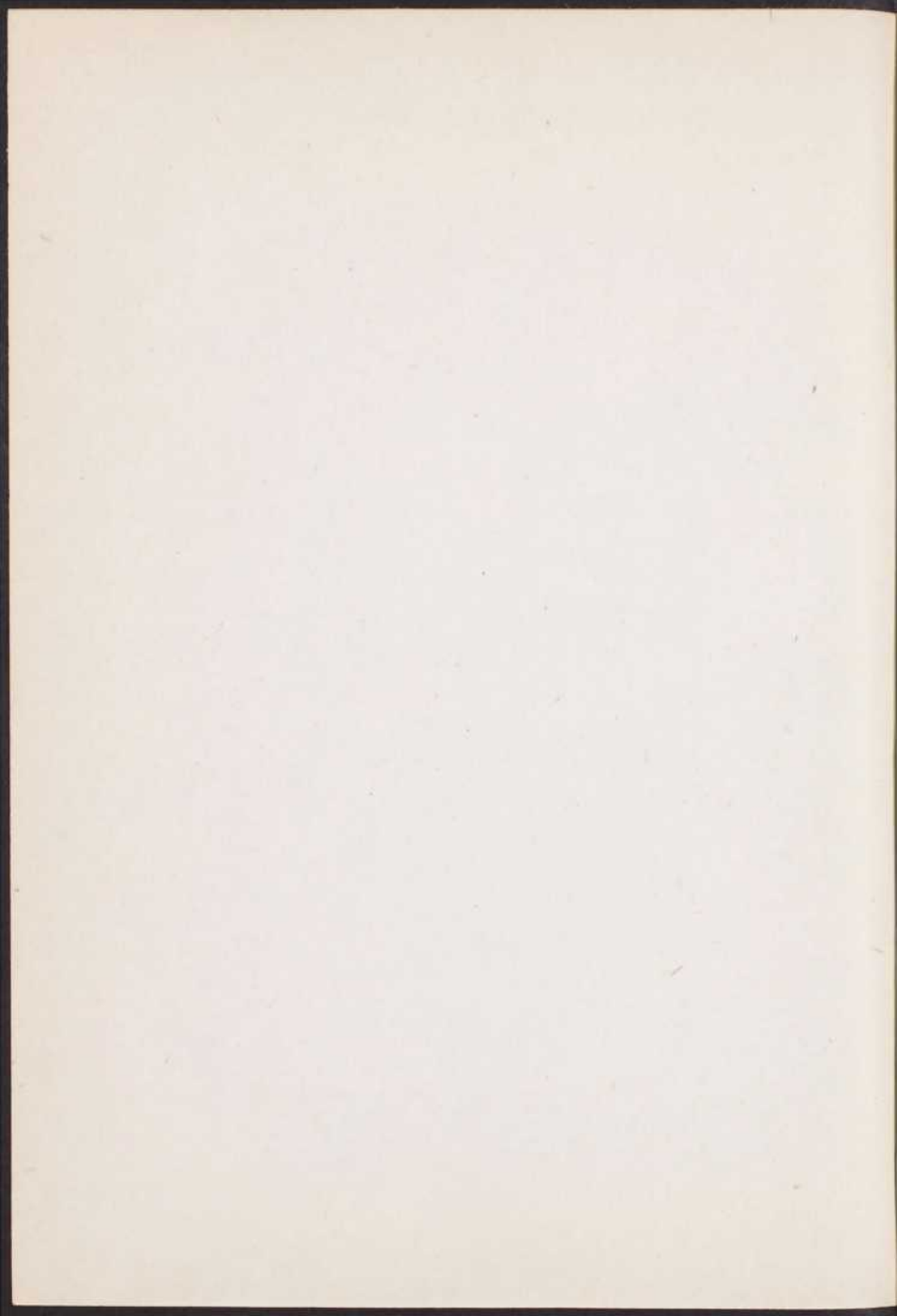
« Je me permets de répondre à votre enquête à propos des traitements reçus aux orphelinats de la province. En toute sincérité je puis dire que celui de... est de ceux à qui on peut confier des enfants sans crainte. Moi qui suis de santé plutôt chancelante j'ai été dans l'obligation et le suis encore cette année d'en placer quatre. Ils sont unanimes à dire qu'ils sont bien, que les religieuses sont extra-bonnes pour eux. En 1944 je leur ai offert

d'aller au grand pensionnat de... où elles étaient déjà allées. Et elles m'ont répondu: « Maman nous préférons l'orphelinat. »

140.— « *L'Orphelinat donne un bon départ dans la vie. »*

Mariée, 48 ans, 3 ans à l'orphelinat.





Conclusion



CONCLUSION

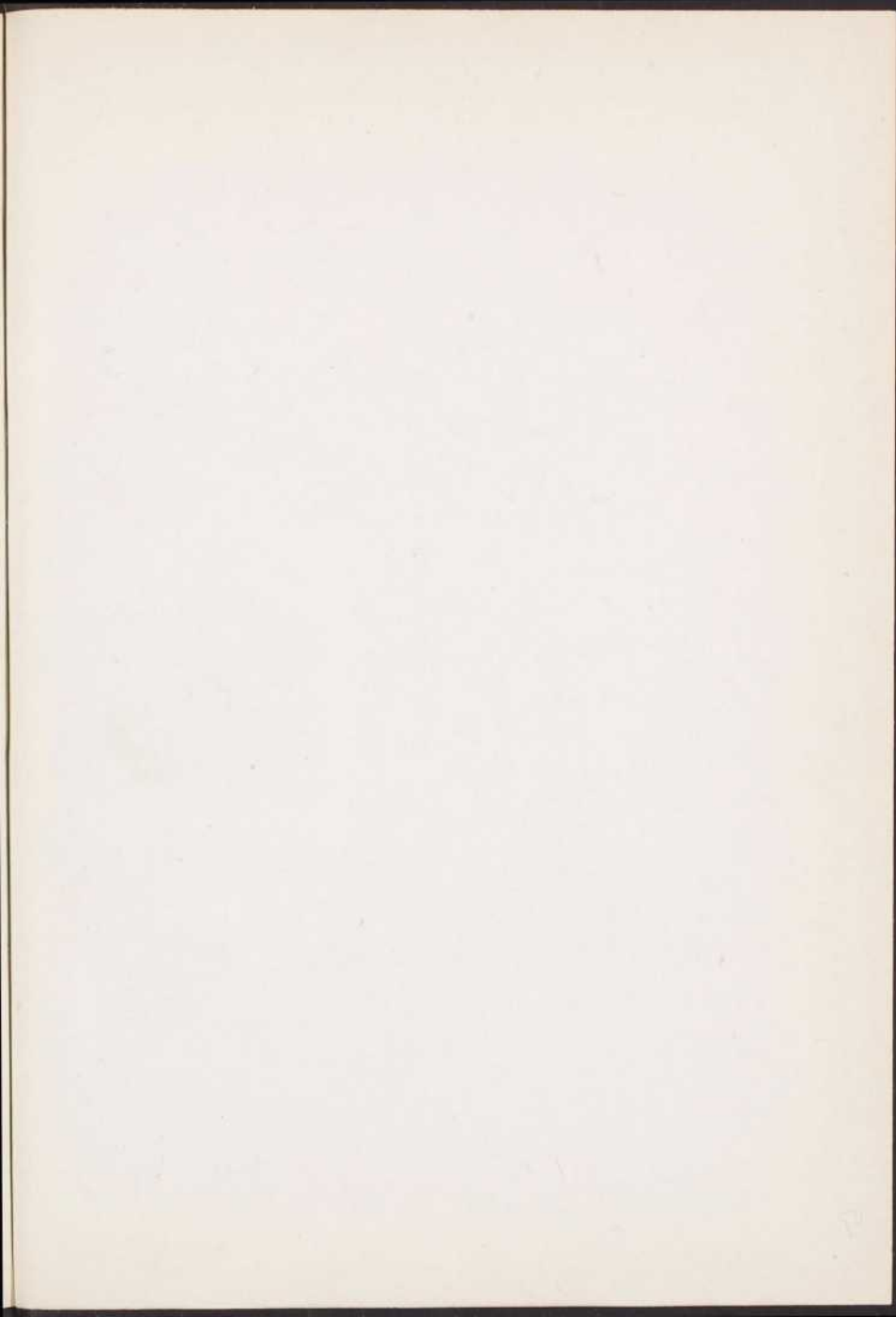
Avec les faits et les chiffres que j'ai placés devant eux mes lecteurs pourront, sans aucun doute, tirer leurs propres conclusions. Ils n'en trouveront pas moins naturel, j'en suis sûr, que je veuille donner les miennes.

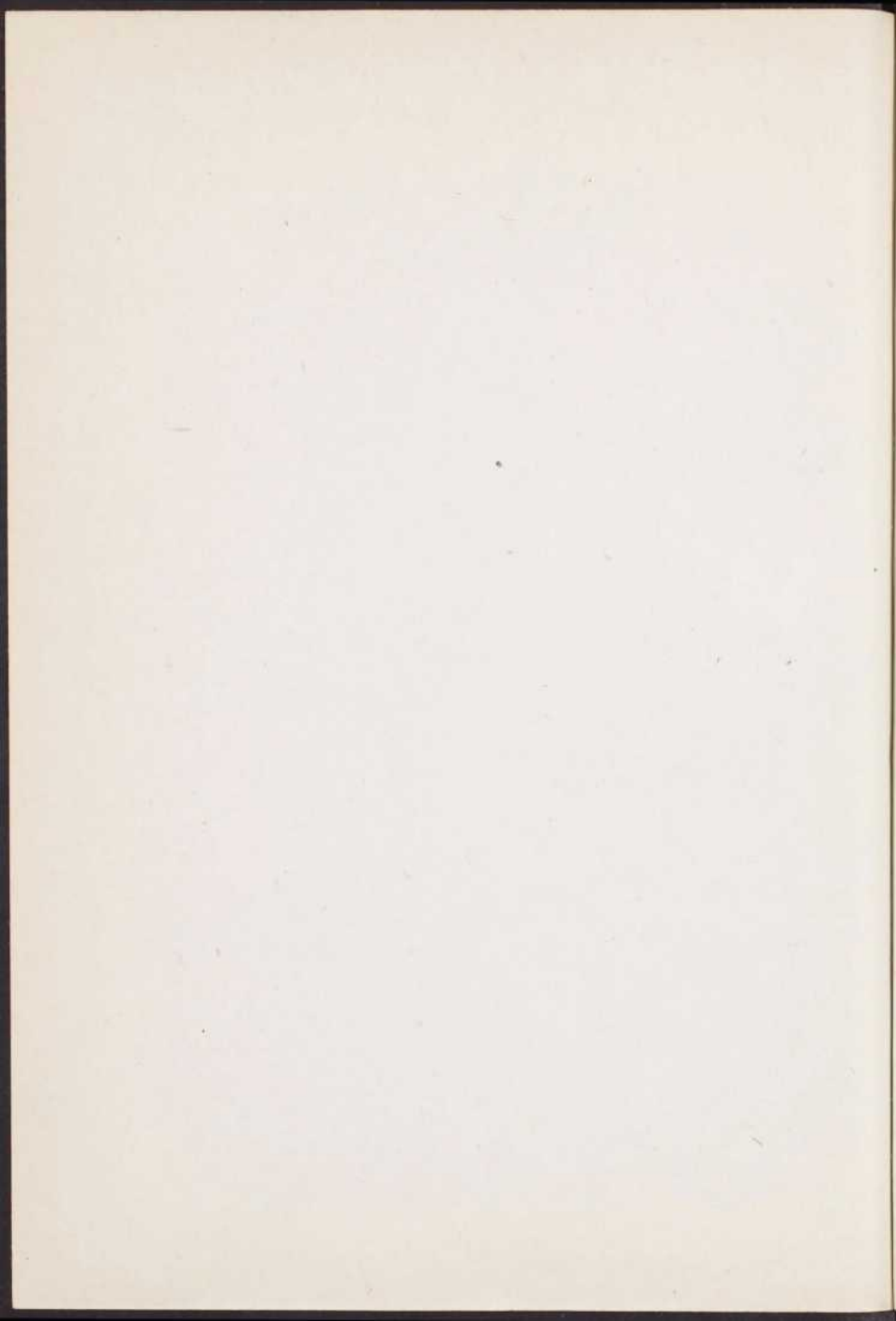
Ce que cette enquête me paraît établir au delà de tout doute raisonnable, c'est que nos orphelinats — malgré des lacunes secondaires dues à l'insuffisance des ressources dont ils disposent et malgré, sans doute aussi, d'inévitables défaillances inhérentes à tout ce qui est humain, restent fidèles à l'idéal de chrétienne charité qui a inspiré leur fondation; c'est qu'ils exercent auprès de l'enfance malheureuse, non pas une fonction mercenaire pour laquelle, en y mettant le prix, il serait toujours possible de leur trouver des remplaçants, mais une vocation de zèle, de dévouement et d'abnégation pour laquelle les substituts, en nombre suffisants, resteront toujours introuvables.

Ces institutions font partie de nos richesses morales, elles forment une part singulièrement précieuse de notre patrimoine national. Les services qu'elles nous ont rendus, qu'elles ont été seules à nous rendre durant trois cents ans, sont incalculables; ceux que nous pouvons toujours en attendre, ne peuvent pas se mesurer en monnaie papier, ni même au poids de l'or.

Tout ce qui s'attaque à elle nous menace, tout ce qui les frappe nous blesse, tout ce qui gêne et restreint leur

liberté d'action nous appauvrit. Aidons-les à se perfectionner, accordons aussi notre sympathie et notre aide à d'autres oeuvres dont l'utilité, même l'urgence pourrait être démontrées, mais gardons-nous de laisser porter atteinte à leur prestige, à la confiance et même à la vénération dont elles sont encore généralement entourées, car c'est l'enfance malheureuse qui paierait, tôt ou tard, le prix lamentable de notre imprévoyance, de notre ingratitude et.... de notre sottise.





Appendices



SOEUR SAINT-LAZARE ET LES ORPHELINS

Le 1er mai 1942, la communauté des Soeurs de la Charité de Québec nous apprenait la mort de la Révérende Soeur Saint-Lazare, née Lucie Deschênes, dans la 79^e année de son âge et la 58^e de sa profession religieuse. Née le 30 mai 1863 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, du mariage d'André Deschênes et de Luce Dumais, elle faisait partie d'une famille qui a donné deux prêtres à l'Eglise et deux religieuses à la communauté des Soeurs de la Charité, l'autre était Soeur Sainte-Christine, décédée en 1934, qui fut supérieure de la communauté pendant 18 ans. Quatre nièces vinrent plus tard les rejoindre au couvent ainsi que des petites-nièces à la génération suivante. C'est dire que la bonne éducation, l'esprit de sacrifice, la piété et l'idéal de la charité faisaient partie du patrimoine spirituel de cette vénérable famille.

Des 58 années de sa vie religieuse, Soeur Saint-Lazare en passa 46 au service des orphelins, soit dix ans chez les filles et trente-six avec les garçons. Le souvenir de cette éducatrice n'appartient donc pas seulement à sa famille et à sa Congrégation, mais à quelques milliers d'orphelins qui, depuis plus de cinquante ans, ont bénéficié de sa charité, de ses conseils et parfois de sa protection.

Lorsque j'ai connu Soeur Saint-Lazare, au mois de septembre 1904, elle venait de dépasser la quarantaine.

Au physique, elle était de taille moyenne. Un peu courbée avant l'âge d'une santé délicate sans être malade, elle jouissait d'une résistance remarquable. La salle, le parloir, le réfectoire, la cuisine, la cour, les voyages à la maison-mère, les visiteurs sollicitaient tour à tour son attention. On se fait peu d'idées du travail d'une directrice de communauté qui doit voir à tout dans une maison de quatre étages, dans un temps où les ascenseurs étaient des commodités de luxe.

Plus nous examinons ses méthodes et son oeuvre en général, plus nous croyons que son idéal fut de remplacer les parents chrétiens auprès des enfants qui n'en ont plus. L'orphelin vient presque toujours d'une famille brisée, parfois depuis longtemps. Sa formation intellectuelle, morale ou religieuse peut avoir été négligée par des parents malades ou par d'autres personnes à qui on l'a confiée. De plus, le deuil désoriente toujours l'enfant le mieux doué, et d'autant plus que son coeur est plus sensible. Le sujet qui entre à l'orphelinat demande une attention différente de celle qui convient au pensionnaire de couvent: il aura besoin de sympathie personnelle et d'amitié plus que l'autre.

.....

Pour des parents il est toujours pénible de conduire des enfants à l'orphelinat et mon père fit un bien dur sacrifice en se séparant des siens quelques semaines après avoir perdu son épouse. Soeur Saint-Lazare le reçut aimablement et comme il s'informait des usages de la communauté envers les orphelins, je me souviens qu'elle lui dit quelque chose comme ceci: "Nous faisons de telle

manière, c'est généralement ce qui se pratique dans nos familles." Mon père nous quitta rassuré, en se disant que les religieuses faisaient de leur mieux pour remplacer les parents.

Dans ses conseils, ses remontrances, ses punitions même, Soeur Saint-Lazare rappelait souvent le souvenir de nos parents pour nous faire comprendre qu'elle avait pour mission de les remplacer et qu'ils approuveraient sa manière de faire. Et puis la menace de commettre quelque indiscretion à notre endroit lors de leur prochaine visite nous faisait parfois changer d'avis quand les arguments de raison restaient impuissants.

Les caractères difficiles recevaient de sa part une attention toute particulière. Le samedi, jour du ménage et de l'ordre, elle se faisait accompagner d'un groupe d'orphelins choisis parmi les plus turbulents. Ces petites corvées plutôt gaies lui fournissaient l'occasion de corriger les caractères, de former les coeurs et de donner aux individus une foule de pertinents conseils qu'elle plaçait dans une terre appropriée pour les faire germer et leur faire donner des fruits.

Elle savait donner de précieuses leçons d'économie. De son temps, le mot "récupération" n'était que dans le dictionnaire et ceux qui ont connu Soeur Saint-Lazare se souviennent qu'elle pratiquait par vertu ce que le Gouvernement nous oblige à faire aujourd'hui par nécessité. "Dans nos familles" nous disait-elle quelquefois, "quand le papa ne gagne pas cher et que la maman est économe, on ne laisse rien perdre." Toujours l'idéal de la bonne famille.

L'avenir de ses orphelins la préoccupait souvent parce qu'elle comprenait que de bons enfants tenus en serre chaude pendant quelques années peuvent souffrir des intempéries et des tempêtes qui s'abattent sur la jeunesse. La Maison de Famille du Patronage ne pouvant recevoir tous les sujets, elle eût souhaité pour ses enfants quelque chose du genre des oeuvres salésiennes dont elle parlait quelquefois à ses intimes. Elle connut l'oeuvre de saint Jean-Bosco de Turin bien avant qu'il y eût un institut de ce nom à Québec.

Ses petites instructions du soir après la grande prière, lui permettaient de perfectionner chez nous l'esprit de la discipline et c'est là qu'elle nous parlait de la famille que plusieurs d'entre nous n'avaient pas connue. Elle présidait elle-même à la plupart des exercices de piété, surtout à la sainte Messe, voyant à ce que chacun la suive dans son livre. Elle aurait voulu communiquer à tous les enfants sa dévotion eucharistique et elle se réjouit grandement de l'établissement de la communion fréquente: quelques années après la reprise de cette pieuse pratique elle disait à ceux qui voulaient l'entendre que les orphelins étaient meilleurs depuis qu'ils communiaient souvent. Ce qu'elle ne disait pas ou qu'elle ne savait pas, c'est que sa méthode servie par une rare piété eucharistique, facilitait l'effet de la grâce.

Soeur Saint-Lazare n'ignorait pas que pour imiter l'éducation familiale dans un orphelinat, l'influence masculine a son importance. Aussi, le dimanche, sous la direction du brigadier J.-Arthur Hamel, le personnel de la salle des Grands se transformait en corps de

cadets. C'était alors de la vraie discipline où des commandements brefs nous enseignaient l'obéissance prompte et attentive. Armés de fusils de bois et de sabres de ferblanc nous recevions des leçons de tenue personnelle et de fierté nationale, fierté que plusieurs orphelins ont mise en pratique à l'autre guerre. À trois heures, "la Caserne des Glacis" redevenait orphelinat, Monsieur Hamel se retirait, après avoir fait à la surveillante un salut qui n'avait plus rien de militaire et nous retombions dans le civil pour une semaine, contents d'être un peu plus des hommes pour avoir été traités en soldats. Notre récompense annuelle était de participer à la procession de la Saint-Jean-Baptiste sous le nom de Cadets d'Youville. Et puis nos maîtresses savaient mettre les circonstances en valeur. Je me souviens qu'un petit officier, long comme le bras, s'est fait dire par l'une d'elles: "Tiens-toi donc comme tu le fais devant Monsieur Hamel".

Je pourrais multiplier les anecdotes de ce genre pour faire voir que dans l'éducation tous les petits moyens peuvent avoir leur importance. Soeur Saint-Lazare a su les utiliser fort à propos. Elle vécut assez longtemps pour voir les bons résultats de ses méthodes. Lors de son cinquantenaire de profession religieuse en août 1934, quelques centaines d'anciens orphelins vinrent spontanément lui prouver qu'ils avaient gardé de l'orphelinat de Nazareth un bien bon souvenir, ce qui voulait assez dire qu'elle avait su se faire aimer.

Il est certain que de belles vocations religieuses sont partiellement dues à sa bienfaisante influence et à ses fer-

ventes prières. Unes institutrice qui vécut auprès d'elle pendant de longues années disait dernièrement: "Mère Saint-Lazare travaille, souffre et prie continuellement pour ses chers orphelins". Avec un tel procédé, les bons résultats ne surprennent personne.

L'ancien orphelin qui, au nom de ses confrères vient d'esquisser le portrait de cette femme forte, n'oublie pas de penser au mérite de sa communauté. Pour nous, l'image de Soeur Saint-Lazare telle que nous l'avons connue, demeurera le vrai type de la Soeur de Charité.

Omer CARON,
(Agronome et botaniste).

II
Rapport de l'examen
D'APTITUDES INTELLECTUELLES
des
PENSIONNAIRES D'UN ORPHELINAT

(1) Noms	Durée d l'hospita- lisation	Points	Age chronol.	Age mental	Quotient intellect
1—	1934-1944	32	11 et 8 m.	12 et 2 m.	104
2—	1940- 44	47	11-2	15-2	136
3—	1941- 42	57	13-5	16-10	127
4—	1938- 42	41	11-8	14	120
5—	1937- 43	55	11-11	16-6	138
6—	1936- 43	30	13-2	11-9	90
7—	1940- 42	47	11-1	15-2	137
8—	1936- 42	67	12-7	18-10	149
9—	1938- 42	59	12-7	17-3	137
10—	1937- 42	59	14-9	17-3	121
11—	1937- 43	48	13-7	15-4	114
12—	1938- 42	32	14-2	12-2	88.5
13—	1939- 42	48	15-7	15-4	104
14—	1934- 42	46	17-4	15	100
15—	1934- 42	57	15-7	16-10	114
16—	1930- 43	49	14-5	15-6	111
17—	1937- 43	44	14-10 jrs	14-6	106
18—	1941- 42	53	15-2	16-2	112
19—	1939- 42	52	17-6	16	107
20—	1938- 42	46	15-6	15	102
21—	1932- 42	62	14-11	17-10	125
22—	1933- 42	45	16-7	14-9	98
23—	1941- 44	57	15-7	16-10	114
24—	1932- 44	40	13-7	13-10	103
25—	1937- 42	63	14-10	18-2	127

(1) Pour des raisons évidentes, les noms ont été remplacés par des numéros.

NOTE.—Tests faits le 25 avril 1942. La compilation des résultats du laboratoire a été complétée par l'item: années d'hospitalisation.

La colonne des années d'hospitalisation a été dressée pour l'enquête de l'Institut de Sociologie, en 1944, ce qui explique pourquoi elle comprend des dates plus récentes que celles du test fait deux ans plus tôt.

RÉSUMÉ

INTELLIGENCE	CATEGORIE	
Très Supérieure	140-159	1 garçon
Supérieure	125-139	5 garçons 2 filles
Au-dessus de la moyenne	110-124	1 garçon 6 filles
Inférieure à la moyenne	84- 99	1 garçon 2 filles

Voici deux extraits de lettres qui préciseront exactement la portée des tableaux ci-dessus. En recevant ces tableaux, j'écrivis à la religieuse qui me les avait adressés:

« Voulez-vous me permettre de vous demander comment s'est fait le choix des élèves soumis au test d'aptitudes intellectuelles et quelle a été l'occasion de cette expérience. Est-ce que ces élèves constituent un surchoix parmi vos pensionnaires, ainsi que semblerait l'indiquer leur quotient intellectuel, ou bien ont-ils été pris au ha-

sard parmi vos élèves les plus âgés et représentent-ils l'ensemble de vos enfants? »

Et voici sa réponse:

« Je réponds d'abord à la question que vous m'avez posée: comment s'est fait le choix des élèves soumis au test d'aptitudes intellectuelles dont le rapport vous a été communiqué et quelle a été l'occasion de cette expérience?

« Les vingt-cinq élèves que nous avons présentés avaient été choisis parmi les plus avancés; par exception nous y avons présenté aussi quelques élèves moins brillants dont l'orientation causait alors un petit problème.

« Ces vingt-cinq élèves ne sauraient représenter l'ensemble de nos orphelins et de nos orphelines, c'était bien un surchoix, mais pour être juste, je dois ajouter que beaucoup d'autres les eussent égalés qui ne furent pas présentés, le nombre devant être restreint à vingt-cinq. Ces tests étaient en effet pratiqués à titre gracieux, en faveur des orphelins, par le Centre Laval d'Orientation Professionnelle, alors nouvellement établi à Québec. »



III

INSTITUTIONS ROLE UNDER DISCUSSION

Mrs. C. G. Coulter Says They Have Constructive Place in Child Care Field.

FACTORS CONSIDERED.

Case Work Section of Agencies Reviews Book Dealing With All Facets of Problem.

Far from being passed institutions are essential and have a constructive role to fill in the well-developed child care field, as a substitute home for children whose parents, for one reason or another, are unable to accept their responsibilities.

This was the theme of a paper presented by Mrs. C. G. Coulter of the council staff at the Case Work Section of the Montreal Council of Social Agencies when "Institutions Serving Children" — a review of a book by Howard Hopkirk — was under discussion at their meeting last night.

The meeting was held at the Montreal School of Social Work, 3600 University Street, and was well attended by staff members of various social agencies, including child caring agencies as well as by board mem-

bers and other people from the community interested in this aspect of child welfare.

Allocation of children to institutions must be done with careful consideration of the needs of the child in mind. Mr. Hopkirk brings out that there is agreement amongst leaders in the child care field that the younger the child requiring a substitute home, the more he is likely to need private foster home care. Recent studies by the Child Welfare League state that the infant and child up to five years of age benefit from foster home care because of the social and emotional values of family life. Mr. Hopkirk adds to those requiring foster homes, children in need of permanent care and children requiring individual attention such as would be possible only in a family group. He adds that it is almost a rule that children "emotionally defrauded" by their parents should be placed in foster homes just as soon as the supply of suitable homes permits. Institutional care has distinct advantages for the delinquent and mentally retarded, for those in need of study and treatment of serious problems.

Institutions have particular value for teen-agers because of the gregarious satisfactions demanded by the adolescent. He believes that institutions should accommodate both boys and girls so that brothers and sisters may be kept together (a plan endorsed by the Child Welfare League studies) and notes the advantages of association with those of the opposite sex.

Admission restrictions with reference to age should be sufficiently flexible to facilitate keeping the children

of the same family together. Converse to his statement that children who have been emotionally short-changed should have the affection possible in a foster home, he feels that where parents retain strong affectional ties with the child, an institution placement is preferable. Seldom should any child under care in an institution be kept there in excess of four or five years.

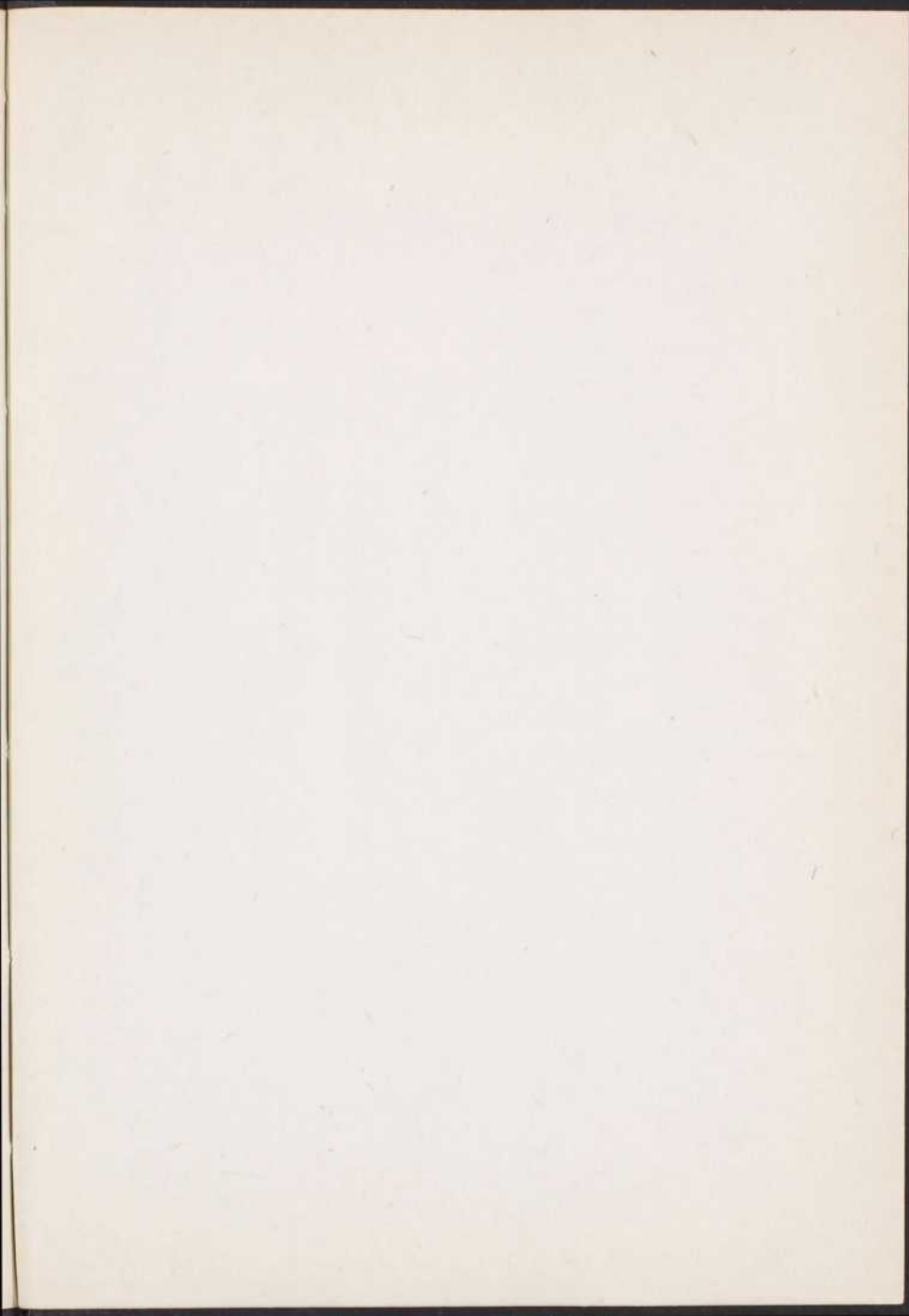
CITES STAFF IMPORTANCE

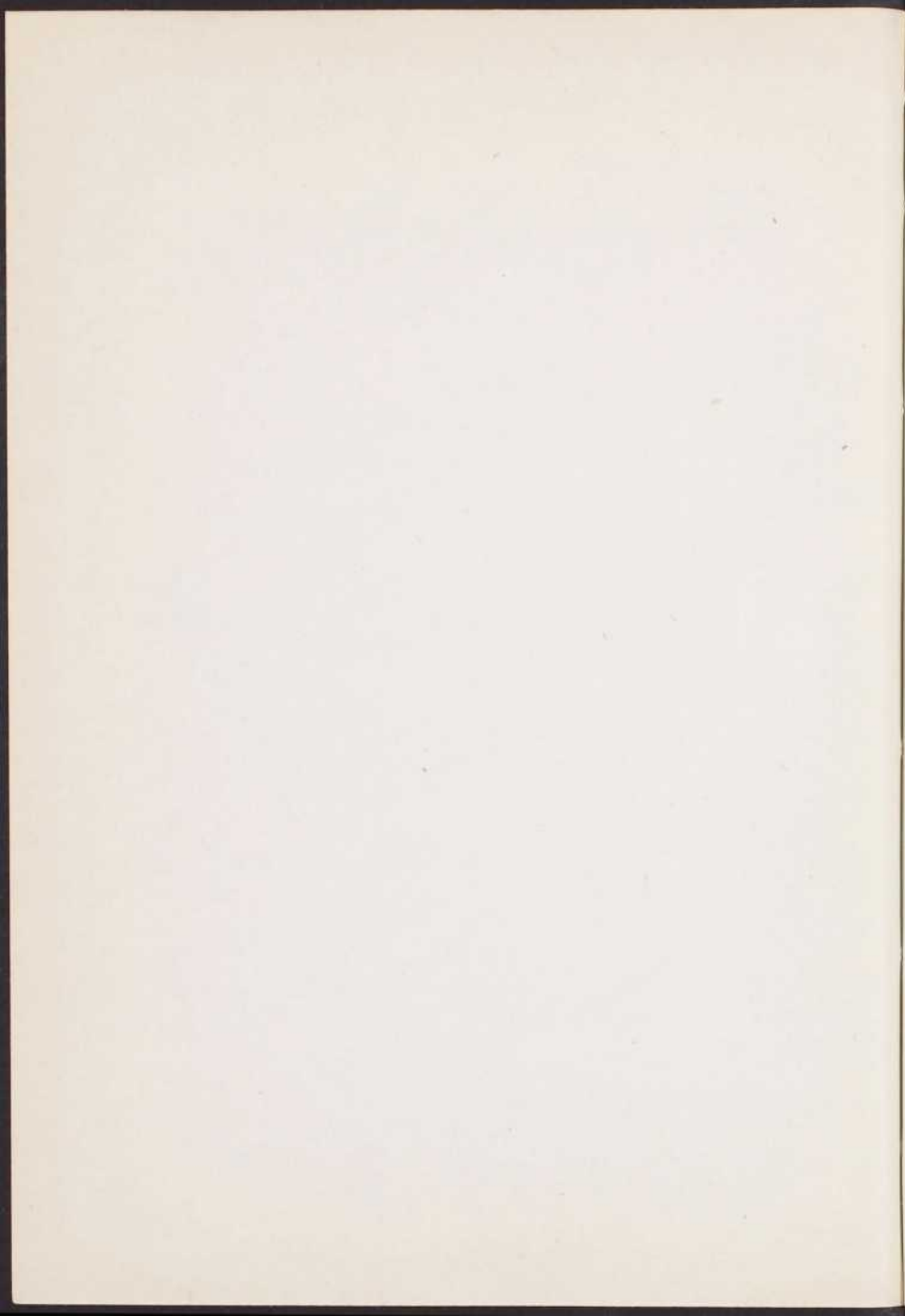
Staff is the most vital part of institutional care and should be of high standard and of sufficient numbers to guarantee some individual attention for each child. In his presentation of staff requirements Mr. Hopkirk lists the needs of the average institution, and it was stated the information in the book would be a valuable guide to those concerned with this aspect of good institutional care. "Too much emphasis cannot be placed upon having only well qualified workers in charge of children," he says. However there is a place for the warm motherly person with limited knowledge of psychology. He recommends, besides careful selection of staff, institute for workers, both before and during employment and in-service training programs and lists subjects which might form part of such training. Stress is laid on the fact that adequate salaries and living and working conditions must be guaranteed to staff in order to attract people of proper calibre, e. g. "a house mother needs a suite of two rooms and private bath, to be found in modern units." Adequate time off, vacations and substitute staff are necessary.

Adequate health service is termed essential since many children arrive in institutions, with an accumulation of needs because of physical neglect. The larger issues of education for life should not be overlooked by the institution, and many opportunities for learning arise or may be made possible in the day to day routine. He feels that children should be given the freedom of choice whenever possible because of the value of learning from mistakes. "Regimentation in any form will tend to throttle education and the enquiring mind. It may make it easier for an institutional worker to hold his job but it will be equally effective in stifling imagination and limiting a child's understanding of values."

In the discussion which followed the presentation of the paper, the meeting recognized the necessity of expending more money in order to supply the kind of care which the child needs and which is possible through the best type of institution. It was pointed out that some people viewed rising institutional costs with alarm but in view of the high percentage of successes possible through work with children even greatly increased costs would be justified. Alcatraz prison estimates its annual cost of care per inmate at \$3.800 with only a very moderate percentage of success. It was argued that it is much less expensive to develop children in healthy normal ways than to try to reform criminals.

¹ Compte rendu par *The Montreal Gazette*, 3 novembre 1944.





IV

(Correspondante 105)

Monsieur,

« Permettez-moi d'ajouter, à ce questionnaire, quelques impressions très marquées en moi et qui sûrement vous montreront plusieurs lacunes existant dans nos orphelinats, si orphelinats l'on peut dire.

« En effet, un grand tort est évident. Cette enfance que j'ai passée dans un orphelinat n'a pas été une enfance vécue avec des êtres éprouvés du même sort que moi. Sur 100 à 105 élèves inscrites chaque année 25% étaient ce qu'on appelait Mlles les Pensionnaires, fillettes de bonne famille ayant leurs jeunes frères au Jardin d'Enfance. 35%, et c'est là le pire... étaient de parents séparés; ce qui nous donnait parfois le spectacle d'une misère pire que la nôtre. Je me souviens d'avoir été la confidente de plusieurs d'entre elles. Un jeune cerveau n'est pas fait pour ça, et à cet âge de rêves et d'illusions, il est mal de jeter ces faits immoraux dans l'âme d'une petite fille. Le reste, soit 40% étaient orphelines soit de père, de mère ou des deux; la preuve est qu'en vacances nous restions une trentaine à peu près. N'y aurait-il pas moyen de choisir des établissements appropriés à chacune de ces classes d'enfants?

« Vous devinez très bien qu'entre ces enfants aux vies si différentes, il ne pouvait se trouver un accord

parfait — chacune était innocente... chacune avait un coeur sensible, mais chacune était jeune. Les religieuses étaient bonnes, elles essayaient de leur mieux à nous unir en un seul groupe, avec des mots, mais pas toujours par l'exemple. C'est plus difficile que l'on pense avec des enfants.

« À mon déshonneur, j'avoue que j'étais parmi les plus rebelles, les plus orgueilleuses. Je n'admettais aucune humiliation, et pour un rien j'aurais tout démoli. Les religieuses me comprenaient parfois et je puis déclarer ici, avoir été, bon nombre d'années, l'enfant gâtée. Ma nature un peu malade leur permettait de me donner des soins de première classe. Sur ce point, tout était parfait. On prévenait la maladie chez toutes. Et ici, j'aurais bien des faits à vous citer.

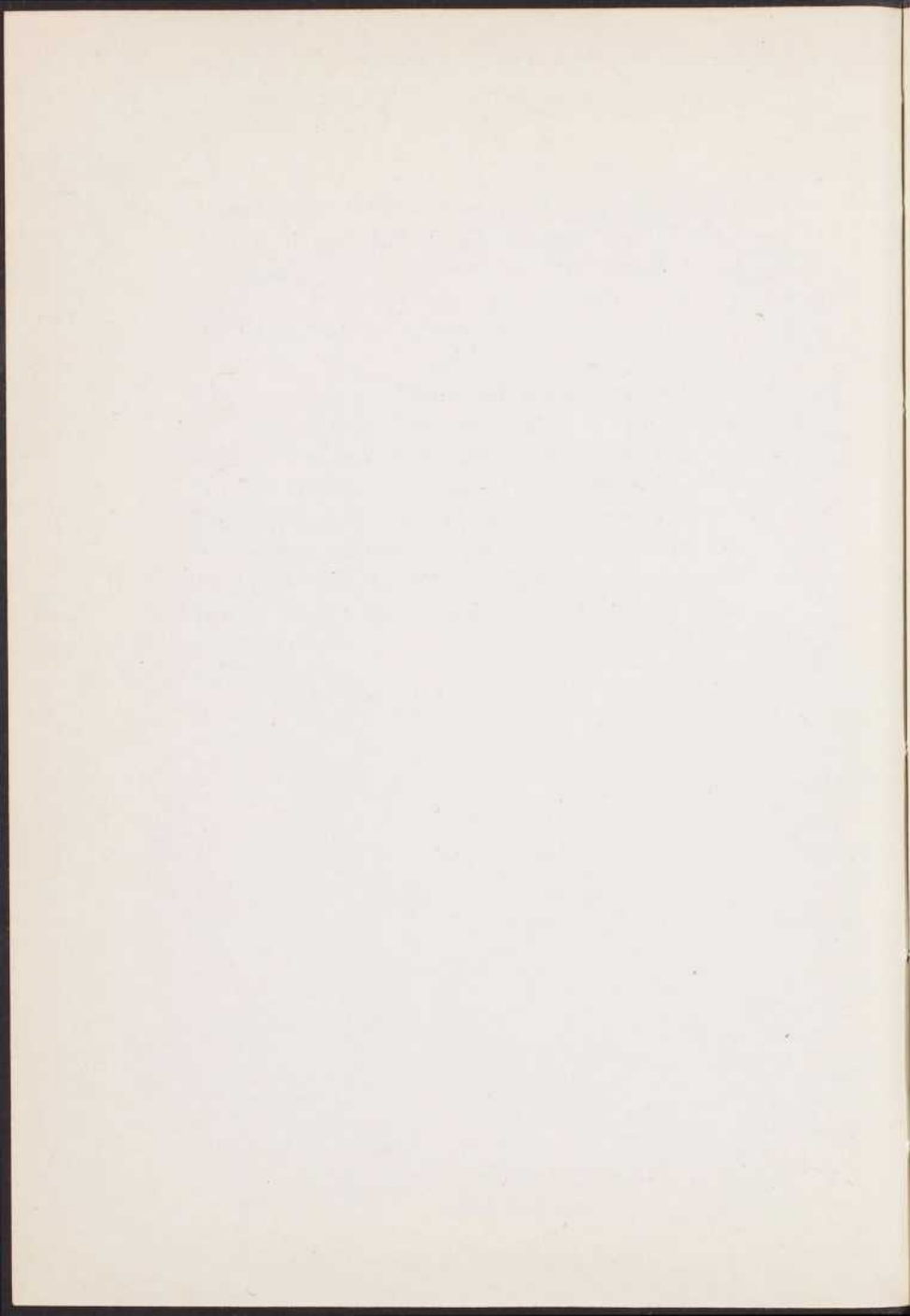
« D'autre part, les jeux en plein air étaient impossibles. Une cour grande comme ma main appelée « le poulailler », c'est tout dire. Et dans la salle, nous devions agir en demoiselles distinguées; l'aiguille à la main, ou un jeu de cartes, jeux sur table, domino, parchési, etc. Lorsque le hasard nous faisait la grâce d'avoir une surveillante n'inspirant pas la crainte, vous auriez découvert une bande de petits démons. Ah! j'en ris encore, et je me moquais bien des punitions qui s'en suivaient. Nous avions respiré.

« Pour ce qui est de la lecture, nous avions un choix considérable; de plus, prix, récompense, nous favorisaient sur ce point. J'avais à peine huit ans que la Comtesse de Ségur était pour moi une amie. La semaine de Suzette me captivait. Nous recevions quelques revues

enfantines directement de France: « Ames vaillantes... l'Oiseau Bleu... et autres. » Là j'oubliais ma vie de « prison » et j'avais pitié de mes compagnes qui restaient indifférentes devant ces trésors.

« La nourriture... je ne vous en dirai mot. Vous devinez.

« Pour terminer, j'aurai un grand merci pour mes professeurs de classe... Je suis en mesure de constater aujourd'hui ce qu'est l'enseignement. J'ai reçu une instruction solide, une instruction de fond. Lorsque je suis entrée à l'école normale, c'est ce qui m'a donné du cran, j'en savais aussi long que mes compagnes sorties de grands pensionnats, ou de l'externat, et dès lors je me suis dit: On fait sa vie avec ce que l'on a, avec ce que l'on acquiert. »



APPENDICE V

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Les publications du Children's Bureau, Ministère du travail des Etats-Unis, à Washington.

Les publications du Canadian Welfare Council, à Ottawa.

The Child and the State, par Grace Abbott, deux forts volumes, University of Chicago Press, Edition 1945.

Institutions Serving Children, par Howard Hopkirk, Russell Sage Foundation, 1944.

Children's Institutions, par le révérend John M. Cooper (aujourd'hui Monseigneur M. Cooper), The Dolphin Press Philadelphia, 1931.

Institutional care and placing out, par Elias S. Trotskey, publication du Marks Nathan Jewish Orphan Home, Chicago, 1930.

Catholic Charities in the United States, par John O'Grady, National Conference of Catholic Charities 1931.

National Conference of Jewish Social Service, 1930. Discussion sur le livre de Elias S. Trotskey.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

A history of Child Welfare Planning. (Rhode Island).
Thèse de Doctorat à l'université catholique de
Washington, par *Henri J. Crepeau* (Prêtre du dio-
cèse de Providence) — The Catholic University of
America Press. 1941.

L'enquête Royale, présidée par *Monsieur Edouard
Montpetit*, en 1931.

L'enquête Garneau, en 1943-1944.

*L'oeuvre des Congrégations Religieuses de Charité dans
la Province de Québec*. 1932, par *Arthur Saint-
Pierre*.

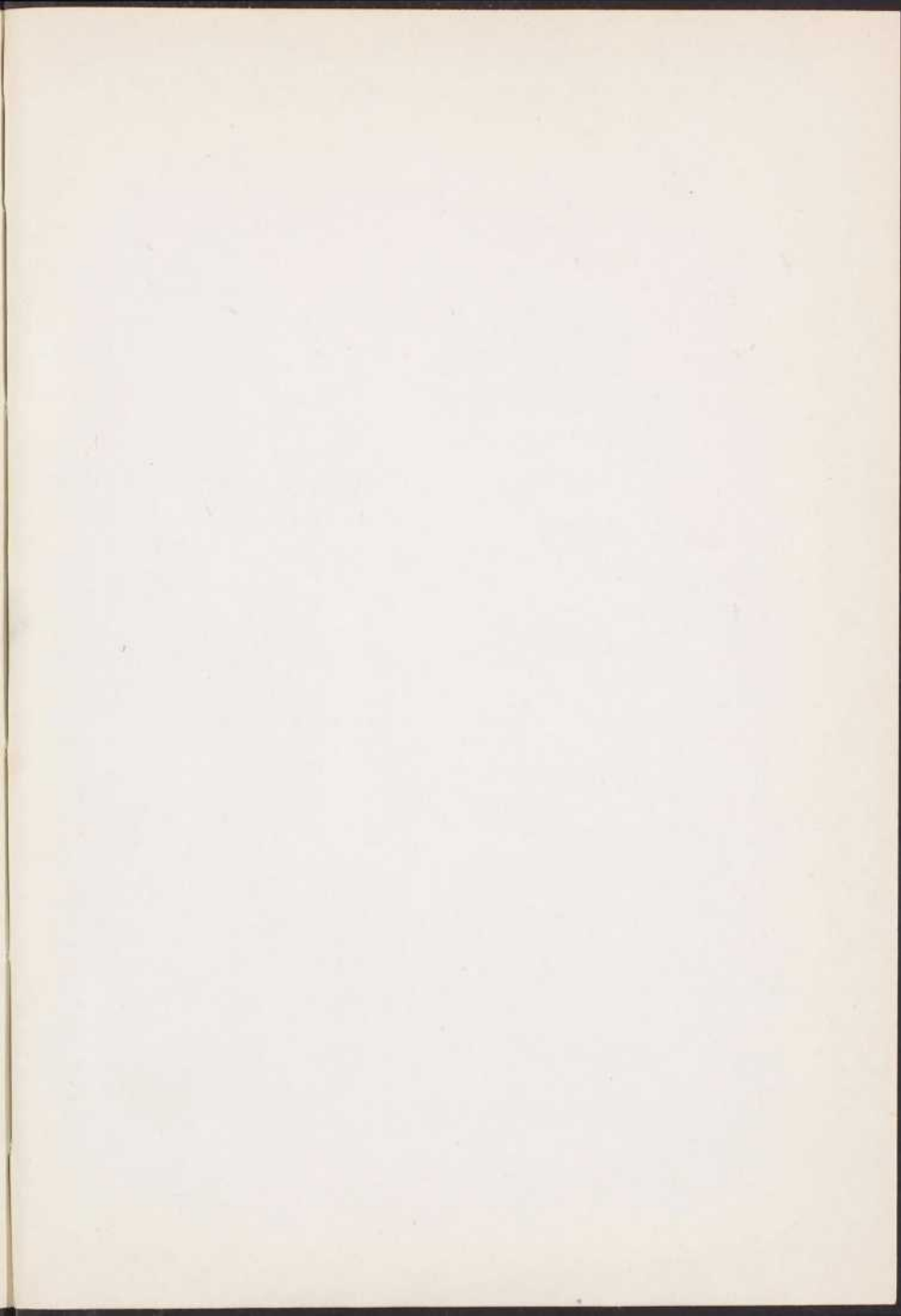


BIBLIOTHÈQUE
D'ÉTUDES-THÉO

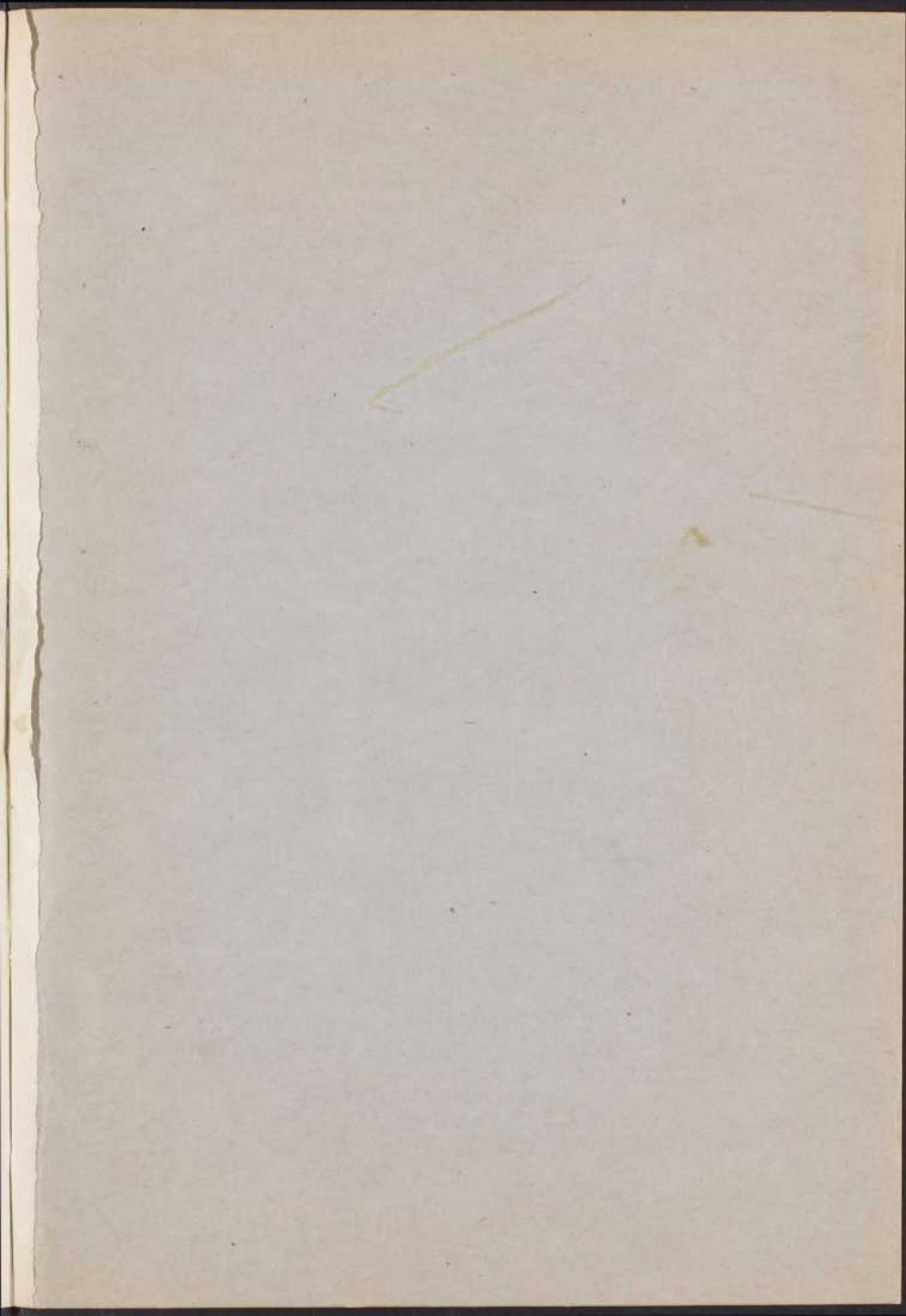
GUIDE DU LECTEUR

	PAGE
LETTRE-PRÉFACE de son Eminence le Cardinal Villeneuve	9
INTRODUCTION:	
Importance et actualité du sujet	17
PREMIER CHAPITRE :	
Occasion et motifs de l'enquête — Méthode suivie — Lettre de transmission et questionnaire	25
DEUXIEME CHAPITRE :	
Cadres de l'enquête — Les correspondants, répartition par sexe, âge, situation de famille, occupation, durée du séjour à l'orphelinat, régularité de l'enseignement, degré d'instructions à la sortie, où allé à la sortie de l'orphelinat (Tableaux I à VIII)	45
Jugements sur l'orphelinat, sa discipline, sa nourriture, ses facilités de récréation et de lecture, les soins donnés aux pensionnaires malades, état de santé des pensionnaires à la sortie (Tableaux IX à XV)	66
Jugements sur la valeur de la formation donnée par l'orphelinat (Tableaux XVI à XVIII).	87

	PAGE
TROISIEME CHAPITRE :	
Extraits de la correspondance	99
CONCLUSION	129
APPENDICES:	
1. Soeur Saint-Lazare et les orphelins.....	135
2. Rapport de l'examen d'aptitudes intellec- tuelles des pensionnaires d'un orphelinat..	141
3. Institutions Role under Discussion	145
4. Correspondante 105	151
5. Bibliographie sommaire..	155







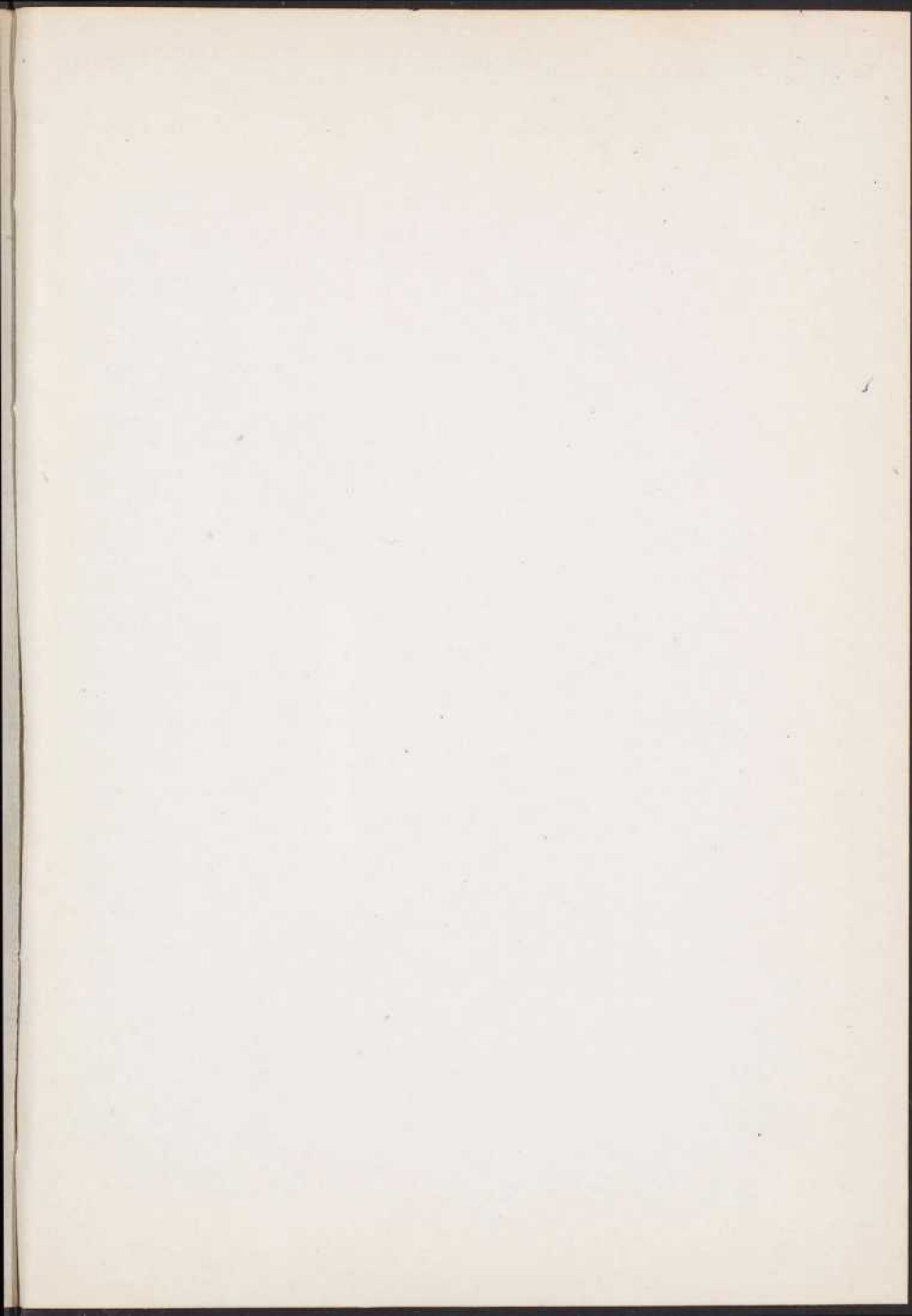
DU MÊME AUTEUR:

- L'AVENIR DU CANADA FRANÇAIS, 1909.
VERS L'ACTION, in-16, 112 pages.
L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE, 1912.
L'ORGANISATION OUVRIÈRE DANS LA PROVINCE DE
QUÉBEC, 2e édition, 1913.
POUR LE COMPTOIR COOPÉRATIF DE MONTRÉAL, 1913
(hors commerce).
L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE, 1913.
L'UTOPIE SOCIALISTE (Une expérience de colonisation socia-
liste au Paraguay), 1913.
LE DEVOIR SOCIAL, 1914.
LA FÉDÉRATION AMÉRICAINE DU TRAVAIL, 1914.
QUESTIONS ET ŒUVRES SOCIALES DE CHEZ NOUS, in-
16, 264 pages. Préface de S.G. Mgr Georges Gauthier, 1914.
L'UTOPIE SOCIALISTE (Réponse à Jean Valjean, II), 1914.
LE COMTE ALBERT DE MUN (illustré), 1915.
LA QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA. Préface de M.
Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de
Montréal. Ouvrage primé au concours des prix d'action in-
tellectuelle de l'A.C.J.C., année 1920.
L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL, préface
de S. G. Mgr Gauthier. Ouvrage honoré d'une lettre de Sa
Sainteté Benoît XV et couronné par l'Académie française,
médaille d'or dite: "Prix de Langue française".
LE PROBLÈME SOCIAL, quelques éléments de solution, préface
par Edouard Montpetit, ouvrage couronné par le jury du
Prix David, section science sociale, 1926, et par l'Académie
des sciences morales et politiques de France, partie du Prix
Audiffret, 1928.
CE QUE JE PENSE SUR... préface de l'hon. Sénateur N.-A
Belcourt, 1928.
DES NOUVELLES, 1929.
LE MENDIANT FLEURI, édition française du volume précédent,
1930.

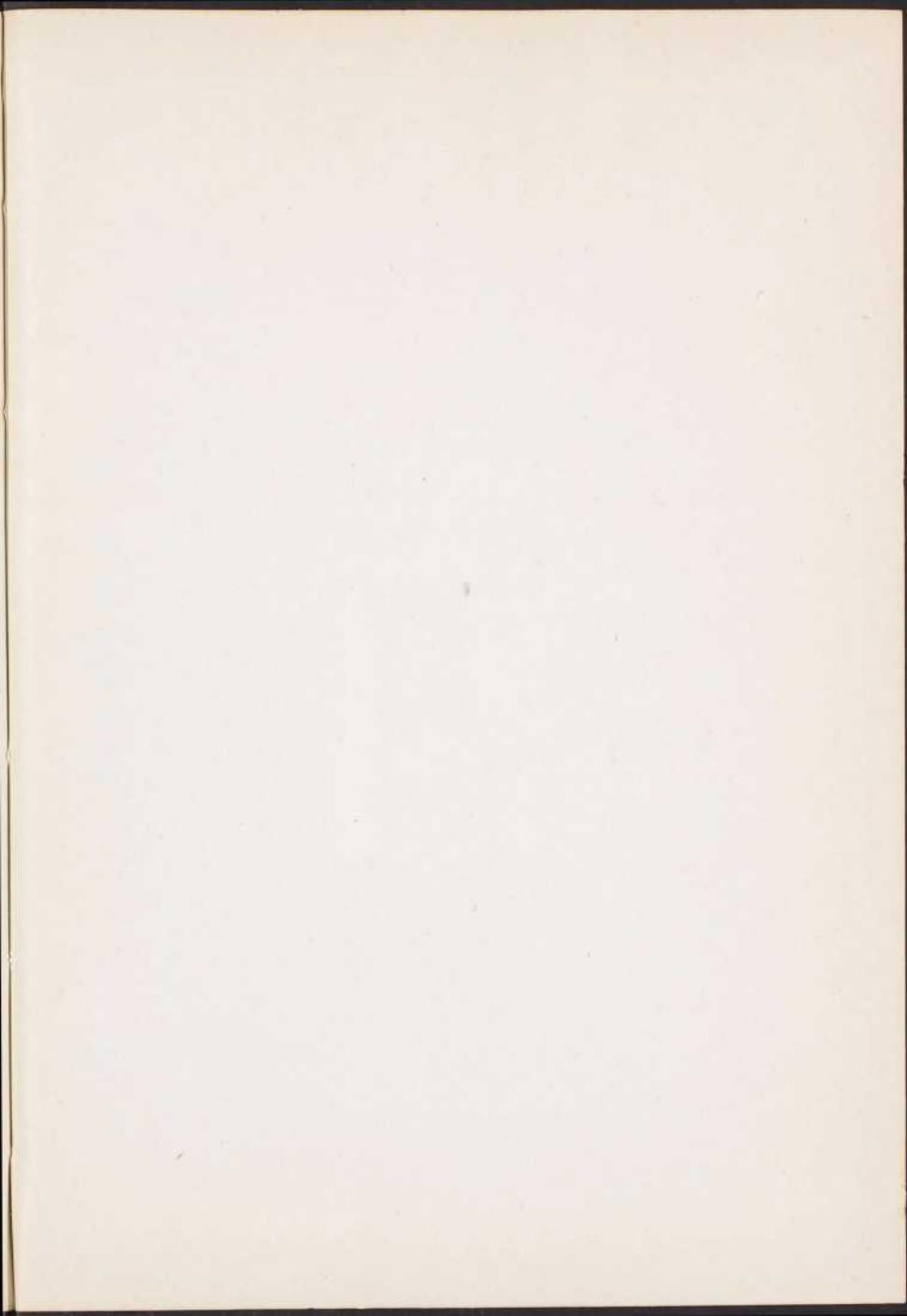
EN ANGLAIS

- WHAT ARE ALL THOSE NUNS GOOD FOR? une brochure de
24 pages, 2e édition.
A STUDY IN DIFFERENCES, hors commerce.
Toutes ces publications sont épuisées.

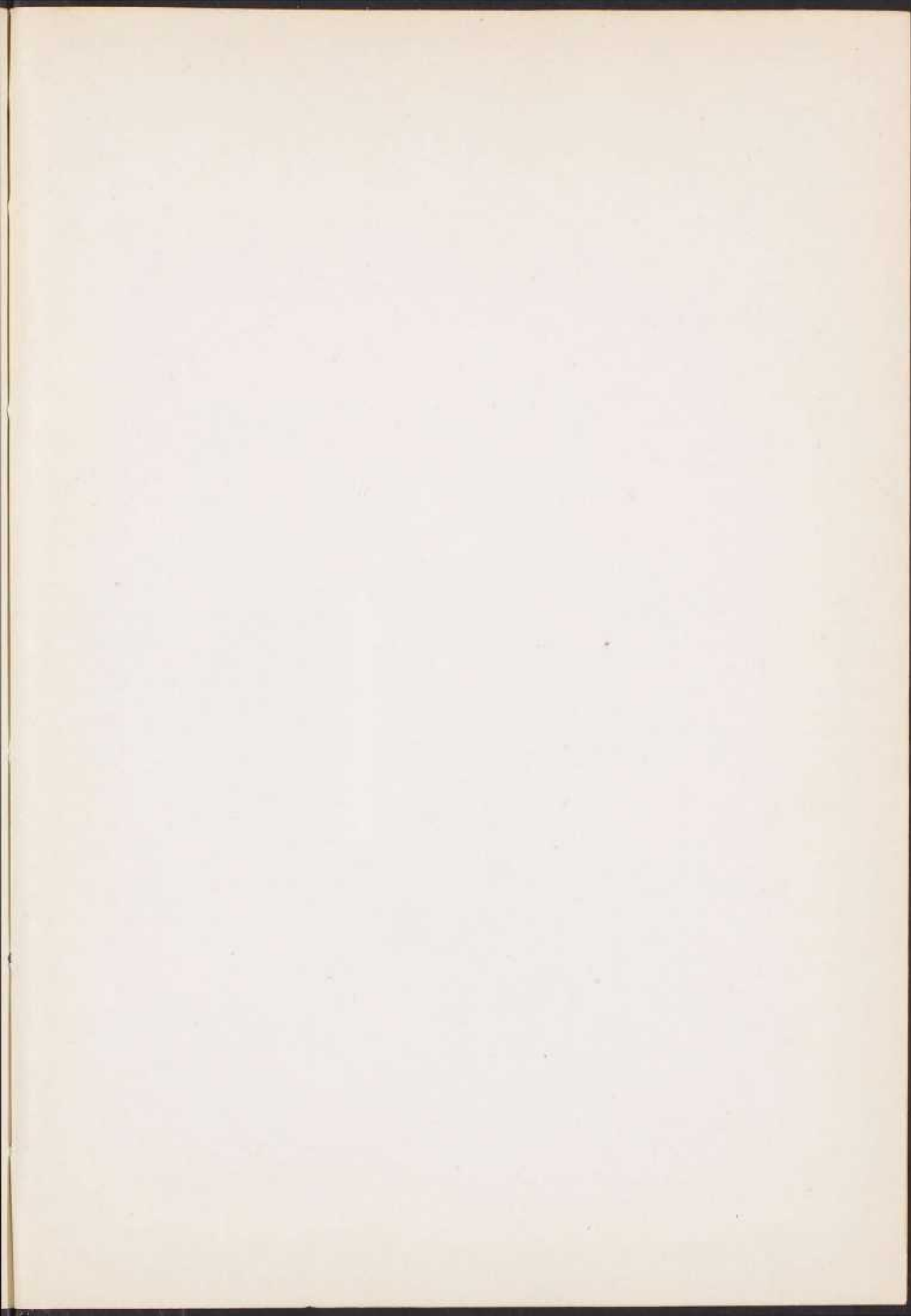


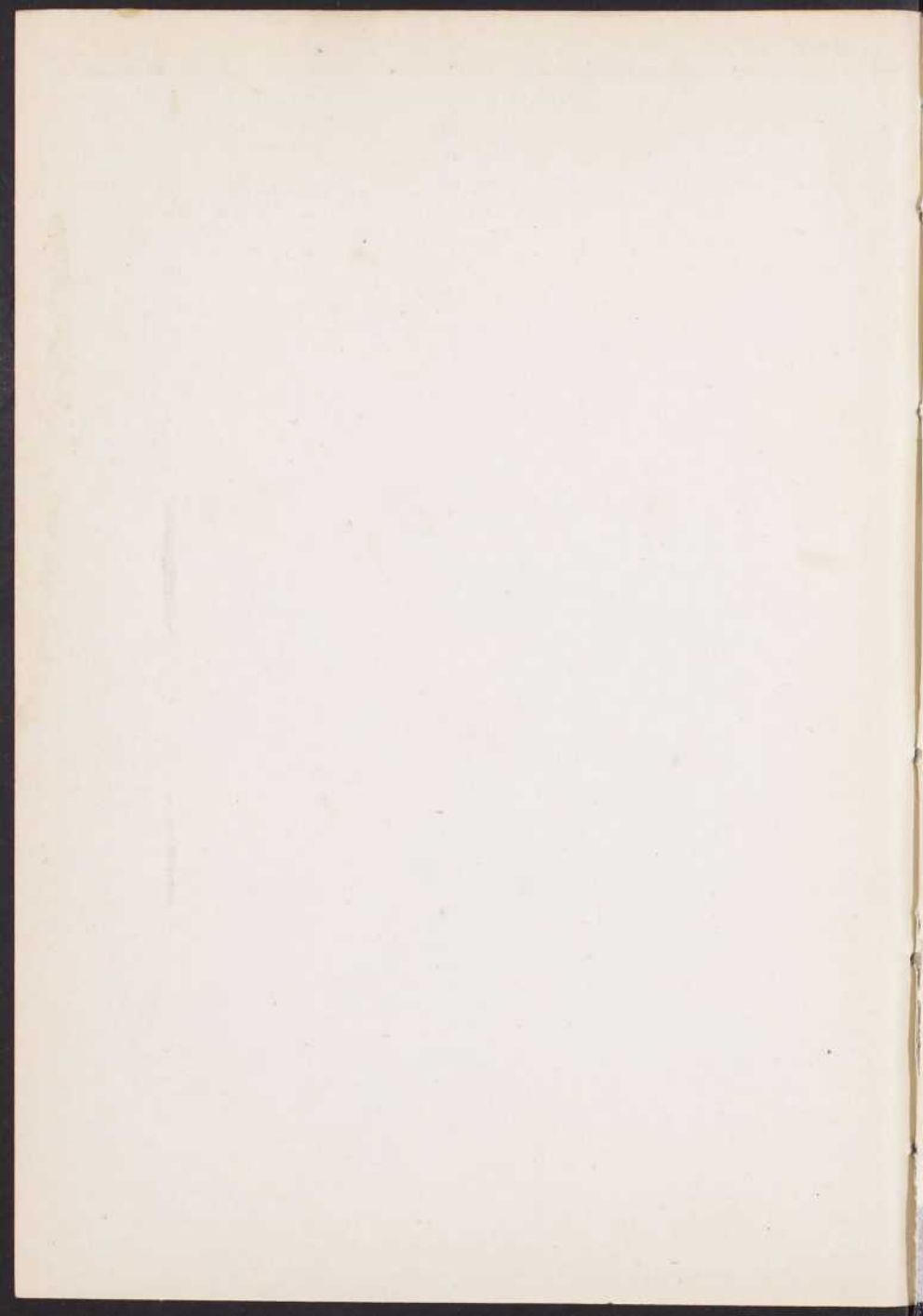


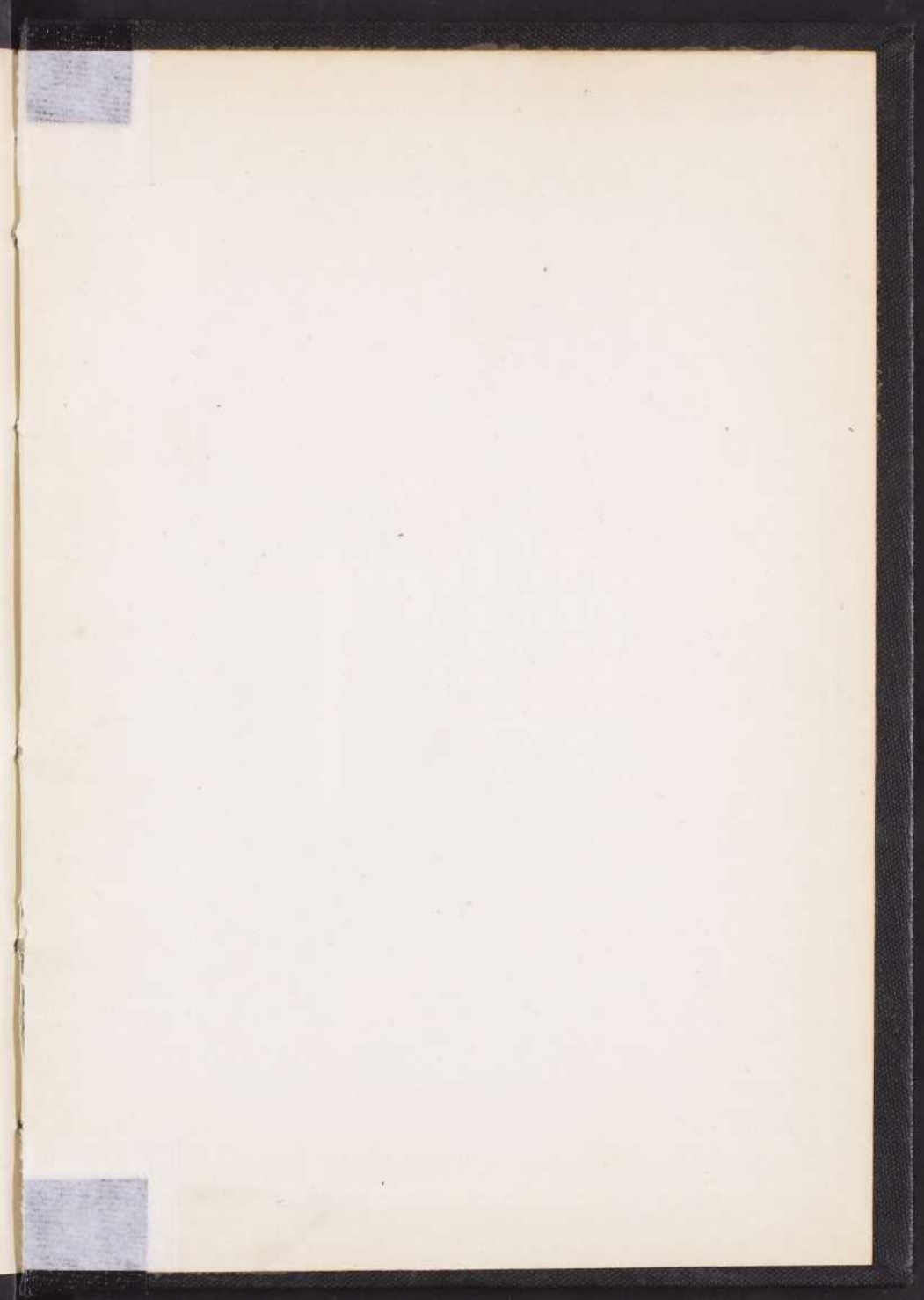












BNQ



000 360 394